Alternatives Economiques

Enquête sur le **cadmium**, un scandale sanitaire français occulté

Au secours, l'**austérité** revient !

A **Gaza**, l'irréparable a déjà été commis

AVRIL 2024 | N° 445 | 5,90 €

POURQUOI IL FAUT

TAXER

LES ULTRARICHES

Ils concentrent de plus en plus de richesses, ils payent moins d'impôts que les autres !

L 19241 - 445 - F: 5,90 € - RD
ISSN 0247-3739
France métropolitaine

Belux./Italie/Grèce/Portugal (cont) 6,90 € ▮ Allemagne 7,90 € ▮ Suisse 10,20 CHF ▮ DOM/S 6,90 € ▮ Canada 10,99 $ CAD ▮ Tunisie 13,20 TND ▮ TOM/S 850 XPF ▮ Maroc 69 MAD

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE MONSIEUR THIERRY BEAUDET
PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

12e ÉDITION

LE printemps DE L' économie

EMPAREZ-VOUS DE L'ÉCONOMIE !

QUELLE EUROPE DANS UN MONDE FRAGMENTÉ ?

30 CONFÉRENCES-DÉBATS | 120 INTERVENANTS | AU CESE

DU 2 AU 5 AVRIL 2024

PRINTEMPSDELECO.FR

cese Conseil économique social et environnemental
OMNES EDUCATION
Caisse des Dépôts
ACADÉMIE DE PARIS
BANQUE DE FRANCE EUROSYSTÈME
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
Direction générale du Trésor
FRANCE STRATÉGIE
CEPII
Insee
ofce

Alternatives Economiques

Fondateur : Denis Clerc
Président d'honneur : Philippe Frémeaux (1949-2020)
Directeur des publications, président du conseil d'administration : Christian Chavagneux
Directeur général : Jérémy Dousson
RÉDACTION : 28 rue du Sentier, 75002 Paris
Directeur de la rédaction : Laurent Jeanneau
Rédacteur en chef : Marc Chevallier
Rédactrice en chef numérique : Sandrine Foulon
Editorialiste : Christian Chavagneux
Rédacteurs en chef adjoints : Catherine André, Vincent Grimault, Antoine de Ravignan
Secrétaire générale de la rédaction : Charlotte Chartan
Economie : Christian Chavagneux, Aude Martin, Eva Moysan
Entreprise : Marc Chevallier, Justin Delépine, Audrey Fisné-Koch
Société : Xavier Molénat, Céline Mouzon, Naïri Nahapétian
Travail, social : Audrey Fisné-Koch, Sandrine Foulon, Vincent Grimault, Céline Mouzon
Ecologie : Antoine de Ravignan, Matthieu Jublin
International : Catherine André, Aude Martin, Eva Moysan
Agir : Céline Mouzon
Agenda : Justin Delépine
Histoire : Gérard Vindt
Livres : Christian Chavagneux, Igor Martinache
Culture, opinions : Naïri Nahapétian
Ont également participé à ce numéro : Lucie Castets, Timothée Duverger, Solange de Fréminville, Valéry Laramée de Tannenberg, Jérôme Latta, Juliette Le Chevallier, Thomas Lestavel, Augustine Passilly, Antoine Pecqueur, Marion Perrier, Nicolas da Silva, Philippe Watrelot, Bénédicte Weiss
Premières secrétaires de rédaction, iconographes : Martine Dortée, Nathalie Zemour-Khorsi
Direction artistique : Marie-July Berthelier, Christophe Durand
Maquette, infographies : Marie-July Berthelier, Odile Chesnot, Christophe Durand
Editeurs Web : Matthieu Jublin, Audrey Fisné-Koch, Eva Moysan
Journaliste vidéo : Rudy Pupin
Directeur marketing et technique : Frédéric Desiles
Cheffe de projet marketing et communication : Marie-Laure Gardaz
Directrice diffusion : Hélène Reithler
Chargée de promotion diffusion, relations presse : Véronique Orlandi (01 44 88 95 90)
Chef de projets numériques : Arnaud Julieno
PUBLICITÉ ET DIVERSIFICATION : L'autre régie, 28 rue du Sentier, 75002 Paris, www.lautre-regie.fr
Directrice publicité et diversification : Anne Boulain (06 07 62 70 31)
Cheffe de publicité et diversification : Véronique Génot (01 44 88 28 93)
RELATIONS CLIENTS, FABRICATION, SIÈGE SOCIAL :
12, rue du Cap-Vert, CS 40010, 21801 Quetigny Cedex
Tél. 03 80 48 10 25 - Fax 03 80 48 10 34
Relations clients : Stéphanie Claudel (cheffe de service), Delphine Dorey (cheffe de projet technique), Marilyn Fleutot, Philippe Glommeau, Isabelle Ménétrier, Claude Pettinaroli, Yolande Puchaux, Sonia Varichon
Courriel : abonnements@alternatives-economiques.fr
Comptabilité : Vincent Febvre (responsable administratif et comptable), Stéphane Merme, Stéphane Vitali
Couverture : Pete Reynolds
Inspection des ventes (dépositaires et diffuseurs) : Destination média, tél. : 01 56 82 12 06
Diffusion : En kiosque : MLP
En librairie : Interforum, 92 av. de France, 75013 Paris ; tél. : 01 49 59 10 10
Mensuel édité par la Scop-SA Alternatives Economiques à capital variable, partagé entre les salariés (60 %), la Société civile des lecteurs d'Alternatives Economiques (19 %), l'Association des lecteurs (0,5 %), des anciens salariés (13 %) et des associés extérieurs compagnons de route (7,5 %).
RC 84 B 221 Dijon, Siret 330 394 479 00043
Ce numéro a été tiré à 64 980 exemplaires
CPPAP : 0324 D 84446
ISSN : 0247-3739 - ISBN : 2-35240-340-1
Dépôt légal : mars 2024
Tarif d'abonnement 1 an (11 n°s) : 59 €
Imprimé en France/printed in France par Maury (45300 Manchecourt), sur papier fabriqué en Allemagne, **taux de fibres recyclées : 100 %**, eutrophisation : Ptot : 0,008 kg/tonne de papier
© Alternatives Economiques. Toute reproduction, même partielle, des textes, infographies et documents parus dans le présent numéro est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction. Toute copie destinée à un usage collectif doit avoir l'accord du Centre français du droit de copie (CFC) : 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70, fax : 01 46 34 67 19.
Alternatives Economiques est partenaire média du collectif 1% for the Planet

Relations abonnés : 03 80 48 10 25 (8h-12h30 et 13h30-17h)
12 rue du Cap-Vert, CS40010, 21801 Quetigny Cedex
abonnements@alternatives-economiques.fr

© CHRISTOPHE BOULZE

> « La fin du poujadisme fiscal de ce gouvernement est une bonne nouvelle »

Editorial

par Christian Chavagneux

NÉCESSAIRES HAUSSES D'IMPÔTS

Enfin ! Dans son avis récent sur la situation des finances publiques, la Cour des comptes nous dit que « *si plusieurs mesures de baisse et de hausse figurent dans la loi de finances pour 2024, celle-ci marque globalement l'arrêt des baisses d'impôt* ». Pour qui souhaite limiter le déficit budgétaire et maîtriser la dette, la fin du poujadisme fiscal de ce gouvernement, qui nous a fait perdre 60 à 70 milliards de recettes depuis 2017, est une bonne nouvelle.

Pour autant, cela sera nettement insuffisant pour atteindre les objectifs que s'est fixés le gouvernement à l'horizon 2027 d'un déficit public à 3 % du PIB et d'une dette à 108 %. La Cour des comptes indique que pour les tenir, « *ce sont près de 50 milliards d'euros d'économies qu'il faudrait réaliser d'ici 2027* », avant de préciser dans son langage diplomatique qu'« *à ce stade, les moyens permettant de respecter cette trajectoire de dépense ne sont documentés qu'à la marge* ». Bref, il y a peu de chances que Bercy puisse tenir cet engagement. D'autant plus que cet avis n'intègre pas les nécessaires futures dépenses publiques pour les transitions énergétique et numérique, la dépendance, la sécurité économique, les hôpitaux, l'école, la recherche, etc. Sauf à nous appauvrir définitivement, il va nous falloir plus de dépenses publiques et pour de longues années.

Nous pourrions en financer une partie par la dette, mais les arbres ne montent pas jusqu'au ciel. La hausse de la fiscalité représente donc un passage obligé. Quels impôts pourraient être augmentés ? Réponse : ceux sur les activités économiques et les contribuables qui sont aujourd'hui relativement peu taxés. Trois pistes se dégagent.

Il existe un consensus chez les économistes pour dire que les gros héritages sont sous-imposés. Une taxe européenne sur les transactions financières serait aussi bienvenue. Mais la mesure la plus adéquate consisterait à prendre la balle au bond des débats croissants sur la nécessaire taxation des très grandes fortunes. Ça pourrait rapporter combien ? En France, le patrimoine total équivaut à environ 7 fois le PIB. Le 1 % les plus riches en détient un quart à lui seul. Une taxe de 2 %, progressive, à un taux marginal, sur ce patrimoine, et en comptant 10-15 % de fraude et d'évasion fiscales, rapporterait entre 55 et 60 milliards d'euros. Un ordre de grandeur à la hauteur de nos défis budgétaires, actuels et futurs.

Mettez tous les atouts de votre côté !

En vente en librairie

et sur commande : alternatives-economiques.fr/bac2024

Alternatives Economiques

8

24

62

DE BAS EN HAUT : © NICOLAS MESSYASZ - HANS LUCAS ; © ILLUSTRATION : PETE REYNOLDS ; © UNION EUROPÉENNE 2024

SOMMAIRE

3_ ÉDITORIAL de Christian Chavagneux
6_ Courrier

À CHAUD

8_ Le retour des coupes budgétaires en Europe
12_ En chiffres • La Question • Près de chez vous • L'Objet Et ailleurs… • La Bonne nouvelle • Le Graph
20_ L'ANALYSE ÉCO Faut-il un taux d'intérêt vert pour booster la transition ?
22_ Y'A DU BOULOT ! de Sandrine Foulon
23_ BD Isadora au pays du management par Fabrice Erre

ENJEUX

38_ Féminicides : que peuvent les politiques publiques ?
42_ En finir avec la « shrinkflation »
44_ DATA Les chômeurs à la diète
46_ A Gaza, l'irréparable a déjà été commis
50_ L'Ethiopie, un modèle de dynamisme économique en crise
52_ ZOOM La mort au coin de la rue
54_ IA générative : l'Europe a des talents, pas les moyens
58_ Résultats records pour le CAC 40
60_ CARTE L'Europe vend ses armes surtout hors du continent
62_ Le cadmium, un poison français
66_ Climat contradictoire à la Cour des comptes
68_ OBLIK Alerte à la contamination des fruits et légumes

IDÉES

70_ ENTRETIEN avec Manon Loisel
« La démocratie participative accentue la crise qu'elle prétend résoudre »
75_ Opinions • Lectures
86_ CULTURE Restitution des biens culturels : la loi se fait attendre
88_ HISTOIRE La mondialisation de Gengis Khan
91_ UNE PETITE HISTOIRE DES ÉCONOMISTES HÉTÉRODOXES Henri Feugueray, la République dans l'atelier

AGIR

94_ Les vins bio cherchent leur vraie nature
97_ Agenda
98_ PERTES & PROFITS par Enzo

BONS OU MAUVAIS PAUVRES

« Parmi les raisons données contre les allocations accordées aux chômeurs, certains avancent qu'il est plus avantageux de ne pas travailler car il y a des aides qui permettent d'obtenir de confortables revenus. (…) Je me souviens, il y a quelques années, d'un reportage qui distinguait les SDF qui travaillent (les bons que l'on doit aider) et les SDF qui ne travaillent pas (les mauvais). Il semblerait que la politique actuelle de sélection des pauvres méritants, *versus* les autres, suive cette logique.

LINDA BLANCHARD

« Parler de la productivité du travail seule n'a pas de sens, et le manque de données au sujet de la productivité du capital laisse songeur…

ALICE

COMPARAISON TROMPEUSE

« Il faudrait que les économistes et journalistes vedettes arrêtent de parler des prélèvements obligatoires en les assimilant à des impôts prélevés par l'Etat alors que, pour une bonne partie, il s'agit d'assurances (vieillesse, santé, chômage) qui, dans des pays comme les Etats-Unis, seraient des assurances privées non comprises dans les impôts. Bref, il faut comparer des choses comparables en matière de finances publiques et d'assurances.

MARC POINTEAU

Panneaux chinois

« Je lis partout que l'industrie européenne des panneaux solaires est en danger de mort à cause de la concurrence des constructeurs chinois. Ces derniers auraient accumulé de tels stocks que les prix de leurs panneaux ont fortement baissé et ne laissent aucune chance aux producteurs européens.

L'UE ne pourrait-elle pas profiter de ces prix historiquement bas pour faire une commande massive de panneaux solaires chinois ? Il faudrait bien sûr qu'en parallèle elle achète aussi une part importante de la production de ses propres industriels pour ne pas les tuer, mais j'y vois deux avantages. D'une part, l'accroissement très rapide, et à moindre coût, de nos capacités de production d'électricité décarbonée. D'autre part, en épuisant les stocks, les cours mondiaux remonteraient, redonnant ainsi de la compétitivité à notre propre industrie (quitte à légiférer ensuite pour équilibrer la concurrence). J'imagine que c'est un peu trop simpliste (…), mais ça me trotte dans la tête. Merci en tout cas pour tout votre travail de démocratisation de l'économie !

STEVEN MARGUET

Erratum

Page 92 de notre numéro de février, le frère d'Adolphe Blanqui ne s'appelle pas Jérôme, mais Auguste.

Alternatives Economiques, courrier des lecteurs,
28 rue du Sentier, 75002 Paris - courrier@alternatives-economiques.fr

L'ŒIL DE KANAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

VENDRE DU MOBILIER DE RÉEMPLOI SANS AVOIR À SAUVER LES MEUBLES?

ON SAIT LE FAIRE

"L'ADEME nous a aidés à développer un nouveau modèle grâce à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Résultat : notre offre de mobiliers et de luminaires fabriqués en France à partir de réemploi est jusqu'à 8 fois moins émettrice de CO_2 et le taux de marge de la société est passé de 20 à 40% en 2 ans. C'est la preuve pour moi qu'on peut allier modèle économique responsable et prospérité."

LUC MONVOISIN
Fondateur de Kataba.

Posons-nous les bonnes questions pour accélérer la transition écologique.

epargnonsnosressources.gouv.fr/entreprises

ADEME, 20 avenue du Grésillé BP 90406 49004 Angers Cedex 01 – RCS Angers n° 385 290 309. www.ademe.fr © Pierre Morel

Un nouveau Pacte de stabilité va imposer des politiques budgétaires restrictives pour 2025. Ce qui soulève nombre d'inquiétudes.

LE RETOUR DES COUP
BUDGÉTAIRES EN EUR

La petite musique se fait entendre de plus en plus fort en Europe : après plusieurs années de « quoi qu'il en coûte » au cours desquelles les Etats ont dépensé sans compter pour faire face à la crise sanitaire puis à l'inflation, il est temps de revenir au sérieux budgétaire et de réduire notre déficit et notre dette. Mais cet effort de réduction est-il nécessaire et intervient-il au bon moment ?

« *Il faut petit à petit revenir à un équilibre financier* », estime Eric Heyer, de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), interrogé sur France Culture. Mais l'ajustement ne doit pas être trop rapide, et il doit être adapté selon les pays pour qu'au niveau européen, « *l'austérité des uns ne soit pas nourrie par l'austérité des autres* », précise l'économiste. « *Les prévisions de croissance pour l'Europe viennent d'être révisées à la baisse. Il faut donc être prêt à soutenir encore l'économie, même si cela implique un déficit plus important* », a par ailleurs avancé Olivier Blanchard, ancien économiste en chef du Fonds monétaire international (FMI), dans un entretien accordé au *Monde*. On risque autrement d'ajouter un frein à ceux qui pèsent déjà sur la croissance européenne, tels les ralentissements chinois et allemand. Pourtant, les annonces de coupes dans les dépenses publiques se multiplient, que ce soit en France, en Belgique ou encore en Italie. Et cela pourrait n'être qu'un début.

LES CRITÈRES DES 3 % ET 60 % MAINTENUS

L'Union européenne s'apprête en effet à se doter à nouveau de règles budgétaires pour encadrer le déficit et la dette de ses Etats membres. Connues sous le nom de Pacte de stabilité et de croissance, ces règles visent depuis 1997 à limiter le déficit public à 3 % du produit intérieur brut (PIB) et la dette publique à 60 %. Suite à leur suspension en 2020, un consensus s'était formé sur le fait qu'elles n'étaient plus applicables en l'état. Leur nouvelle version, âprement négociée depuis quelques mois, doit s'appliquer dès 2025.

La Commission européenne en avait proposé dans un premier temps une version assouplie. Plutôt que de fixer des objectifs chiffrés indifférenciés à tous les pays, elle privilégiait l'établissement de trajectoires nationales de baisse des dépenses publiques tenant compte des spécificités de chaque pays.

ES

ROPE

Plénière du Parlement européen sur la réforme du Pacte de stabilité, Strasbourg, 17 janvier 2024. Pour les Verts européens, le nouveau Pacte rend impossible l'atteinte de nos objectifs climatiques.
© UNION EUROPÉENNE 2024

Mais le Conseil européen, qui regroupe les chefs d'Etat et de gouvernement, a obtenu, sous pression notamment de l'Allemagne et des Pays-Bas, l'intégration de critères numériques qui imposent chaque année un ajustement minimal à chaque capitale. « *Les Etats frugaux ne voulaient pas que la Commission ait une marge d'interprétation trop grande, et ils craignaient que certains Etats bénéficient d'un traitement de faveur*, relate Amandine Crespy, professeure à l'université libre de Bruxelles, spécialiste de la gouvernance socio-économique de l'Union européenne. *Les arguments politiques ont pris le pas sur la rationalité économique qui voudrait qu'on abandonne les seuils arbitraires pour aller vers des règles qui intègrent les besoins en investissement propres à chaque pays.* »

Les preuves récentes de la mauvaise gestion budgétaire de Berlin affaiblissent pourtant la traditionnelle accusation de laxisme focalisée sur les pays du sud de l'Europe.

En pratique, les pays avec un déficit supérieur à 3 % devront le réduire de 0,5 point de pourcentage par an. Les règles demandent aussi des efforts à des pays qui ont pourtant des marges de manœuvre budgétaires, à l'image de la Pologne, qui devrait certes avoir un déficit de 4,6 % en 2024, mais une dette de moins de 55 %. Varsovie, comme tous ceux ayant une dette sous 60 % mais un déficit supérieur à 3 % du PIB, devra réduire chaque année ce dernier de 0,4 point.

Par ailleurs, « *les pays dont la dette est comprise entre 60 et 90 % du PIB devront la réduire de 0,5 point par an, et ceux dont la dette excède les 90 %, de 1 point,* note Paola Monperrus-Veroni, économiste spécialiste de la zone euro au Crédit agricole. *C'est cette contrainte qui sera la plus mordante pour les Etats.* »

Parmi les pays les plus touchés figurent la France, la Belgique, l'Espagne, l'Italie ainsi que la Hongrie et la Slovénie. En France, 10 milliards de réductions de dépenses ont déjà été annoncées pour 2024 et 20 pour 2025. « *En Belgique, le gouvernement cherche 3,9 milliards d'euros d'économies dès cette année* », décrit Amandine Crespy.

La dette italienne, elle, est passée de 155 % en 2020 à 137 % fin 2023, en raison d'une forte reprise postpandémie, attribuable, d'une part, aux aides massives reçues dans le cadre du plan de relance européen et, d'autre part, à un boom de la construction lié à l'instauration d'un « superbonus » via lequel l'Etat prend en charge, depuis mai 2020, les travaux de rénovation énergétique des particuliers. Mais en raison du coût de ce dispositif qui compte pour beaucoup dans la dégradation du déficit italien (– 7,2 % en 2023, soit deux points de plus que prévu), l'exécutif est en train d'en réduire le périmètre. « *Le pays a également lancé une revue de ses dépenses de fonctionnement, et mis au point un plan de privatisation dont il espère des recettes équivalentes à 1 % du PIB*, liste Sofia Tozy, économiste spécialiste de l'Italie au Crédit agricole. *Nous revenons à la frugalité habituelle des budgets italiens.* »

UNE DOSE DE SOUPLESSE

En Europe, « *les défenseurs de la réforme expliquent que l'ajustement demandé sur la dette est inférieur à celui des précédentes règles* [1], analyse Jérôme Creel, spécialiste de l'économie européenne à l'OFCE. *Mais pour les pays en déficit excessif, c'est-à-dire au-dessus des 3 %, la réduction exigée chaque année (– 0,5 %) est identique aux règles antérieures. Par ailleurs, la comparaison a ses limites, car le précédent pacte n'était pas appliqué.* »

Un des objectifs de la réforme est justement de renforcer la possibilité de sanctions, dont le montant a été réduit. « *Lorsqu'un pays s'écartera trop fréquemment de sa trajectoire de référence, les sanctions seront déclenchées plus facilement, après une phase d'échange précontentieuse* », décrit l'eurodéputée Renaissance Stéphanie Yon-Courtin, qui s'est prononcée début mars en faveur de l'accord trouvé avec le Conseil, comme la majorité des députés libéraux, de droite et des sociaux-démocrates de la commission économique et monétaire du Parlement. « *Nous regrettons l'introduction d'éléments comptables, mais les flexibilités permises par ces règles compensent* », justifie-t-elle.

[1] La « règle du 1/20 » contenue dans la précédente version du Pacte de stabilité et de croissance exigeait que 1/20e de l'excédent d'endettement des pays soit réduit chaque année.

Parmi les pays épargnés par les règles figurent la Bulgarie, la Croatie, le Danemark, les Pays-Bas, la Lituanie ou encore la Suède. Ils ne pourront, à eux seuls, compenser les efforts demandés aux poumons économiques de l'Union. D'autant que certains pays, comme la Suède, ont des règles nationales de finances publiques encore plus strictes que le carcan européen. Risque-t-on, dès lors, un retour à l'austérité des années 2010 qui avait suivi la crise financière ?

« *La situation est différente,* considère Andreas Eisl, chercheur en politique économique européenne à l'Institut Jacques Delors. *Il y a désormais une conscience partagée de l'importance de trouver un équilibre entre réduction des déficits et maintien, dans une certaine proportion, de l'investissement public.* »

Les nouvelles règles permettent aux Etats de répartir sur quatre ans leurs efforts de réduction de la dette et des déficits, voire sur sept ans si c'est pour réaliser des investissements validés par la Commission. L'extension sera accordée en échange de l'engagement à réaliser des réformes, ce qui rappelle les conditionnalités appliquées à la Grèce. « *Par ailleurs, les critères numériques introduits par les pays frugaux risquent de conduire les gouvernements à compenser une hausse de l'investissement par une baisse des dépenses de fonctionnement* », craint Ludovic Voet, de la Confédération européenne des syndicats (CES).

Les cofinancements permettraient, selon Andreas Eisl, d'éviter ce type d'arbitrages : « *Dans le cadre des fonds de cohésion, par exemple, l'Union peut payer traditionnellement jusque 80 % d'un projet, le reste étant pris en charge par le pays concerné. Or, ces cofinancements seront exclus des calculs du déficit et de la dette, ce qui crée une incitation à les développer* », avance le chercheur. « *On aura beau multiplier les cofinancements, si on incite les Etats à couper dans leurs dépenses, ces derniers viendront en remplacement de dépenses nationales, au lieu de s'y ajouter* », nuance Ludovic Voet.

CROISSANCE MAUSSADE EN EUROPE

Taux de croissance annuel du PIB en 2023, en %

Source : Commission européenne

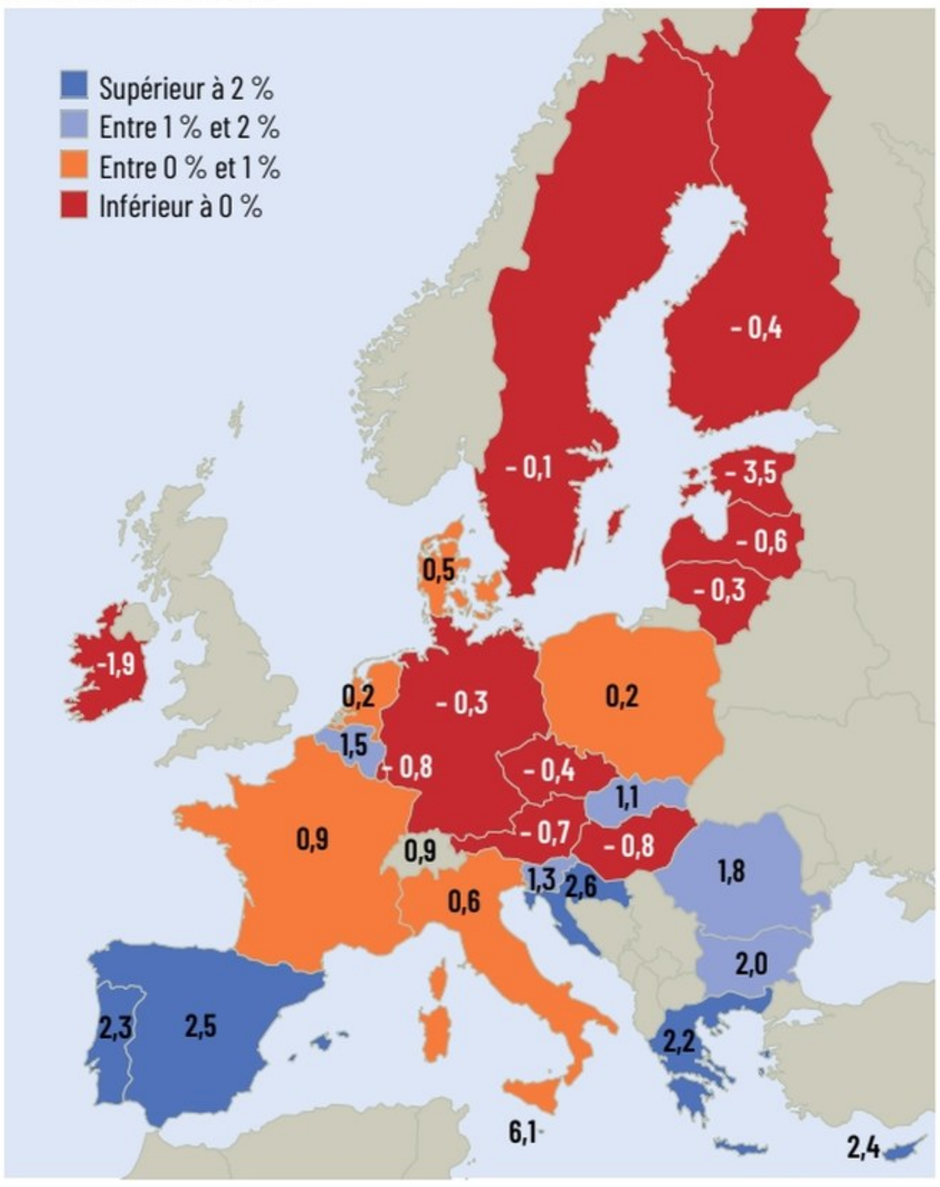

IMPASSE SUR LA QUESTION FISCALE

Par ailleurs, les investissements sociaux sont officiellement sanctuarisés aux côtés de ceux liés à la transition, au numérique ou à la défense, « *mais il est à craindre que la contrainte budgétaire n'induise une priorisation au détriment des premiers et en faveur des trois autres, plus ardemment défendus par la Commission* », redoute Amandine Crespy. Les Verts européens, qui ont rejeté en bloc la réforme, ont quant à eux insisté sur le fait qu'elle rendait impossible l'atteinte de nos objectifs climatiques, qui nécessitent d'investir 360 milliards d'euros en plus par an en Europe.

Dans une lettre ouverte publiée mi-février, 200 économistes ont par ailleurs insisté sur la non-prise en compte de la question climatique par les modèles économiques de la Commission, qui vont servir à avaliser ou non les trajectoires de dépenses des Etats. Avec un risque, estiment ses signataires, que l'institution ne se prononce « *systématiquement contre les investissements à grande échelle* ». « *On sait que la multiplication des catastrophes climatiques pèsera lourd sur la croissance des pays. Mais cela n'est pas pris en compte dans les modèles, ce qui invisibilise de fait la capacité des investissements verts à soutenir une croissance de meilleure qualité, et donc à réduire la dette à terme* », décrypte Amandine Crespy.

En clair, l'Europe a des règles budgétaires désormais un peu plus souples mais leur philosophie reste inchangée. La vigueur de leur impact dépend d'autres chantiers européens, et notamment de la capacité de l'Union européenne à pérenniser le plan de relance post-Covid qui a soutenu les pays en difficulté via des dons. Le chantier est d'ampleur car les Européens n'ont pas encore réussi à se mettre d'accord sur les ressources fiscales communes à lever pour rembourser la dette mutualisée alors consentie.

Que ce soit au niveau européen ou national, la question fiscale est la grande absente du bal dans lequel l'Europe s'apprête à danser. Pour réduire le déficit et la dette, les Etats ont en théorie deux options : réduire les dépenses ou augmenter les recettes. « *Mais la Commission introduit un biais fort en faveur de la première option* », constate Ludovic Voet. « *Tout régler sans augmenter les impôts, cela signifie que la partie la plus aisée de la population ne va jamais contribuer,* lâche Eric Heyer. *Tout faire par la réduction de la dépense publique fait peser l'ajustement sur les classes moyennes inférieures.* »

Aude Martin

200 économistes ont alerté sur la non-prise en compte de la question climatique par les modèles de la Commission

Refusant d'utiliser le levier fiscal, le gouvernement va couper dans les dépenses pour réduire la dette. Dans le viseur : les collectivités locales et la Sécurité sociale.

Une stratégie française de désendettement à haut risque

Une croissance de 1,4 % en 2024 ? Oubliée. Elle plafonnera à 1 %, a reconnu mi-février Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie et des Finances, sur TF1. Ce changement a priori technique a des conséquences immédiates sur les finances et les dépenses publiques, qui font l'objet, depuis, d'une surenchère de coupes.

C'est en effet sur la base d'une croissance de 1,4 % que le gouvernement a bâti son budget 2024, adopté avant Noël. Or, quelques points de croissance en moins, ce sont des milliards d'euros que l'Etat ne collectera pas par la TVA, l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu. Et donc un trou à combler puisque le gouvernement souhaite respecter coûte que coûte la trajectoire qu'il s'est fixée : faire passer le déficit de 5 % en 2023 à 4,4 % cette année, puis passer sous la barre des 3 % en 2027 et atteindre l'équilibre en 2032.

> **Le "circulez, il n'y a rien à voir sur la fiscalité" me paraît trop rapide**
>
> **PIERRE MOSCOVICI**, président de la Cour des comptes

Comme le gouvernement d'Emmanuel Macron refuse depuis sept ans d'utiliser le levier fiscal, voire a multiplié ces dernières années les réductions d'impôt qui ont grevé d'autant les recettes publiques – taxe d'habitation, impôts de production des entreprises –, il ne reste en effet qu'une solution pour réduire la dette : couper dans les dépenses.

10 MILLIARDS, PUIS 20, PUIS…

Dès l'année 2024, elles seront réduites de 10 milliards d'euros. 5 milliards d'économies seront réalisées sur le budget de fonctionnement des ministères. Les 5 autres milliards sur les fonds alloués à des opérateurs de l'Etat (parmi lesquels Business France ou France compétences) et en réduisant la voilure d'un certain nombre de politiques publiques. Le dispositif d'aide à la rénovation énergétique, MaPrimeRénov', sera le plus durement touché.

« Quand on passe de 1,4 % à 1 % de croissance, normalement, il ne manque que 5 milliards d'euros de recettes », calcule Eric Heyer, de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), interrogé sur France Culture. Et l'économiste d'avancer une hypothèse pour justifier le décalage : *« Comme les coupes budgétaires vont peser sur la croissance, donc réduire les recettes publiques* (…), *il faut proposer 10 pour obtenir 5 à l'arrivée. »*

Le cercle vicieux est enclenché. L'exécutif a d'ores et déjà annoncé qu'un projet de loi de finances rectificatif n'était pas exclu dans les prochains mois pour aller plus loin. Pour 2025, Bruno Le Maire et Thomas Cazenave, ministre délégué chargé des Comptes publics, ont prévenu lors de leur audition à l'Assemblée nationale du 6 mars qu'il faudrait porter l'effort à 20 milliards, au lieu des 12 initialement annoncés. Les aides aux entreprises, les dispositifs en faveur de la jeunesse et la prise en charge des affections de longue durée font partie des potentielles sources d'économies à l'étude.

« La trajectoire du gouvernement, pour se réaliser, nécessite des efforts d'économies sans précédent dans l'histoire récente », a averti Pierre Moscovici, le président de la Cour des comptes, à l'occasion de la parution du rapport annuel de l'institution le 12 mars. En l'occurrence, 50 milliards entre 2025 et 2027. Les collectivités ainsi que le système de protection sociale seront mis à contribution, a insisté l'exécutif, après avoir assuré l'inverse début février.

En clair, la stratégie de désendettement du gouvernement risque de plomber l'économie, organise notre incapacité à massifier les financements pour la transition et porte un risque que ceux qui soient maintenus le soient au détriment des politiques sociales.

« Le "circulez, il n'y a rien à voir sur la fiscalité" me paraît trop rapide », a admis Pierre Moscovici, qui a pourtant introduit la thématique du ras-le-bol fiscal en 2013 alors qu'il était ministre de l'Economie et des Finances.

Aude Martin

1,1

milliard de dollars, tel est le résultat d'exploitation d'Uber en 2023. Jusque-là, les observateurs de l'économie numérique se demandaient si l'entreprise de VTC serait un jour rentable. Il lui a en effet fallu quinze ans pour dégager un bénéfice. Et ses pertes cumulées ont même atteint 30 milliards de dollars au cours de la dernière décennie. Comme nombre de ses congénères du numérique, Uber ne survivait que grâce au *cash* injecté régulièrement par des investisseurs dans l'espoir d'un retour sur investissement. Finalement, Uber a réussi à dégager des bénéfices du fait d'un double recentrage. Le premier concerne ses activités : l'entreprise se concentre désormais sur le transport VTC et la livraison de repas via Uber Eats, marchés sur lesquels elle est parvenue à une position dominante à de nombreux endroits. Le second recentrage est géographique, l'entreprise ayant quitté certains pays comme la Chine et la Russie.

-31 %

C'est la baisse des entrées en contrat aidé entre 2021 et 2022. La Dares, qui publie ces chiffres, rappelle que cette chute succède à une forte hausse de ce type de contrat entre 2020 et 2021 (+ 126 %). Le gouvernement avait alors soutenu ces dispositifs pour limiter les effets de la crise sanitaire. Les jeunes en ont particulièrement bénéficié dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution ». Mais pour le gouvernement, l'heure est clairement désormais à couper dans les enveloppes qui leur sont dédiées.

104 000

emplois publics en plus. Entre 2019 et 2022, le nombre de fonctionnaires a augmenté en France, rappelle l'Insee. De quoi donner des sueurs froides à Bercy qui racle les fonds de tiroir de l'Etat pour réduire le déficit public. Pourtant, si l'on prend du recul historique, la France ne connaît aucun emballement du nombre de fonctionnaires et de contractuels. La part des emplois publics dans le total de l'emploi est en effet relativement stable. Et à 22 % fin 2023, elle se situe même à un niveau plutôt bas car, depuis fin 2019, l'emploi privé a progressé nettement plus vite (+ 5,9 %) que l'emploi public (+ 1,8 %). Par ailleurs, les créations d'emplois publics ont surtout eu lieu à l'hôpital et chez les enseignants. Les effectifs de l'administration « pure », eux, n'ont progressé que de 8 400 depuis l'avant-Covid.

19 %

d'émissions de CO_2 en moins. Entre 2022 et 2023, les émissions liées à la production d'électricité dans l'Union européenne ont dégringolé, estime le *think tank* britannique Ember. Une baisse record, bien supérieure à celle de 2020 liée au Covid-19 (– 13 %). Derrière ce chiffre se cachent plusieurs tendances. Positives d'abord, comme la chute sans précédent de la production d'électricité à partir de charbon (– 26 %) et de gaz (– 15 %). Autre tendance positive, la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables bat des records. L'éolien dépasse pour la première fois le gaz en 2023, après avoir devancé le charbon à partir de 2020. Le solaire ne devrait pas tarder à faire de même. Solaire et éolien ont ainsi représenté plus du quart de la production électrique européenne en 2023, et pourraient dépasser toutes les sources fossiles ces prochaines années. Mais si la production d'origine fossile a énormément diminué, le développement des renouvelables ne compense que deux tiers de cette baisse. Le reste est lié à la chute de la demande, causée par celle de la production industrielle et par un climat plus doux (donc par le réchauffement climatique).

© ILLUSTRATIONS : DENIS CARRIER

La Question

“ L’OMC sert-elle encore à quelque chose ? ”

La conférence ministérielle de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) s’est close le 2 mars dernier à Abou Dhabi, aux Emirats arabes unis, sans obtenir aucun résultat sur les dossiers de l’agriculture et de la pêche. Un échec retentissant – et c’est loin d’être le premier – alors que les tensions sur les échanges internationaux se multiplient. La conférence de début mars devait trouver un accord pour interdire les subventions contribuant à la surpêche et établir un programme de travail sur les négociations agricoles. Des ambitions plutôt limitées, donc, qui n’ont pourtant pas abouti. L’Organisation, fondée en 1995, s’est en effet retrouvée progressivement bloquée dans ses deux domaines de compétences : la négociation des nouvelles règles de commerce et le règlement des différends.

A partir de 2016, les Etats-Unis, alors sous l’administration Obama, refusent le renouvellement des membres de l’organe d’appel du mécanisme des règlements. Ce blocage s’est poursuivi sous le mandat de Trump – qui a vu la dernière membre de l’organe d’appel quitter ses fonctions fin 2020, laissant tous les sièges vacants –, puis sous Biden. *« Les Etats-Unis sont de moins en moins satisfaits par les règles du commerce international. Ils n’acceptent plus d’être contraints dans le cadre de l’OMC, en particulier pour ce qui concerne leur politique vis-à-vis de la Chine et leur politique de transition écologique autour de l’Inflation Reduction Act (IRA) »*, explique Sébastien Jean, professeur au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam).

Or, l’autre grande puissance économique du globe, la Chine, ne montre pas davantage de volonté d’accepter les contraintes de l’OMC. L’interventionnisme de l’Etat et son protectionnisme informel ne sont en effet que peu compatibles avec les objectifs de l’OMC.

Outre le règlement des différends, l’Organisation ne parvient plus à faire évoluer les nouvelles règles du commerce. *« Depuis sa création en 1995, il n’y a pas eu de réforme d’ampleur au sein de l’OMC au niveau multilatéral. Des décisions ont bien été prises lors des conférences ministérielles, mais rien qui n’a permis de mettre à jour les règles globales, qui sont donc devenues de plus en plus obsolètes »*, déroule Sébastien Jean.

L’échec du cycle de Doha, ouvert en 2001 pour une période initiale de trois ans avant de s’enliser durablement, a révélé dès le milieu des années 2000 le déclin du multilatéralisme et les limites de l’OMC. Ces négociations visaient à approfondir la libéralisation des échanges dans le but affiché de rééquilibrer la mondialisation en faveur des pays en développement. Or, cette logique de dérégulation a été fortement critiquée, notamment par les mouvements altermondialistes. Dans la même veine, le politiste Cédric Leterme considérait dans les colonnes du *Monde* en 2022 que les règles de l’OMC *« vis*[ai]*ent d’abord et avant tout à promouvoir la libéralisation commerciale (et les intérêts des multinationales qui en profit*[ai]*ent), y compris au détriment de l’environnement, des droits des travailleurs ou encore du droit au développement des pays du Sud »*. Les enjeux d’une réforme de l’OMC sont considérables. Mais l’on peut raisonnablement douter qu’une organisation aussi sclérosée soit en mesure de réussir une telle mue.

Eva Moysan

A Nantes, une mutuelle communale pour étendre la couverture santé

« *Les personnes privées de complémentaire santé sont sans emploi ou à la retraite et, individuellement, n'ont pas les moyens de négocier avec les mutuelles* », relève Annabelle Duval, responsable du service accompagnement social du centre communal d'action sociale (CCAS) de Nantes.

Depuis 2012, la ville se charge de cette négociation collective tous les trois ans. « *Nous définissons un panier type de soins médian et nous demandons aux mutuelles de proposer trois à cinq formules, à un coût plus bas ou plus élevé, et d'avoir des bureaux à Nantes pour l'accueil physique des usagers* », détaille-t-elle. Lors du dernier appel à partenariat, Nantes a conventionné avec cinq sociétés.

Cependant, la priorité est de rétablir dans leurs droits les personnes aux revenus les plus modestes, celles qui ont en principe accès à la complémentaire santé solidaire, attribuée par la Sécurité sociale. Aux autres, dont la situation est un peu meilleure, il est proposé un diagnostic de leurs besoins et une comparaison des différentes offres. En 2023, 658 foyers ont ainsi bénéficié des complémentaires santé des mutuelles partenaires de Nantes, dont 60 % avec une aide financière de 178 euros en moyenne pour le règlement des cotisations. Il s'agit le plus souvent de personnes seules, de plus de 60 ans.

AIDER CEUX QUI NE PEUVENT PAS

Depuis plus de dix ans, l'engouement des collectivités pour les complémentaires santé communales grandit. Mais alors que les pionniers étaient plutôt des communes rurales, à l'instar de Caumont-sur-Durance (Vaucluse), les métropoles (Toulouse, Lille ou Montpellier) et les villes moyennes comme Chambéry s'y convertissent.

Si, faute d'étude quantitative, on ne connaît pas le nombre de collectivités engagées dans cette démarche, celle-ci répond à un enjeu majeur. En France, 2,7 millions de personnes ne sont pas couvertes par une complémentaire, selon la Drees, qui souligne leur surreprésentation dans les catégories les plus modestes, les chômeurs et les inactifs. « *Cela montre que l'accord national interprofessionnel de 2013, entré en application au 1er janvier 2016, qui a rendu obligatoire la complémentaire santé en entreprise, a eu pour seul effet de n'en donner une qu'à ceux qui sont en emploi* », observe l'économiste Nicolas Da Silva.

Le manque de moyens est le principal motif de non-couverture, mais le taux de non-recours à la complémentaire santé solidaire de l'Assurance maladie, avec ou sans aide financière, est également très élevé (44 %). Pour les retraités s'ajoute une difficulté : les cotisations des mutuelles peuvent augmenter avec l'âge. En France, les complémentaires couvrent en moyenne 13 % des dépenses de santé, notamment pour le médecin généraliste (30 %), les lunettes ou le dentaire (40 %).

Clémentine Comer, autrice d'une étude sur le sujet [1], estime que les complémentaires santé communales constituent « *un système hybride qui prend le relais de la couverture de santé publique tout en embarquant les acteurs privés de l'assurance dans un projet social* ». Une manière, en tout cas, de compenser partiellement les insuffisances de la protection sociale.

Solange de Fréminville

[1] « Bricoler une action municipale de santé à faible coût ou rebâtir des solidarités organisées ? », *Revue de l'Ires* n° 103-104, 2021/1-2.

UE : les droits des travailleurs des plates-formes vont vers le mieux

Les coursiers et autres chauffeurs peuvent se réjouir. Le 11 mars dernier, le Conseil de l'Union européenne a trouvé un accord pour renforcer les droits des travailleurs des plates-formes, en instaurant un principe de présomption de salariat. C'est une grande avancée pour des millions de travailleurs qui exercent sous le statut d'auto-entrepreneur. La future directive, qui devra ensuite être transposée dans les législations nationales, laisse néanmoins une grande liberté aux Etats membres pour déterminer les critères qui permettront à ces indépendants d'obtenir leur requalification en salariés.

Sandrine Foulon

1. 28,3 MILLIONS C'est le nombre de travailleurs qui ont exercé en 2022 une activité via des plates-formes de type Uber ou Deliveroo. L'UE estime qu'ils seront 43 millions d'ici à 2025. Parmi eux, 26 millions sont indépendants.

2. RÉTROPÉDALAGE En 2021, la Commission avait proposé une notion assez révolutionnaire de la présomption de salariat : une liste de critères communs aux Etats membres devait définir les cas dans lesquels une plate-forme était en réalité l'employeur de supposés auto-entrepreneurs. Moins ambitieux, le compromis trouvé par le Conseil de l'UE laisse à chaque Etat le soin de choisir ces critères. Les demandes de requalification en salariés risquent donc d'être plus ou moins faciles à obtenir selon les pays.

3. OPPOSITION Les avancées de l'accord du 11 mars ont été décrochées sans le soutien de Berlin, qui s'est abstenu, et de Paris, qui a voté contre. Si la France justifie sa décision par le « *flou* » entourant l'absence d'harmonisation des critères définissant la présomption de salariat, elle s'est depuis longtemps opposée à tout obstacle juridique empêchant les plates-formes de prospérer, préférant des chartes sociales moins contraignantes.

4. ALGORITHME De nombreux coursiers et livreurs peuvent être suspendus, voire éjectés, de l'appli par une simple décision de l'algorithme. Pour y remédier, la future directive prévoit que les plates-formes assurent une surveillance humaine dès lors qu'une décision importante concerne ces travailleurs.

5. PRÉCARITÉ Même si les travailleurs des plates-formes cumulent souvent plusieurs emplois, plus de la moitié (55 %) gagnent moins que le salaire minimum dans les Etats membres où il existe et 41 % des tâches consacrées au travail sur une plate-forme (consultation de l'appli, temps d'attente avant une course…) ne donnent pas lieu à rémunération.

© GETTY IMAGES

ET AILLEURS...

GHANA

LGBT+. Les députés ghanéens ont voté à l'unanimité une loi répressive à l'encontre des LGBT+. Toute personne s'identifiant comme telle sera passible de trois ans de prison, et la *« promotion, le parrainage ou le soutien délibérés d'activités LGBT+ »* de cinq ans. Alors que le président attend l'avis de la Cour suprême pour ratifier le texte, le ministre des Finances évoque le coût de la réforme pour l'en dissuader – les bailleurs internationaux risquant de suspendre leurs financements en cas d'adoption – tandis qu'Amnesty International a dénoncé un texte choquant et alerté sur la multiplication des expulsions forcées, des pertes d'emploi et des violences déjà subies par les personnes LGBT+.

HONGRIE

Justice. Le Parlement européen a saisi la justice contre la décision de la Commission de dégeler 10 milliards d'euros en faveur de la Hongrie, privée de ces fonds européens depuis un an en raison des manquements à l'Etat de droit du régime de Viktor Orbán. Il critique la justification de la Commission, qui met en avant des réformes sur l'indépendance de la justice hongroise, et estime qu'elle a cédé au chantage d'Orbán : ce dernier aurait en effet levé son veto sur l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Ukraine en échange du dégel de ces fonds.

JAPON

Rémunérations. Les multinationales japonaises ont relevé les salaires de 5 % en moyenne en 2023, une hausse inédite depuis trente ans. De quoi peut-être relancer la consommation, en chute depuis onze mois et structurellement faible depuis vingt ans. Conséquence : la Banque du Japon a remonté pour la première fois depuis 2007 son taux directeur, jusque-là négatif. Tous salariés confondus, les augmentations devraient approcher 2,5 %, soit moins que l'inflation, à 3,1 % en 2023.

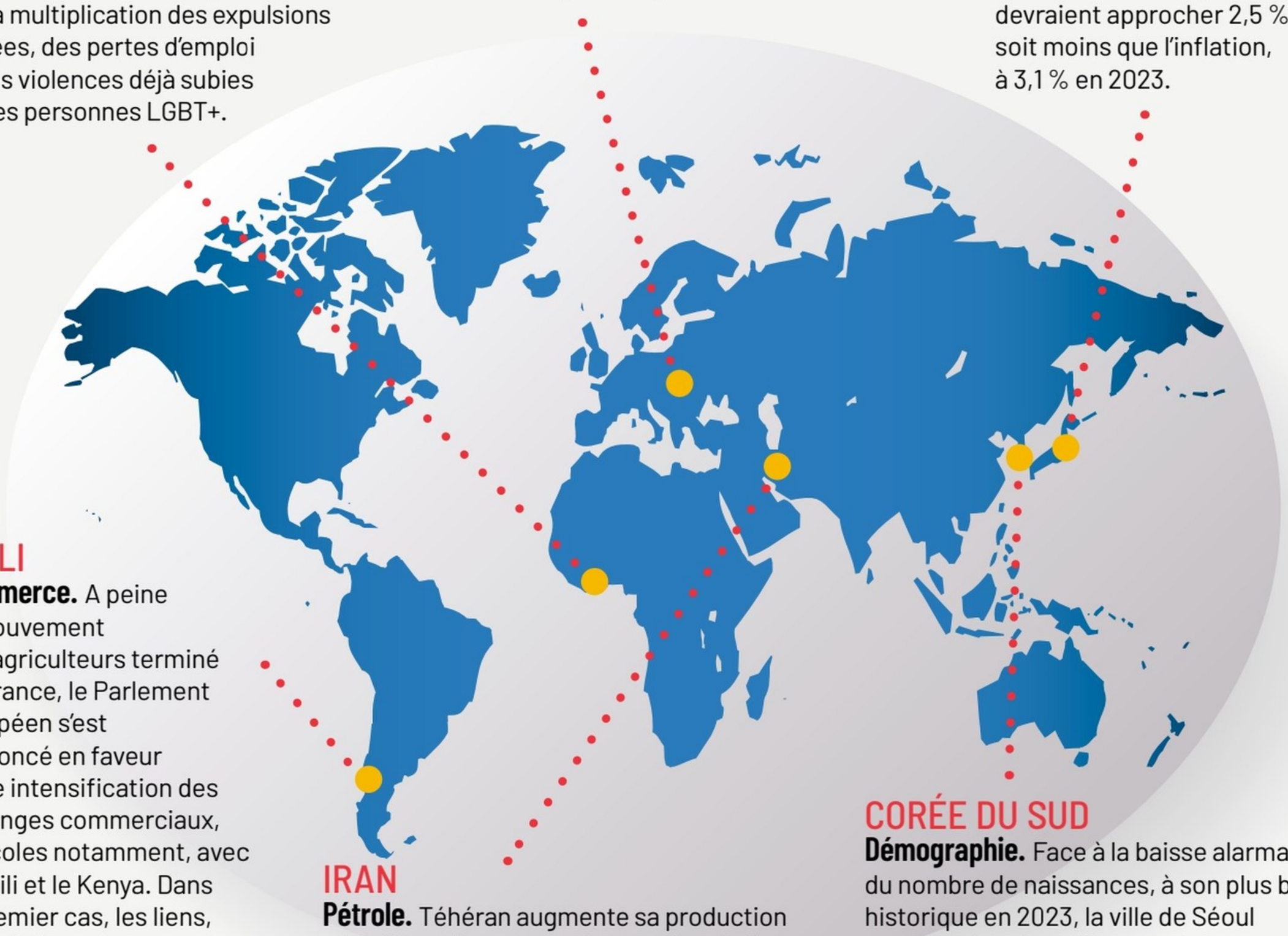

CHILI

Commerce. A peine le mouvement des agriculteurs terminé en France, le Parlement européen s'est prononcé en faveur d'une intensification des échanges commerciaux, agricoles notamment, avec le Chili et le Kenya. Dans le premier cas, les liens, déjà régis par un accord d'association entre l'Union européenne et le Chili depuis 2003, vont être approfondis. Le nouvel accord poursuit la réduction des droits de douane et prévoit un accès facilité des entreprises européennes aux secteurs chiliens du lithium et du cuivre, dont Santiago est un des plus gros exportateurs mondiaux.

IRAN

Pétrole. Téhéran augmente sa production pétrolière, alors que cette dernière était tombée à son plus bas niveau depuis trente ans en 2020 en raison des sanctions internationales visant le pays. La production iranienne a crû de 12 % entre 2022 et 2023, selon l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. Une hausse portée en grande partie par des investissements russes dans plusieurs champs pétroliers. Plus largement, le gouvernement iranien a annoncé début mars la signature de contrats d'une valeur de 13 milliards de dollars. Le pays vise une production quotidienne de 4 millions de barils en 2025, contre 3,2 en 2023.

CORÉE DU SUD

Démographie. Face à la baisse alarmante du nombre de naissances, à son plus bas historique en 2023, la ville de Séoul a annoncé un investissement de 1,35 milliard de dollars. Elle prévoit des subventions pour les femmes qui suivent un traitement contre l'infertilité, une hausse du nombre de garderies publiques ou encore des avantages fiscaux pour les entreprises qui adoptent des politiques favorables à la garde d'enfants. En parallèle, le gouvernement sud-coréen augmente les allocations familiales distribuées à tous les parents d'enfants ayant moins d'un an, de 520 dollars à 750 dollars par mois.

L'IVG dans la Constitution !

780 voix pour, 72 contre et 50 abstentions. Le 4 mars, les parlementaires ont voté l'ajout d'un alinéa supplémentaire à l'article 34 de la Constitution française : *« La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. »* Cet ajout est le fruit d'un combat d'un an et demi d'associations et de parlementaires soucieuses de prémunir la France contre une évolution « à l'états-unienne » ; alors qu'en juin 2022, la Cour Suprême outre-Atlantique a annulé l'arrêt Roe *vs* Wade de 1973 qui autorisait le recours à l'avortement.

Cette constitutionnalisation, objet d'un large consensus, est une victoire symbolique importante *« adressée, dans le monde et en France, à ceux qui n'ont jamais accepté que l'IVG soit un droit fondamental »*, souligne la sénatrice écologiste Mélanie Vogel. Juridiquement, qu'est-ce qui change ? La reconnaissance de l'avortement comme « liberté garantie » signifie que toute proposition de loi ou projet de loi qui aurait pour objet de restreindre ou d'interdire le droit à l'IVG serait déclaré contraire à la Constitution. C'est un verrou efficace qui protège le droit à l'avortement.

Les débats ont été nombreux sur les termes retenus, notamment celui de « liberté » plutôt que « droit ». Le seul mot de « liberté » accolé à l'IVG n'aurait pas empêché le vote de lois qui le restreignent. L'adjonction du mot « garantie » prémunit de cet écueil. *« Le terme "garantie" donne une direction à la compétence du législateur : les lois qu'on adopte doivent aller dans le sens de garantir la liberté d'avorter, et non de la restreindre »*, a encore expliqué Mélanie Vogel.

Pour autant, le régime du droit à l'avortement ne change pas. La double clause de conscience des médecins demeure, leur donnant le droit de refuser de pratiquer des avortements. Les difficultés concrètes d'accès à l'IVG perdurent également, qui expliquent en grande partie qu'en 2022, 17 % des IVG réalisées le soient dans un département autre que celui de résidence des personnes qui veulent y recourir. Dit autrement, la constitutionnalisation de l'IVG n'en fait pas un droit opposable, qui permettrait d'attaquer les pouvoirs publics pour manquement à une obligation.

Deuxième écueil, la liberté d'avorter est garantie à « la femme », formulation désuète [1] qui exclut les hommes trans et les personnes non binaires. Ils et iels sont une cinquantaine à avorter en France chaque année. Le Conseil d'Etat s'est voulu rassurant : *« Cette liberté doit être entendue comme bénéficiant à toute personne ayant débuté une grossesse, sans considération tenant à l'état civil, l'âge, la nationalité et la situation au regard du séjour en France. »* Mais que se passera-t-il si un gouvernement plus conservateur arrive au pouvoir ? La formulation demeure par ailleurs excluante et cisnormée [2]. Les parlementaires qui portaient le texte n'ont pas voulu prendre le risque d'un vote interdisant l'accès à l'IVG aux personnes trans (comme c'est aujourd'hui le cas pour la procréation médicalement assistée), mais n'ont pas été jusqu'à proposer une formulation plus inclusive.

Cette constitutionnalisation n'est pas la fin du parcours. Prochaines étapes : le combat pour l'accès effectif à l'IVG, la suppression de la double clause de conscience et l'inscription du droit à l'avortement dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Céline Mouzon

[1] Les féministes insistent depuis longtemps sur la nécessité de rendre visible la pluralité des expériences et donc de parler au pluriel des femmes.

[2] La cisnormativité consiste à présumer que les personnes sont ou devraient être cisgenres, c'est-à-dire se reconnaître dans le genre qui leur a été assigné à la naissance. Elle conduit à nier et invisibiliser l'existence des personnes transgenres.

Le Graph

DES CRISES AGRICOLES DE PLUS EN PLUS COÛTEUSES

Dépenses publiques d'indemnisation et de gestion de crise pour l'agriculture, en millions d'euros

Source : I4CE

1. Ce chiffrage est un minimum. Il n'incorpore pas les dépenses de prévention et de surveillance, en augmentation également (181 M€ en 2013, 453 M€ en 2022), ni les dépenses de personnel et des collectivités territoriales ou de l'Union européenne.

2. Même avant la très forte hausse observée en 2021 et en 2022, attribuable aux conséquences du Covid et de la guerre en Ukraine, les indemnisations des agriculteurs ont fortement progressé du fait de chocs climatiques plus fréquents et intenses.

3. Les 2,1 milliards d'euros de dépenses publiques pour indemniser les producteurs en 2022 ont pesé l'équivalent de 40 % du budget du ministère de l'Agriculture ou 20 % des subventions perçues par les agriculteurs au titre de la Politique agricole commune.

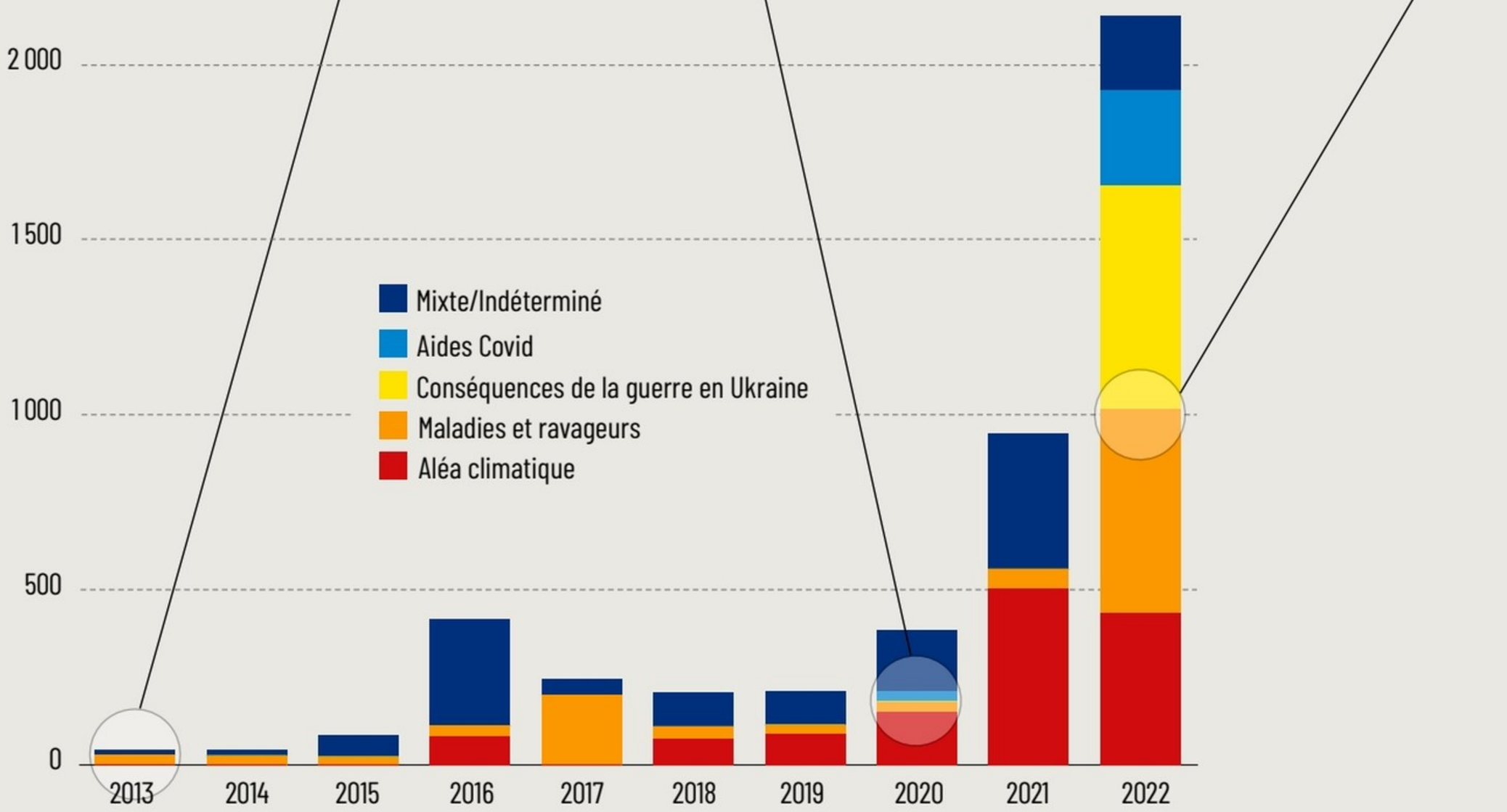

Sécheresses, inondations, gel, grippe aviaire, impacts économiques du Covid, puis de la guerre en Ukraine… Selon une étude que vient de publier l'Institut pour l'économie du climat (I4CE), les dépenses publiques d'indemnisation des agriculteurs face à la multiplication des crises qui les affectent n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Cette facture toujours plus salée illustre la vulnérabilité croissante de l'agriculture face à des chocs multiformes dont il est vraisemblable qu'ils s'intensifieront à l'avenir. Jusqu'ici, l'Etat (donc le contribuable) a épongé. Mais jusqu'où peut-il suivre ? A fortiori sans amputer les budgets affectés à la transition écologique qu'il faut au contraire accroître ? Conclusion logique de l'étude : il faut engager le chantier de la résilience de l'agriculture face aux aléas, et principalement l'aléa climatique. Et donc mettre en cohérence les 15 milliards d'aides annuelles aux agriculteurs (10 milliards de la PAC et 5 milliards de l'Etat) avec cet impératif. Un sujet qui fâche.

Antoine de Ravignan

Santé & travail

LE MÉDIA DE RÉFÉRENCE
SUR L'ACTUALITÉ DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

www.sante-et-travail.fr

Abonnement 100 % numérique : 30 € par an seulement

Faut-il un taux d'intérêt vert pour booster la transition ?

L'option d'un taux d'intérêt préférentiel pour soutenir les financements climat fait son chemin dans l'Union européenne. Mais pas encore l'unanimité.

En France, comme dans toute l'Europe, l'inflation ralentit. Elle est autour de 3 %, contre 10 % à son pic de la mi-2022. Les taux d'intérêt, eux, restent en revanche élevés en raison de l'action de la Banque centrale européenne (BCE). Au début de l'épisode inflationniste, l'institution les a rapidement montés, en témoigne la hausse de son principal taux directeur qui est passé de 0 % à 4,5 %, soit quasiment son plus haut niveau depuis la création de l'euro. Garante de la stabilité des prix, l'institution monétaire détermine, à travers les trois taux qu'elle administre, celui auquel les banques vont ensuite prêter aux ménages et aux entreprises, donc le niveau d'activité et *in fine* des prix.

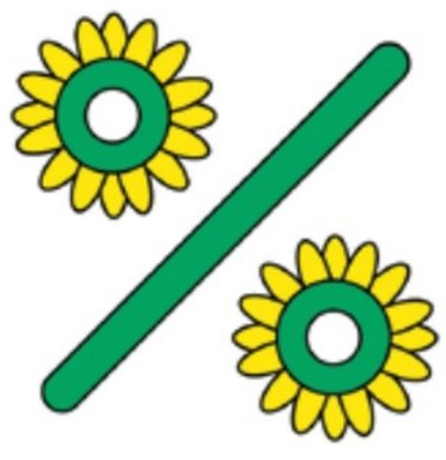

Appliquer un taux préférentiel

Avec une inflation qui ralentit, la BCE va-t-elle faire marche arrière et baisser ses taux, dont le principal est maintenu à 4,5 % depuis plus de six mois ? Pas tout de suite, a prévenu sa présidente Christine Lagarde, qui attend d'autres preuves que l'inflation est sur une pente définitivement descendante pour agir en ce sens. *« Nous en saurons un peu plus en avril, mais nous en saurons beaucoup plus en juin »,* a-t-elle indiqué.

Le maintien de taux élevés risque d'avoir des effets adverses sur l'activité économique et fait aussi planer des risques sur le financement de la transition écologique. Car la hausse des taux a *« un effet relativement plus grave pour l'industrie des énergies renouvelables et pour les investissements dans l'efficacité énergétique des bâtiments que pour le reste de l'économie ou les énergies fossiles »*, estime la trentaine de signataires d'une tribune parue dans *Le Monde* début mars, qui demande à la BCE de prendre davantage en compte les effets négatifs de sa politique sur les moyens alloués à la transition [1].

Pour cause, *« ces investissements sont très intensifs en capital, en remplaçant de fait les flux d'énergie fossile par des équipements physiques »*, expliquent les économistes, dirigeants d'entreprise, associations professionnelles ou fonds d'investissement qui se sont associés à l'appel. La BCE l'a admis récemment : les trois quarts des entreprises en zone euro ont réalisé ou ont des plans d'investissement climatiques, mais le coût de leur financement est souvent un obstacle majeur.

Comment y remédier ? Une solution est portée par plusieurs ONG qui ont amené la BCE à se positionner sur le sujet, ce qu'elle a fait de manière prudente pour l'instant. Son principe a même été endossé par Emmanuel Macron à l'occasion de la COP28 : *« nous avons besoin d'un taux d'intérêt vert et d'un taux d'intérêt brun »*, a-t-il alors affirmé. Le premier serait évidemment plus faible que le second. Concrètement, *« ce taux préférentiel inciterait les banques à déployer des offres de prêts à la rénovation, en répercutant en partie le différentiel de taux aux emprunteurs, ce qui renforcerait*

également les mécanismes existants tels que l'éco-PTZ », peut-on lire dans la tribune.

Ce principe de taux différencié a déjà été mis en place en 2014 lors de la période d'assouplissement monétaire qui a suivi la crise financière, et encore davantage lors de la pandémie. Pour soutenir l'économie, la BCE avait alors ouvert des enveloppes de prêts à des taux avantageux selon un principe : plus une banque avait consenti de prêts aux entreprises et aux ménages, plus elle pouvait emprunter dans le cadre de ces opérations dites de « TLTRO ».

Ce qui, dans le cadre du troisième et dernier programme lancé en 2019, a largement bénéficié aux activités intensives en carbone, estiment trois chercheurs de la London School of Economics (LSE) [2]. Entre mars 2020 et mars 2021, les activités de prêt des institutions participant au programme *« ont généré environ 151 millions de tonnes de CO_2, soit environ 8 % des émissions globales de la zone euro en 2019 »*, ont-ils calculé, en raison de surreprésentation sur les marchés obligataires des secteurs émetteurs.

Des points à débattre

S'il y a eu une prime, même indirecte, à l'octroi de crédits bruns, pourquoi ne pas mettre en place une prime à l'octroi de crédits verts ? D'autant que l'instauration d'une taxonomie à l'échelle européenne, qui classifie toutes les activités économiques selon leur niveau de durabilité, a récemment fait évoluer les choses. Elle fournit *« une grille de critères techniques environnementaux (…) validés politiquement sur lesquels la BCE peut se baser en toute indépendance »*, assurent les signataires de la tribune parue en mars.

La mesure se heurte toutefois encore à des difficultés techniques, dont la disponibilité des données au niveau des entreprises et des banques. Sur ce point, des progrès sont encore nécessaires, a admis Christine Lagarde, en réponse à l'interpellation de trois députés européens début 2023. En attendant, estime l'économiste Alain Grandjean, un taux différencié pourrait *« être mis en place immédiatement pour les prêts à la rénovation énergétique des bâtiments dans la mesure où les banques déclarent déjà aux superviseurs leurs volumes de prêts »*.

Autre point de débat : comment articuler la lutte contre le changement climatique et celle contre l'inflation. Pour certains, dont la BCE, mettre en place maintenant un taux différencié va entraîner un surcroît d'activité, certes uniquement dans certains secteurs, mais qui *in fine* risque d'alimenter l'inflation. Réduire le coût de financement des travaux de rénovation, de construction de parcs éoliens, etc. irait ainsi à l'encontre de l'objectif prioritaire de l'institution monétaire. Pour d'autres, au contraire, c'est justement en permettant à l'économie de se libérer de sa dépendance aux fossiles qu'on réduirait la probabilité d'un nouveau choc inflationniste.

Dans la même veine, un taux différencié appliqué aux activités vertes risque-t-il d'engendrer une instabilité financière, en provoquant des changements de décision d'investissement trop brutaux ? A court terme, c'est possible, et c'est pour cela que le mécanisme doit être soigneusement piloté, estiment les trois chercheurs de la LSE. Mais à long terme, c'est plutôt le manque de financement pour la transition qui crée de l'instabilité.

Si l'usage de taux duaux n'est évidemment pas la seule solution pour massifier les financements climat, qui devraient doubler chaque année pour atteindre nos objectifs selon le dernier bilan de l'Institut pour l'économie du climat (I4CE), c'est un outil parmi d'autres qui gagnerait à être davantage débattu.

Aude Martin

[1] « La BCE pourrait appliquer des taux d'intérêt moins élevés au refinancement des prêts bancaires alloués à la transition écologique », *Le Monde*, 2 mars 2024.

[2] Dans « The CO_2 content of the TLTRO III scheme and its greening », par Chiara Colesanti Senni, Maria Sole Pagliari et Jens van 't Klooster, 31 mai 2023.

L'INFLATION DIMINUE, MAIS PAS ENCORE LES TAUX

Evolution du niveau du principal taux d'intérêt directeur de la BCE et de l'inflation, en % par rapport à la même période de l'année précédente

Sources : Eurostat et BCE

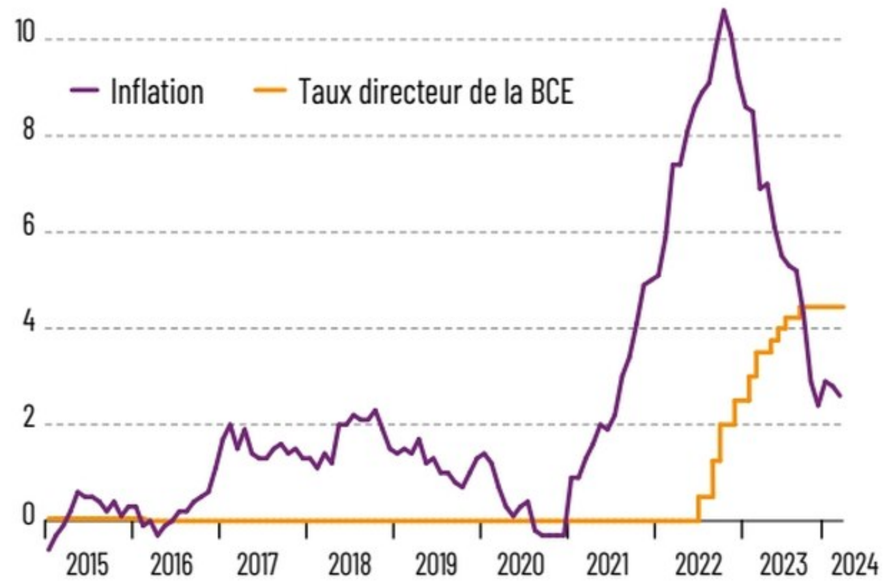

« S'il y a eu une prime, même indirecte, à l'octroi de crédits bruns, pourquoi ne pas mettre en place une prime à l'octroi de crédits verts ? »

© CHRISTOPHE BOULZE

> “Louer les vertus du travail et mettre des bâtons dans les roues de ceux qui veulent puiser dans leur CPF est contradictoire”

Y’a du boulot !

par Sandrine Foulon

PAYER PLUS POUR SE FORMER, UN CONTRESENS

L’information a fuité dans *Les Echos* le 8 mars dernier : dès le 1er mai, il faudra débourser un forfait de 100 euros pour utiliser son compte personnel de formation (CPF), quel que soit le cursus choisi. Selon le quotidien économique, c’est cette option, privilégiée par le ministère du Travail, qui a remporté les faveurs de l’Elysée. *Exit* la proposition du ministre de l’Economie, qui souhaitait plutôt prélever un pourcentage de 10 % sur chaque formation. Cette mesure aurait évidemment rapporté plus d’argent mais elle aurait désavantagé un certain nombre de salariés désireux de se lancer dans des programmes longs et coûteux. A supposer qu’une personne souhaite consommer l’intégralité de son CPF (plafonné à 5 000 euros), il lui en aurait coûté 500 euros de sa poche. Les promoteurs du reste à charge à 100 euros ont donc souhaité emprunter une autre voie. Sachant que le prix moyen d’une formation CPF est de 1 560 euros, la ponction se limite ainsi à 6,4 %, ce qui revient toujours moins cher que d’avoir à payer 156 euros…

Les formations courtes pénalisées

Mais cette contribution sera loin d’être indolore pour nombre de candidats qui renonceront à se former. C’est d’ailleurs l’objectif recherché. Grâce à cette mesure, France compétences, l’organisme qui gère les fonds de la formation, est censé réaliser des économies à hauteur de 375 millions d’euros en année pleine. Et ce sont les formations courtes, à l’instar du certificat d’aptitude à la conduite d’engins en sécurité (Caces), parmi les plus demandées et dont le coût oscille entre 500 et 1 000 euros, qui feront les frais de l’opération. L’inconvénient d’introduire un tel reste à charge, quelle que soit sa modalité, est qu’il ne permet pas de sélectionner les bons et les éventuels mauvais cursus. Si tant est qu’il faille faire des choix, autant taxer ceux qui sont qualifiés parfois de formations « macramé » ou de confort. Mais est-il si facile de trier le bon grain de l’ivraie ? Passer son permis voiture ou moto, exemple souvent mis en avant pour décrier l’usage du CPF, reste bien utile pour trouver un boulot. Il est contradictoire de sans cesse louer les vertus du travail, d’en faire une condition *sine qua non* pour toucher des prestations sociales et, « en même temps », de mettre des bâtons dans les roues de celles et ceux qui veulent puiser dans leur CPF.

Une pure logique d’économies

Cette décision contrevient à la libéralisation même de la formation professionnelle décidée en 2018. En monétisant le CPF jusqu’alors crédité en heures, en supprimant tous les intermédiaires entre les stagiaires et les organismes de formation, le gouvernement portait haut la *« liberté de choisir son avenir professionnel »*. Or, cette ponction à l’aveugle vient enrayer la mécanique et pénalisera des salariés sans distinction. Elle ne répond qu’à une pure logique d’économies afin de combler une partie des 10 milliards d’euros supplémentaires pour boucler le budget 2024. Certes, il y aura des dérogations. Les chômeurs et les salariés qui cofinancent la formation avec leur employeur devraient échapper au forfait de 100 euros. Mais il n’est pas sûr que ces assouplissements convainquent les syndicats. L’argent du CPF, versé tous les ans par l’employeur à hauteur de 500 euros, n’appartient pas à l’Etat mais aux salariés, rappellent-ils. Sujet délicat, le reste à charge déjà voté dans la loi de finances pour 2023 n’a jamais vu le jour, faute de décret. Mi-mars, les partenaires sociaux ont reçu l’assurance qu’ils allaient très rapidement être concertés sur ce dossier. Ce n’était pas le cas à l’heure où ces lignes étaient écrites.

ISADORA AU PAYS DU MANAGEMENT

par Fabrice Erre

POURQUOI IL FAUT TAXER LES ULTRARICHES

Dossier illustré par Pete Reynolds

DOSSIER

L'ensemble des pays européens fait face aux mêmes défis : la transition énergétique, la dépendance des personnes âgées, la nécessité d'investir dans l'industrie, l'éducation, la santé, la recherche, etc. Tout cela dans un environnement économique plutôt morose avec une croissance, et donc des rentrées fiscales, au ralenti.

Face à ce choc de dépenses publiques nécessaires, il y a deux solutions si l'on souhaite maîtriser la dette publique. Soit on taille dans les autres dépenses publiques, comme la protection sociale, et c'est la voie choisie par le gouvernement français. Soit on augmente les recettes fiscales en taxant plus et mieux la partie de la population qui paie relativement le moins d'impôts : les très riches. Une mobilisation européenne est en cours sur le sujet et il est urgent d'y contribuer. Le contexte y est favorable, une majorité de citoyens et de citoyennes soutenant l'idée dans différents pays. Cette idée a aussi trouvé un relais international, puisque le G20 s'est emparé fin février de la question d'une taxation minimale des plus riches. Un combat à mener pour des raisons économiques, sociales et de justice fiscale.

Ce dossier a été réalisé à l'occasion d'une enquête collaborative entre plusieurs médias européens, sous la coordination de Catherine André (*Alternatives Economiques*), dans le cadre de la plate-forme européenne de datajournalisme EDJNet, dont *Alternatives Economiques* est un membre fondateur. Avec la collaboration de *OBCT* (Italie), Deutsche Welle (Allemagne), Voxeurop, Noteworthy (Irlande) et El Confidencial (Espagne).

LES GRANDES FORTUNES NE PAIENT PAS LEUR PAR

Les très riches en Europe sont moins fortement taxés que les autres contribuables. Mettre en œuvre un impôt sur la fortune européen permettrait de réparer cette injustice fiscale.

Instaurer un impôt européen sur les grandes fortunes et utiliser ces ressources pour contribuer à financer la lutte contre le changement climatique et celle contre les inégalités sociales : tel est le projet politique initié par la députée européenne Aurore Lalucq et le patron du Parti socialiste belge Paul Magnette. Une utopie ? Leur idée a pris la forme d'une initiative citoyenne européenne (ICE), validée en juillet 2023 par la Commission européenne : afin que leur projet puisse avancer, les deux politiques ont un an pour recueillir un million de signatures dans au moins sept pays de l'Union. Comme ils ont officiellement lancé leur initiative le 9 octobre 2023, ils ont jusqu'au 9 octobre prochain pour arriver au million.

Pourquoi s'engager dans cette bataille ? Parce que, étude après étude, on s'aperçoit que les très très riches paient en Europe moins d'impôts que le reste de la population. Et qu'au moment où les capitaux nécessaires pour une transition écologique manquent, il y a là une injustice flagrante qu'il est nécessaire de corriger.

DES INÉGALITÉS CRIANTES

Pas facile de connaître très précisément le niveau, la répartition et la dynamique des patrimoines dans les différents pays européens, qui plus est de manière comparative. Pour obtenir des « comptes distribués », c'est-à-dire répartis entre les différents types de ménages selon leurs revenus, leur richesse, il faut mêler des données provenant des comptes nationaux, des enquêtes auprès des ménages, etc. Heureusement, la Banque centrale européenne (BCE) vient de se lancer dans l'exercice en janvier 2024 : sa politique monétaire n'a pas les mêmes effets selon le niveau des inégalités, d'où son intérêt pour le sujet.

De ces statistiques récentes proposées par la banque centrale, présentées à ce stade comme expérimentales, on peut tirer plusieurs enseignements importants. Les données, qui portent sur la période 2009-2023, montrent que les 50 % des Européens les moins aisés ont détenu en moyenne seulement 4,8 % de la richesse nette* de la zone sur la période. A l'inverse, les 5 % les plus riches détiennent en moyenne 43,1 % du total. Un écart abyssal.

Et comme souvent, la moyenne dissimule des situations contrastées. On peut même dire très contrastées en zone euro. Ainsi, aux Pays-Bas, les 5 % les plus aisés concentrent 31,7 % de la richesse nette, contre 53,5 % en Autriche ; la France se situe sous la moyenne européenne sur la période à 39,8 % ; l'Allemagne et l'Italie sont parmi les pays les plus inégalitaires. L'Europe a beau s'être constituée comme institution depuis plusieurs décennies, ses économies et ses sociétés n'avancent pas du même pas.

Lorsque l'on étudie ensuite la dynamique inégalitaire de la zone dans son ensemble sur la période disponible, on est frappé par le fait que les plus aisés semblent profiter largement des périodes de crise. En 2009, en plein dérapage de la finance mondiale, les 5 % les plus riches détiennent 41,5 %

* **Richesse nette :** valeur des actifs dont on déduit les dettes. Par exemple, on déduira, le cas échéant, de la valeur d'un bien immobilier le capital restant à rembourser dans le cadre de l'emprunt destiné à l'acquérir.

EUROPÉENNES

RT

du patrimoine de la zone. Puis la crise touche l'Europe au début des années 2010 et pendant que les populations se battent pour s'en sortir en pleines politiques d'austérité généralisées, les plus aisés voient leur part des richesses passer à 44,4 % début 2015. Le relâchement des politiques budgétaires et l'intervention forte de la BCE – le fameux « quoi qu'il en coûte » de Mario Draghi – s'accompagneront d'une baisse de la part des richesses détenue par les 5 %. Avant que 2020 et 2021 ne voient cette part de nouveau croître en pleine pandémie.

Ce n'est pas un scoop, on sait que pendant les périodes de fortes crises, les populations du bas de l'échelle qui n'ont que leur emploi et leurs revenus salariés pour vivre trinquent plus que celles du haut de l'échelle, qui profitent des embellies de la Bourse, de l'immobilier et des revenus du capital. Cela a été très frappant en Europe durant les quinze dernières années.

De fortes inégalités de fortune ne poseraient pas trop de problèmes si les plus riches Européens payaient leur juste part d'impôt. C'est de moins en moins le cas. Au plan le plus général, la dynamique fiscale de l'Europe depuis de nombreuses années a été claire : presque tous les pays ont supprimé leur impôt sur la fortune. Il y a une trentaine d'années, une bonne dizaine de pays européens, de l'Allemagne à la France, en passant par l'Espagne, le Danemark et la Suède, taxaient spécifiquement la fortune des plus riches. Ces impôts n'étaient pas parfaits, leur base était étroite

26 %

C'est le taux d'imposition des revenus des 75 foyers du sommet de la distribution (top 0,0002 %), contre 46 % pour les 0,1 % les plus riches.

C'EST QUOI UNE INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE ?

La mobilisation des citoyens peut amener la Commission européenne à se saisir de sujets. Ainsi, l'initiative citoyenne européenne (ICE) [1], instaurée par le traité de Lisbonne, a pu démarrer à partir de 2012. Par l'intermédiaire de cette procédure, celles et ceux qui arrivent à recueillir en un an au moins un million de signatures (sur 400 millions d'électeurs) dans au moins sept pays européens peuvent demander à la Commission de répondre à leur interpellation citoyenne.

Depuis, 109 ICE ont été validées par la Commission, mais 81 n'ont abouti à rien, parce qu'elles ont été retirées par les organisateurs ou qu'elles n'ont pas atteint le million de signatures. Une fois mises de côté celles dont la collecte est en cours, devant démarrer ou en phase de contrôle du résultat, seules 10 ICE ont ainsi abouti à ce jour. Elles touchent essentiellement à des questions écologiques ou de protection des animaux.

Et avec peu de résultats jusque-là. Pour le pire, quand l'ICE Stop Glyphosate s'est vu répondre concrètement par la prolongation du droit à l'utilisation du pesticide. Mais aussi pour le meilleur, quand la Commission a refusé d'accéder à la demande portée par une ICE d'arrêter les crédits européens finançant l'avortement dans les pays en développement.

Si l'initiative concernant la taxation des riches recueillait le nombre suffisant de signatures, elle pourrait subir un meilleur sort. Des Etats-Unis à l'OCDE, l'idée d'une plus grande taxation des très fortunés progresse. En France, la proposition d'un impôt sur la fortune (ISF) vert rencontre un consensus politique assez large, de Pierre Moscovici à Dominique de Villepin, en passant par un économiste *mainstream* comme Jean Pisani-Ferry. L'ICE tax-the-rich.eu permettra de dire si cette idée mobilise suffisamment en Europe.

[1] https://citizens-initiative.europa.eu/find-initiative/eci-lifecycle-statistics_fr

© D. R.

TROIS QUESTIONS À AURORE LALUCQ,

députée européenne à l'initiative de l'ICE sur la création d'un impôt européen sur la fortune

Comment est né ce projet d'un impôt sur la fortune (ISF) européen ?

C'est le résultat de deux initiatives parallèles. Au Parlement, j'étais rapporteuse du texte qui instaure une taxation minimale à 15 % des profits logés à l'étranger par les multinationales. Une fois le vote obtenu, je me suis dit qu'après avoir remis de l'ordre dans la taxation des entreprises, il fallait faire la même chose du côté des individus. J'ai commencé à travailler pour constituer une coalition avec des parlementaires européens, d'anciens membres de la Commission, des syndicats, des ONG, etc., et lancer un appel en faveur de la taxation des très riches. Cet appel a été publié dans *Le Monde* en mars 2023.

Il se trouve que, dans le même temps, le président du Parti socialiste belge, Paul Magnette, travaillait aussi à un projet pour réparer la fiscalité européenne. Nous sommes entrés en contact et Paul a eu la brillante idée de lancer une initiative citoyenne européenne (ICE) sur le sujet.

Nous nous sommes réparti la tâche, car pour réussir à proposer une ICE, il faut trouver au minimum sept personnes dans sept pays européens différents pour porter le projet. Nous voulions également que ce ne soit pas uniquement le fait d'élus et d'experts. Il fallait trouver des millionnaires, des syndicats, des ONG, pour montrer que l'idée commence à faire largement consensus. Nous nous sommes ensuite assurés, auprès de juristes, que notre proposition reposait sur une base légale solide pour pouvoir être enregistrée par la Commission.

Pourquoi passer par une initiative citoyenne européenne et pas par le Parlement ?

Parce qu'il n'y a pas aujourd'hui de majorité au Parlement européen pour faire avancer le sujet ! Il fallait donc faire un pas de côté et commencer par mener la bataille culturelle en faveur de la taxation du capital, des très hauts revenus, des très hauts patrimoines. De ce point de vue, une ICE permet aux citoyens de faire irruption dans les institutions européennes. A toutes celles et ceux qui dénoncent le fait que Bruxelles est loin de tout, c'est un bon moyen de se réapproprier l'Europe et de la faire avancer socialement. Cela permet d'inscrire dans le débat politique la nécessité de la taxation des très riches. Je suis persuadée que si nous y arrivons, nous trouverons de quoi faire avancer le sujet à l'OCDE, qui a amené la taxation des multinationales, à la Commission, au Parlement, etc.

Où en est la mobilisation ?

A ce jour, nous avons recueilli 150 000 signatures. Pour être sûr de la représentativité du projet, il y a un seuil minimal à dépasser dans sept pays. A ce stade, nous l'avons passé en France. Prochaine étape, la Belgique. L'Italie est aussi très mobilisée. Nous allons ainsi organiser les mobilisations pays après pays pour franchir les minima, puis monter jusqu'au million de signatures. Nous nous appuyons sur des partis politiques, des ONG, des syndicats pour bâtir des coalitions dans chaque pays.

Une fois le million de signatures obtenu, la Commission est obligée de travailler à une proposition sur le sujet. Elle doit ensuite la porter face aux Etats et tout se noue dans le rapport de force face aux récalcitrants. La pression populaire joue alors un rôle important, d'où l'importance de recueillir un maximum de signatures.

Propos recueillis par Ch. Ch.

du fait de nombreuses exemptions (résidence d'habitation, biens professionnels…), ce qui réduisait leur rendement, mais ils avaient le mérite d'exister. Ils ont été emportés par la logique libérale.

De la même façon, comme le montre le dernier rapport de la Commission européenne sur les tendances de la fiscalité, les tranches marginales d'imposition des plus hauts revenus ont été abaissées. Même chose pour le taux d'imposition des bénéfices, première marche de l'impôt des plus riches puisque les profits non taxés servent de base à la distribution des dividendes concentrés dans les mains des très aisés.

LES ÉTUDES COMMENCENT À SE GÉNÉRALISER

Bref, l'un ne suffit pas à expliquer entièrement l'autre, mais la concentration accrue des richesses entre les mains des plus aisés est concomitante de la baisse de la fiscalité sur la fortune. Sans oublier que c'est parmi les plus gros détenteurs de patrimoine que l'on trouve les plus gros utilisateurs

UNE DISPARITÉ DES SITUATIONS EN EUROPE

Part des 5 % les plus aisés dans la richesse nette en juin 2023, en %

Source : Banque centrale européenne

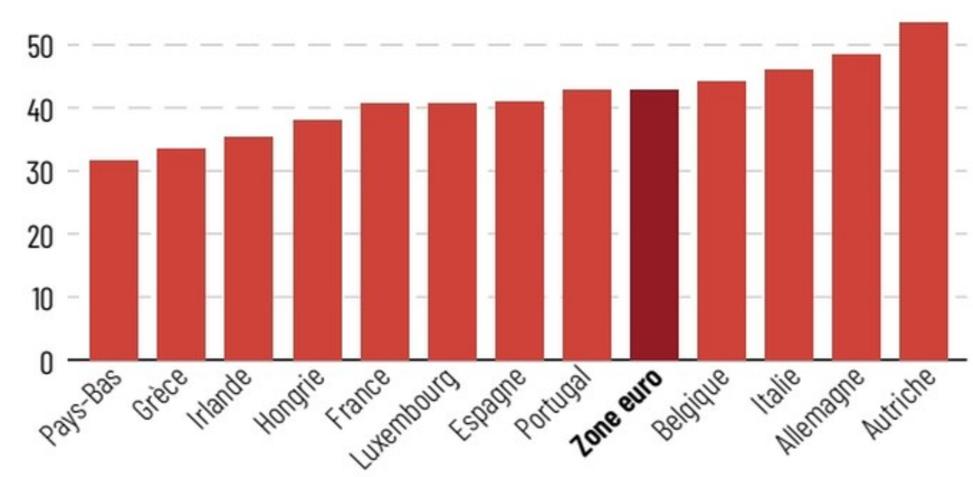

de stratégies d'optimisation fiscale agressive et d'utilisation des paradis fiscaux.

Quel est le résultat de tout cela ? En clair, combien les très riches paient-ils véritablement d'impôt ? La réponse à cette question est loin d'être évidente. En fait, il était même impossible d'y répondre jusqu'à ces dernières années. Mais les études commencent à se généraliser et permettent, pour celles qui sont déjà disponibles, d'arriver au même résultat : les très très riches des pays européens sont moins taxés que les autres contribuables de leur pays.

Pouvoir évaluer le taux d'imposition des plus aisés réclame de connaître exactement leur niveau de revenu et de fortune, une donnée qui n'est pas disponible dans les statistiques officielles. Par exemple, une partie des revenus des très aisés provient des dividendes qu'ils touchent du fait de la propriété d'actions d'entreprises. Mais ces actions peuvent être détenues par l'intermédiaire de sociétés écrans ou bien de holdings, à la main des riches, qui ne distribuent pas de dividendes : des revenus du capital non taxés alors même qu'ils nourrissent la fortune des plus riches. C'est un exemple parmi d'autres des difficultés à bien estimer revenus, fortune et taux d'imposition des plus aisés. Des économistes se sont penchés sur le problème en agrégeant des données anonymisées sur la taxation des revenus, des enquêtes, les comptes nationaux, etc. Un gros travail, encore rare, mais qui commence à s'étendre.

Ainsi, en France, une étude de l'Institut des politiques publiques publiée en 2023 montre que le taux d'imposition des revenus passe progressivement de 46 % pour les 0,1 % les plus riches à 26 % pour le top 0,0002 %, autrement dit les 75 foyers du sommet de la distribution, pour qui la richesse se compte en milliards. Pourquoi ? Parce que le patrimoine de ces ultrariches est constitué en large partie de dividendes non distribués, soumis à l'impôt sur les sociétés, en baisse depuis plusieurs années (un résultat obtenu sur les données 2016, moment où cet impôt était plus élevé qu'aujourd'hui).

Même résultat en Italie : une analyse parue début 2024 montre que le système fiscal est légèrement progressif mais qu'il change de sens à partir des 5 % les plus riches, leur taux d'imposition se situant autour de 36 %, contre 40 à 50 % pour les revenus inférieurs. Les auteurs de l'étude élargissent l'analyse à la taxation de la richesse nette et confirment le résultat : plus on accroît sa fortune, moins on est taxé, les 25 % les plus pauvres faisant face à un taux de 52 % quand les 0,1 % les plus riches sont à 36 %. Un travail similaire, mêlant également données macro et microéconomiques, aboutit au même résultat aux Pays-Bas : le taux d'imposition moyen pour 99 % de la population se situe entre 40 % et 50 %, puis il se met à diminuer à partir des 1 %, pour finir à 21 % pour le top 0,01 %. Et on retrouve encore les mêmes résultats au Royaume-Uni.

> En Europe, les impôts sur la fortune ont été emportés par la logique libérale

UNE INJUSTICE FISCALE À RÉPARER

On peut espérer que d'autres chercheurs se lanceront sur le sujet dans les autres pays européens, mais les éléments disponibles convergent vers le même résultat. Aujourd'hui, en Europe, les très aisés concentrent énormément de richesse et sont moins imposés que les autres. La principale explication tient à une sous-taxation des revenus du capital par rapport au travail. Une étude récente de l'OCDE montre que l'écart de taxation entre les deux types de revenus est important, de l'ordre de 12 points de pourcentage en moyenne dans l'OCDE (9,5 points en France) en faveur des revenus du capital.

Alors, oui, la mise en œuvre d'un impôt sur la fortune européen sur les 1 % ou les 0,1 % les plus riches permettrait de réparer une injustice fiscale qui voit les très fortunés moins taxés du fait que leurs revenus proviennent de rentes financières moins imposées que le travail. Il est temps de changer la donne. *Tax the rich !*

Christian Chavagneux

LES PLUS AISÉS TRAVERSENT FACILEMENT LES CRISES

Part de la richesse nette détenue par les 5 % les plus riches de la zone euro, en %

Source : Banque centrale européenne

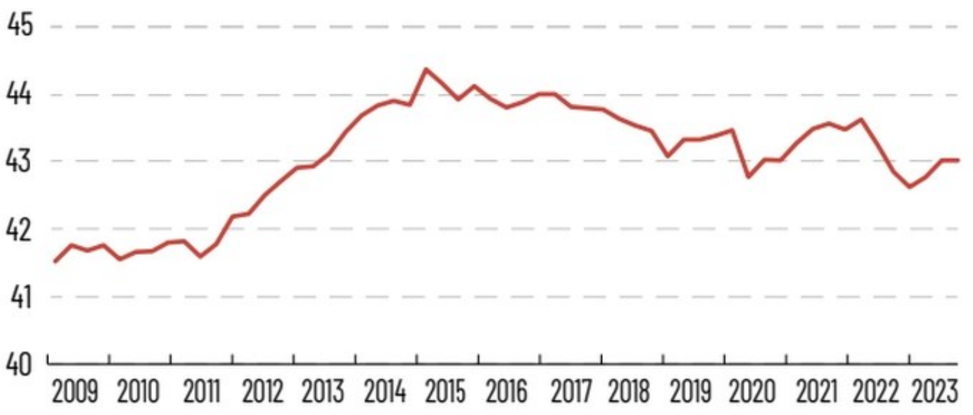

UNE IDÉE QUI FAIT SON

Alors que les sociétés européennes, les syndicats, les ONG, des politiques et des économistes voudraient voir les très riches être davantage taxés, les gouvernements se montrent plus réticents.

Le 28 février dernier, à l'occasion d'une réunion des ministres des Finances du G20 à São Paulo, au Brésil, Bruno Le Maire a nettement pris position en faveur de la mise en œuvre d'un impôt minimal mondial sur les très riches. *« Aujourd'hui, vous avez la possibilité pour les personnes les plus riches d'éviter de payer le même montant d'impôt sur leurs revenus que d'autres personnes qui sont pourtant moins riches. Nous voulons éviter cette optimisation fiscale »*, a déclaré le ministre. Avant de préciser : *« Nous voulons que l'Europe porte cette idée de taxation minimale des individus le plus rapidement possible, et la France sera en pointe sur ce sujet. »*

Une bonne nouvelle pour toutes celles et ceux qui sont partisans de mieux taxer la partie de la population française et européenne qui l'est le moins, à savoir les très riches. Même si, venant d'un ministre qui, après avoir supprimé l'impôt sur la fortune, répète partout et toujours son refus d'augmenter les impôts, cet engagement sonne un peu comme le meilleur chemin pour différer une telle taxe de plusieurs années, le temps que les pays du G20 arrivent à se mettre d'accord.

EN DÉBAT PARTOUT EN EUROPE

Si le ministre a tenu à s'exprimer sur le sujet, c'est que celui-ci fait l'objet d'un débat permanent en France. Des économistes aux syndicats en passant par certaines forces politiques et des ONG, la nécessité d'une taxation des plus aisés est inscrite dans le débat démocratique français, et a été soutenue début mars par l'ancien économiste en chef du Fonds monétaire international Olivier Blanchard. Un sujet qui passionne toujours dans notre pays.

Chez nos voisins allemands également, l'idée d'une taxation plus élevée des très aisés est présente dans le débat depuis plusieurs années. Le SPD, le parti social-démocrate dont est issu le chancelier Olaf Scholz, soutient la mesure depuis longtemps et un sondage réalisé il y a quelques années indiquait que 72 % des Allemands y sont favorables. Reiner Hoffmann, le puissant patron du syndicat DGB, s'est également exprimé sur le sujet pour indiquer que *« la réintroduction d'un impôt sur la fortune est plus urgente que jamais »*. Des économistes influents dans le débat public et politique, comme Marcel Fratzscher, président du DIW, un institut de recherche économique, ont également pris position dans ce sens.

Pour autant, toute velléité de taxation du gouvernement de coalition actuellement au pouvoir en Allemagne est bloquée par la présence du FDP, le parti libéral, dont l'une des raisons d'existence est d'être le représentant des riches Allemands. Christian Lindner, le ministre des Finances, en est issu. Et il joue un rôle politique important aussi bien au sein de l'Assemblée (Bundestag) que du gouvernement (Kabinett). Il a le pouvoir d'apposer son veto sur toute décision ayant des implications budgétaires. Et sa position publique sur le sujet est très claire : *« L'Allemagne ne peut pas se permettre de mettre en œuvre un impôt sur la fortune. »* Fermez le ban. Nul doute qu'avec la montée du débat en Europe sur cette question, l'idée sera abordée lors de la campagne électorale pour les élections législatives de l'an prochain.

En Italie, c'est le gouvernement dans son ensemble qui n'est pas favorable à l'idée. Le vice-ministre de l'Economie, Maurizio Leo, a même nettement indiqué qu'après les premières baisses d'impôt pour les

CHEMIN

personnes situées aux bas des revenus, il compte bien poursuivre le mouvement pour *« reconfirmer la réduction des taux »* d'imposition, en particulier pour la tranche la plus élevée (à 43 %).

Pendant ce temps-là, une étude d'Oxfam Italie montre que le total de la richesse entre les mains des trois milliardaires les plus riches du pays est supérieur à celle détenue par les six millions d'Italiens les plus pauvres. En clair, trois personnes détiennent plus de patrimoine que 10 % de la population ! Aussi, lorsque l'on demande à Emanuele Felice, économiste et historien, professeur à la Libera Università di Lingue e Comunicazione IULM, proche du Parti démocrate, s'il soutient la proposition européenne de taxation des plus aisés, la réponse fuse immédiatement : *« Bien sûr que je la soutiens ! Nous faisons face à de grands défis, en premier lieu la transition écologique, qui doit être juste socialement, et à cette fin nous avons besoin d'argent qui doit venir des plus riches. »* Mais, précise Francesco Saraceno, économiste de l'OFCE et professeur à la Libera Università Internazionale degli Studi Sociali (Luiss), *« ce n'est pas du tout un thème dont on discute en ce moment »*. Pour autant, différents sondages réalisés ces dernières années indiquent que les deux tiers des Italiens soutiennent une taxation renforcée des plus riches.

> « L'Allemagne ne peut pas se permettre de mettre en œuvre un impôt sur la fortune »
>
> **CHRISTIAN LINDNER**, ministre des Finances allemand

A l'inverse, le débat sur la taxation des ultra-riches s'est imposé de plus en plus ces dernières années chez nos voisins belges. En 2023, un sondage réalisé par le CNCD en collaboration avec le média *Le vif* révélait notamment que 80 % des sondés étaient favorables à un impôt spécifique sur les patrimoines supérieurs à 1 million d'euros. Et cela fait de nombreuses années que les deux principaux syndicats, la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) et la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), sont pour.

La question a été largement portée par le politique. Le Parti socialiste de Paul Magnette, l'un de ceux à l'origine de l'initiative européenne en faveur de la taxation des plus riches, est bien sûr aux avant-postes, de même que le Parti des travailleurs de Belgique. Ainsi, précise l'un de ses membres, le député européen Marc Botenga, *« nous préférons parler de taxe sur la fortune plutôt que sur le patrimoine. On veut toucher les grandes fortunes, pas les petits patrimoines ou les revenus »*. Certes, au sein de la vaste coalition au pouvoir, le sujet fait débat entre les différents partis. Raison pour laquelle *« nous défendons la mesure au niveau européen »,* indique Marc Botenga.

EXCEPTION ESPAGNOLE

Dans ce panorama, l'Espagne fait figure d'exception puisque le gouvernement de Pedro Sánchez a fait voter fin 2022 un impôt temporaire de solidarité sur les grandes fortunes. La mesure est censée s'appliquer uniquement sur les situations de 2022 et 2023 pour les fortunes supérieures à 3,7 millions d'euros avec un taux montant à 3,5 %, mais le gouvernement pourrait décider de prolonger la mesure. L'Espagne faisait partie des derniers pays européens (avec la Norvège et la Suisse) disposant d'un impôt sur la fortune, à base régionale, désormais complété par un impôt national.

Les situations britannique et irlandaise confirment qu'au-delà de la diversité des pays, on trouve des gouvernements peu enclins à taxer les ultrariches de manière nationale, alors que les sociétés, les syndicats et pas mal d'économistes y sont favorables. Une mobilisation citoyenne européenne paraît d'autant plus importante qu'elle incitera la Commission à avancer des propositions au moment où Joe Biden s'est déclaré début mars favorable à taxer davantage les très riches. Comme une étape nécessaire vers une action mondiale portée par le G20, qui s'est emparé du sujet. Bonne nouvelle !

Christian Chavagneux

LE DISCOURS TROMPEUR DES ADEPTES D'UNE FISCALITÉ AU RABAIS

Pour les défenseurs des très riches, augmenter les impôts des plus fortunés n'est pas justifié et pénaliserait la société tout entière. Pourtant, rien n'est moins sûr.

L'idée de davantage taxer les très riches a le vent en poupe. « Il est temps de taxer les milliardaires », titrait ainsi Simon Kuper, un chroniqueur du *Financial Times*, le 8 février. Et de rappeler que selon le dernier classement du magazine *Forbes*, le monde compte 2 640 milliardaires, 19 fois plus qu'en 1987, et qu'ils sont peu imposés. Aux Etats-Unis, le président Joe Biden veut une taxe de 25 % sur les riches, ceux au patrimoine supérieur à 100 millions de dollars, avec une imposition portant sur le stock de fortune la première année, puis sur l'augmentation de celle-ci au fil des ans. En France, le rapport Mahfouz-Pisani appelle à taxer les plus riches pour financer une partie de l'investissement public nécessaire à la lutte contre le réchauffement climatique. Paul Magnette et Aurore Lalucq ont lancé leur initiative pour un impôt sur la fortune européen.

Mais dès que l'on parle d'augmenter les impôts sur les plus riches, leurs défenseurs dégainent des arguments censés souligner ô combien c'est une mauvaise idée. Tous les chemins sont bons.

JETER LE DOUTE

Côté académique, il faut jeter le doute sur les travaux sur les inégalités qui servent souvent de base de justification. On l'a vu à la fin de l'an dernier, quand une étude a tenté de discréditer les recherches de Thomas Piketty, Emmanuel Saez et Gabriel Zucman montrant une forte montée des inégalités aux Etats-Unis. Selon un article publié par les économistes Gerald Auten et David Splinter, les inégalités y seraient stables depuis les années 1960. Et voilà tous les commentateurs libéraux de parler de polémique et de remise en cause des statistiques de Piketty.

Sur la base de quels arguments ? Les données de Piketty et consorts sont fondées sur les revenus déclarés au fisc, soit 60 % à 70 % des revenus existants. Sur ces statistiques-là, il n'y a pas de débat : elles montrent bien une montée des inégalités. Mais que fait-on des revenus non déclarés (niches et évitement fiscal) ? Piketty et ses coauteurs retiennent une hypothèse prudente : ils les répartissent comme les revenus déclarés. Leurs opposants considèrent qu'ils sont très également répartis : quand il manque 100 de revenu, Jeff Bezos et sa secrétaire sont responsables pour 50 chacun ! Cela paraît plutôt surprenant et mérite pour le moins une justification… non fournie.

L'ANTIENNE DU « TROP D'IMPÔT TUE L'IMPÔT »

En France, le nouvel économiste vedette de la macronie, Xavier Jaravel, écrit dans un livre récent que la lutte contre les inégalités ne doit surtout pas passer par des hausses d'impôts. Pourquoi ? Parce que « trop d'impôt tue l'impôt » bien sûr, quand on taxe les gens, ils travaillent moins et les recettes fiscales baissent. Jaravel reprend à son compte l'estimation selon laquelle dès que l'on passe 60-70 % d'imposition pour les ménages à hauts revenus, on décourage les riches, et dès que l'on atteint 30-40 % pour les revenus du capital, c'est pareil. On a déjà cité l'étude de l'Institut des politiques publiques (voir page 29) montrant que le taux d'imposition des très riches se situe vers 26 %, il y a donc de la marge !

A l'inverse, une baisse des impôts sur les plus riches est-elle susceptible de nourrir l'activité économique en les incitant à investir ? Selon le rapport final d'évaluation par France Stratégie du remplacement de l'ISF par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), celui-ci n'a eu aucun effet positif sur l'économie. Il n'y a pas eu plus d'investissements, ni de bonus pour l'économie réelle, mais un effet social important : une hausse des inégalités, avec des dividendes en hausse, dont 1 % des foyers fiscaux concentrent 96 % des montants déclarés.

Dans la même veine, dans le tout récent baromètre du Conseil des prélèvements obligatoires, lorsque l'on demande aux contribuables ce qu'ils feraient en cas de hausse des prélèvements, seuls 22 % répondent qu'ils travailleraient moins (63 % baisseraient leur consommation, ce qui serait en partie compensé par le fait que 53 % diminueraient en même temps leur épargne). *Idem* dans l'autre sens : les baisses des prélèvements n'incitent que 21 % des gens à travailler plus.

Un argument supplémentaire consiste à avancer que si l'on se met à taxer les très riches, ils vont partir ailleurs. Le rapport de France Stratégie cité plus haut indique ainsi qu'après le remplacement de l'ISF par l'IFI, *« le nombre de retours de foyers taxables à l'IFI dépasse chaque année le nombre de départs »*, avec une baisse des départs et une hausse des retours. Mais cela porte sur un échantillon tellement faible de personnes par rapport à toutes celles qui sont concernées que l'on ne peut pas en tirer de conclusions générales.

De toute façon, une proposition d'ISF européen forcerait celles et ceux qui le refuseraient à déplacer leur fortune bien plus loin. Ce qu'il était encore possible de faire facilement il y a quelques années, mais qui est devenu bien plus difficile. Selon le « Global Tax Evasion Report 2024 » publié par l'EU Tax Observatory, au début des années 2000, la richesse des particuliers dissimulée dans les paradis fiscaux représentait l'équivalent de 9 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Aujourd'hui, elle est tombée à 3 %. C'est le résultat de la mise en place, depuis 2014, de l'échange automatique d'informations fiscales entre les administrations de plus d'une centaine de pays. Première destination de cet argent jusqu'en 2007-2008, avec une part de marché de 50 %, la Suisse n'en attire plus aujourd'hui que 20 %, Hongkong et Singapour voyant leur poids augmenter.

Certes, il existe toujours des possibilités de s'échapper. Certaines banques choisissent de prendre le risque de continuer à offrir leurs services d'opacité en ne déclarant pas leurs clients étrangers. Des banques écrans sont créées qui ne fournissent aucune information. Certains contribuables achètent de fausses nationalités ou découpent leurs transactions pour rester sous les seuils de déclaration. Le rapport indique également qu'un quart des actifs financiers dissimulés dans les paradis fiscaux ont été transformés en actifs immobiliers non déclarés. Justement, un rapport a été remis par l'OCDE en juillet 2023 qui affirme d'emblée que *« la détention de biens immobiliers à l'étranger a nettement progressé au cours de la dernière décennie »,* en particulier à des fins de contournement de l'échange d'informations sur les actifs financiers. Et que, face à cela, *« les progrès en matière de transparence fiscale internationale dans l'immobilier laissent encore à désirer »*, avant de proposer des pistes pour avancer. Bref, les douaniers ont déjà repéré les nouveaux chemins des contrebandiers.

3 %

La richesse dissimulée dans les paradis fiscaux représente l'équivalent de 3 % du PIB mondial, contre 9 % au début des années 2000.

Tous ces débats sont fondés sur l'hypothèse, considérée comme acquise, selon laquelle à la moindre hausse de la fiscalité les plus riches ne pensent qu'à partir. Ce n'est pas ce que montrent une étude récente portant sur le Royaume-Uni et une autre sur la Suède et le Danemark. Lorsque les très riches sont confrontés à des hausses d'impôts, seule une infime partie d'entre eux migre à l'étranger.

Enfin, acculés, les défenseurs des riches finissent généralement avec un argument de psychologie de comptoir dénonçant la jalousie et l'envie face aux fortunés. Laissons répondre notre chroniqueur du *Financial Times* : *« Sentez-vous libres de me diagnostiquer comme jaloux des milliardaires. Cela ne change pas la question : est-ce que les taxer bénéficierait à la société ? »* Comme le montrent clairement Simon Kuper et ce dossier, la réponse est oui.

Christian Chavagneux

CES MILLIONNAIRES QUI VEULENT CONTRIBUER PLUS

Ils sont très (très) riches et réclament de payer beaucoup plus d'impôts sur la fortune, afin de lutter contre la hausse des inégalités qu'ils jugent délétère pour la démocratie.

Loin d'être anecdotique, il s'agit d'un mouvement qui prend de l'ampleur. Des héritiers et chefs d'entreprise, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Europe, s'associent depuis quelques années pour mieux faire entendre leur voix, et dénoncer le fait qu'ils sont les grands gagnants des réformes fiscales. Jusqu'à mener une action commune très médiatisée lors du dernier Forum économique mondial de Davos de janvier en Suisse, avec une lettre adressée aux dirigeants élus et chefs d'entreprise du monde entier.

PARTI DES ÉTATS-UNIS

Mouvement pionnier, Patriotic Millionaires a vu le jour en 2010 aux Etats-Unis et regroupe aujourd'hui quelque 200 millionnaires américains inquiets du niveau historique des inégalités.

A l'aube de la campagne pour les prochaines élections, et alors que Donald Trump devance Joe Biden dans les sondages, le site rappelle que ce mouvement *« n'a pas été créé pour des raisons altruistes ou charitables, mais parce que la stabilité de notre nation et la survie de notre démocratie sont menacées par les inégalités extrêmes* (…). *Cette année sera déterminante pour l'évolution de notre pays et de notre monde dans les décennies à venir »*.

Une branche britannique, Patriotic Millionaires UK, voit le jour dix ans plus tard, en 2021, pour *« changer le système économique actuel, défaillant pour tous »* et *« accélérer la fin de l'extrême richesse »*. Elle se donne ainsi pour mission de se servir de la voix des riches pour *« construire une économie plus juste, plus stable et plus inclusive – au Royaume-Uni et au-delà »*.

> « La stabilité de notre nation et la survie de notre démocratie sont menacées par les inégalités extrêmes »
>
> **PATRIOTIC MILLIONAIRES**

Au sein de l'Union européenne, c'est la Germano-Autrichienne Marlene Engelhorn, 31 ans, qui porte haut le flambeau de la même cause depuis plusieurs années. Elle cofonde, en 2021, le mouvement Tax me now, qui réunit des millionnaires autrichiens demandant à être *« taxés de manière adéquate »* pour *« résoudre les crises »*, dans un pays où les droits de succession ont été supprimés en 2008. A la mort de sa grand-mère en 2022, elle est sur le point d'hériter de la fortune du fondateur du géant allemand de la chimie et pharmacie BASF dont elle descend. Mais elle décide alors de léguer 90 % de sa fortune, soit 25 millions d'euros, à la société en général, créant une assemblée civique composée de 50 personnes représentatives de la population autrichienne, chargées d'étudier les modalités de redistribution.

« Je suis née dans une famille riche, et je vais hériter bientôt d'une fortune pour laquelle je n'ai jamais eu à travailler !, explique-t-elle sur sa chaîne YouTube et dans la presse germanophone. *Ce n'est pas aux millionnaires de décider s'ils contribuent d'une façon juste ou pas aux sociétés dans lesquelles ils vivent, et sans lesquelles ils ne seraient jamais devenus millionnaires. »*

Avec Patriotic Millionaires, Patriotic Millionaires UK, Oxfam et Millionaires for Humanity (un réseau international de multimillionnaires militant pour une taxe sur la richesse de 1 %), Tax me now a porté l'initiative Proud to pay more (« Fiers de payer plus ») à Davos. Un appel à un impôt sur la fortune déjà signé par 260 millionnaires et milliardaires : *« La solution évidente pour tous. Vous, nos représentants dans le monde, devez nous taxer, nous les ultra-riches, et vous devez commencer maintenant.* (…) *C'est un investissement dans notre bien commun et dans un avenir meilleur.* (…) *Et en tant que millionnaires, nous voulons faire cet investissement. »*

Présenté en même temps que cette initiative, un sondage réalisé en décembre dernier par Survation auprès de 2 300 personnes issues des 5 % des personnes les plus riches au sein des pays du G20 indique que cette demande fait son chemin : plus des trois quarts des sondés se sont dits favorables à une augmentation des impôts sur la fortune et 54 % pensent que *« l'extrême richesse représente une menace pour la démocratie »*.

Catherine André

ENTRETIEN

« ON A BESOIN D'UN IMPÔT SUR LA FORTUNE EUROPÉEN »

L'économiste Gabriel Zucman explique pourquoi un impôt sur la fortune à un niveau européen peut pallier les défaillances nationales en touchant les ultrariches et limiter la concurrence fiscale.

Beaucoup de pays européens disposaient d'un impôt sur la fortune. Pourquoi a-t-il été supprimé pratiquement partout ?

Les impôts sur la fortune ont disparu parce qu'ils fonctionnaient très mal, ils exonéraient les plus hautes fortunes ! Le cas français était exemplaire de ce point de vue : les milliardaires ne payaient pas l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) du fait de l'exonération des biens professionnels et des mécanismes de plafonnement. On retrouvait ce genre de problèmes partout en Europe. En raison de leur base d'imposition réduite, ces impôts ressemblaient à une sorte de supertaxe foncière, ils touchaient les riches plus que les ultrariches, ce qui n'a pas aidé à asseoir leur légitimité.

© D. R.

Gabriel Zucman
Professeur d'économie à l'Ecole d'économie de Paris (PSE) et à l'université de Californie à Berkeley

Deuxième grand souci, les Européens ne faisaient rien pour lutter contre la concurrence fiscale. On pouvait échapper à l'impôt en se relocalisant dans les territoires où la fiscalité était réduite. C'est sous la pression de cette concurrence fiscale que les différents pays ont abandonné les uns après les autres leur impôt sur la fortune.

Enfin, troisième problème, la très grande faiblesse de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, en particulier la dissimulation des patrimoines dans les paradis fiscaux.

La situation a-t-elle changé aujourd'hui ?

Oui, en partie. Surtout, on peut tirer les leçons de ces expériences passées. Il y a deux façons d'analyser celles-ci. On peut dire : l'histoire récente a montré que l'on ne pouvait pas taxer efficacement les fortunes, qu'il faut abandonner l'idée. Je préfère une approche plus constructive consistant à identifier les problèmes – réels – qui se posaient et à chercher à les résoudre.

Même si c'est loin d'être parfait, depuis 2018, l'échange automatique d'informations bancaires

permet de limiter la dissimulation des fortunes. En matière de concurrence fiscale, il existe une solution simple : on pourrait dire que quelqu'un qui a vécu longtemps en France et y a bâti sa fortune devra, s'il quitte le pays, continuer d'y payer des impôts pendant quelques années (cinq-dix ans, par exemple) après son départ. C'est d'autant plus facile qu'avec les échanges de données, les administrations fiscales disposent désormais des informations permettant de mesurer les revenus et les patrimoines des non-résidents.

Enfin, les échecs passés montrent qu'il faut supprimer les dispositifs de plafonnement et d'exonération des biens professionnels. L'impôt moderne sur la fortune devrait se fonder sur la valeur de marché de ce que vous détenez nette des dettes, sans exonération ou niche fiscale.

En quoi un impôt sur la fortune au niveau européen serait une bonne chose ?

Parce que, lorsque l'on regarde les études disponibles sur plusieurs pays européens, on s'aperçoit que l'on a un problème de régressivité de l'impôt au sommet de la distribution. C'est-à-dire que les très riches paient relativement moins d'impôts que les classes moyennes. Lorsque vous appartenez aux très grandes fortunes, il est facile de structurer votre patrimoine de telle sorte qu'il génère peu, voire pas, de revenus imposables. L'impôt sur le revenu, qui représente la pierre angulaire de la progressivité, échoue à bien taxer les très grandes fortunes.

C'est la raison pour laquelle, dans un système fiscal idéal, il y a un impôt progressif sur le revenu, un impôt sur les successions et, comme troisième pilier, un impôt sur les très grandes fortunes pour pallier les défaillances de l'impôt sur le revenu. Des défaillances dues au fait que la notion même de revenu n'est pas très bien définie pour les très grands patrimoines, alors que celle de fortune, elle, l'est mieux. On a donc besoin d'un impôt sur la fortune européen pour des raisons d'équité et de justice fiscale élémentaires.

L'imposition progressive fonctionne alors d'autant mieux que l'on se situe à un niveau fédéral, tout simplement parce que cela limite les possibilités de concurrence fiscale. Par ailleurs, l'Europe a besoin de ressources propres pour investir, par exemple dans la transition écologique, et il est normal de commencer par ceux qui sont aujourd'hui moins imposés, en l'occurrence les très grandes fortunes.

Est-ce que l'on dispose d'estimations sur combien cela pourrait rapporter ?

Cela dépend évidemment des seuils d'imposition, des taux retenus, etc. Dans le « Global Tax Evasion Report » publié à la fin de l'année dernière, nous avons simulé ce que pourrait rapporter un impôt minimum de 2 %, uniquement sur les 500 milliardaires européens, et nous arrivons à environ 40 milliards d'euros. On pourrait imaginer d'abaisser le seuil, par exemple à quelques dizaines ou centaines de millions d'euros. Dans ce cas, les recettes fiscales supplémentaires atteindraient facilement 1 point de PIB.

Il existe de fait plusieurs estimations, qui convergent vers des recettes de l'ordre de 1 point de PIB, largement insuffisantes pour financer la transition écologique et la justice sociale.

L'impôt sur la fortune ne va certes pas régler tous les problèmes. Mais il est nécessaire parce qu'il est difficile de réformer la fiscalité tant que tout le monde n'est pas convaincu que les plus riches paient leur juste part. C'est une précondition pour d'autres réformes destinées à améliorer la progressivité de l'impôt sur le revenu, taxer correctement les revenus du capital, etc. Et puis, 1 point de PIB, ce n'est pas si négligeable ! Surtout lorsqu'il est prélevé sur des contribuables structurellement sous-taxés.

Comment vont réagir les riches à une telle taxe ?

Pour ceux qui voudraient partir, d'une part, on peut désormais mieux suivre leur fortune et, d'autre part, il faut les taxer après leur départ comme je le mentionnais tout à l'heure. S'il y a un contrôle fiscal laxiste qui s'appuie par exemple sur du pur déclaratif, il y aura de la sous-déclaration. Mais si les administrations fiscales s'appuient sur les informations fournies par les établissements financiers pour adresser une déclaration préremplie, cela limite l'évasion fiscale.

> « 1 point de PIB, ce n'est pas si négligeable ! Surtout lorsqu'il est prélevé sur des contribuables structurellement sous-taxés »
>
> GABRIEL ZUCMAN

Ils risquent également de moins investir ?

Si vous les taxez à 99 %, peut-être ! Mais si on parle, comme c'est évoqué aujourd'hui, de taux de l'ordre de 2 à 4 % annuels, les études disponibles ne suggèrent pas que cela modifie fondamentalement les flux d'épargne et d'investissement macroéconomiques.

Le sujet avance aux Etats-Unis, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) y travaille… Est-ce qu'une fenêtre d'opportunité est ouverte ?

Oui, je le crois. Le sujet fait même désormais partie des préoccupations du G20 sous la présidence actuelle du Brésil qui veut faire de la taxation minimale des très riches un sujet central. En février dernier, j'ai été invité à présenter aux ministres des Finances du G20 un topo sur le besoin et la faisabilité d'un impôt de cette nature. Joe Biden veut faire du sujet une pierre angulaire du débat économique de sa campagne de réélection. Après ce qui a été fait sur les entreprises, c'est une étape logique.

Propos recueillis par Christian Chavagneux

SOUTENEZ L'INDÉPENDANCE DE LA PRESSE

en rejoignant l'Association des lecteurs

Alternatives Economiques
Association

" Il fallait être fou pour lancer à l'automne 1980 un magazine critique dans ce pays où la gauche déteste l'économie et où l'économie déteste la gauche "

PHILIPPE FRÉMEAUX

Adhérer à l'Association, c'est une façon de ***soutenir la liberté*** et la pluralité de la presse ; de favoriser par tous les moyens ***une réflexion critique*** en stimulant le débat démocratique ; de faire de vous des acteurs directs, en suscitant des initiatives pour une économie ***sociale***, ***solidaire***, ***écologique*** et au service des femmes, des hommes et de la planète.

Recevez la lettre d'information périodique pour ne rien manquer de la vie de l'Association. ***Ecrivez*** sur les thèmes de votre choix et proposez vos articles au blog de l'Association. ***Diffusez*** les idées de l'Association en montant des groupes locaux dans votre région et en organisant vos propres événements. ***Participez*** à l'élaboration de votre mensuel en proposant vos sujets à la rédaction. ***Choisissez*** le tarif qui vous convient et bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66%.

J'adhère à l'Association des lecteurs d'*Alternatives Economiques*

Nom : _____

_____

Prénom : _____

Organisme, société : _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

_____

Conformément à la réglementation CNIL, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Chaque nouvel adhérent qui en fera la demande à association@alternatives-economiques.fr recevra l'ouvrage :

ALTERNATIVES ECONOMIQUES : QUATRE DÉCENNIES AU SERVICE DE L'INFORMATION CITOYENNE
par Jean-Marie CHARON, spécialiste des médias

Ci-joint le règlement de ma cotisation annuelle : ○ Tarif soutien à **60 €**
○ Tarif conseillé à **30 €** ○ Tarif réduit à **15 €**

☐ **en ligne via ce QRcode**

☐ ou par chèque à l'ordre de l'Association des lecteurs d'Alternatives Economiques

A retourner accompagné de votre règlement à : Alternatives Economiques - Association des lecteurs
12, rue du Cap-Vert - CS 40010 - 21801 Quetigny cedex

AE 445

Féminicides : que peuvent les politiques publiques ?

Le terme « féminicide » est désormais largement utilisé et le Grenelle des violences conjugales a eu des effets réels. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Par Céline Mouzon

« Cimetière des féminicides » du collectif #NousToutes à Paris en 2022.
94 meurtres de femmes en raison de leur sexe ont été commis en 2023, selon le garde des Sceaux. Un chiffre contesté par les associations.
© HUBERT DIDONA - SAIF IMAGES

6 000

Avec moins de 6 000 demandes en France en 2022 (contre 30 000 en Espagne ou 20 000 au Royaume-Uni), l'usage de l'ordonnance de protection reste limité.

Un chiffre en baisse de 20 %, a avancé début janvier le garde des Sceaux à propos des féminicides : on serait passé de 118 féminicides en 2022 à 94 en 2023, la preuve que *« l'engagement de la justice française* (…) *porte tout de même ses premiers fruits »*, s'est rengorgé Eric Dupond-Moretti. Un chiffre que contestent les associations féministes : l'Inter-orga féminicides en dénombre 134, et en recense déjà 36 mi-mars 2024. Derrière les chiffres, des femmes, des proches meurtris et de longues biographies de violences physiques, économiques, sexuelles et psychologiques. Les politiques publiques parviennent-elles à lutter contre ces crimes ?

TOURNANT FÉMINISTE

Même si ce fut tardif, le terme de féminicide s'est imposé dans le débat public français. *« Le tournant date des années 2018-2019 »*, rappelle la politiste Margot Giacinti, autrice d'une thèse sur le sujet [1]. Défini dans une perspective féministe à Bruxelles lors du Tribunal international des crimes contre les femmes en 1976, le mot désigne le meurtre d'une femme parce qu'elle est une femme. Très vite acclimaté en Europe du Nord et en Amérique latine, c'est seulement tout récemment, à la faveur de #MeToo, que le concept revient en France.

Manifestation extrême de violence contre les femmes, le féminicide est impossible à comprendre s'il n'est pas réinscrit dans le continuum de ces violences qui, de l'insulte au viol en passant par le harcèlement et les agressions sexuelles, le rendent possible. Parmi les 959 homicides commis en France en 2022, les femmes sont minoritaires (29 %). Mais lorsqu'elles sont tuées, elles le sont à 56 % dans un cadre familial, par leur conjoint ou ex-conjoint ou un autre membre de la famille. Parmi les morts dans le couple (145 en 2022), les victimes sont à plus de 80 % des femmes, tandis que les auteurs sont à plus de 85 % des hommes, selon le ministère de l'Intérieur [2]. Le phénomène touche tous

[1] « "Quand il n'y a pas mort d'hommes." Socio-histoire du féminicide en France (1791-1976) », ENS Lyon, laboratoire Triangle, 2023, cutt.ly/3w0NpusR

[2] Voir « Insécurité et délinquance en 2022 : une première photographie » (cutt.ly/fw0NsTTj) et « Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2022 » (cutt.ly/0w0NdLti).

les milieux sociaux, des intellectuelles (Hélène Legotien-Rytmann assassinée par Louis Althusser [3]) aux classes populaires (Laëtitia Perrais, mise à mort par Tony Meilhon [4]).

Mot installé dans le débat public, le féminicide n'existe cependant ni dans la statistique publique ni dans le droit pénal. Malgré cela, l'inflexion est réelle, relève la chercheuse Ariane Amado : *« Après le Grenelle des violences conjugales en 2019, on observe un bouleversement du droit pénal et de la procédure pénale. »* Trois lois sur les violences conjugales sont adoptées, en 2019, 2020 et 2023. L'emprise fait son entrée dans le code pénal. Surtout, il est interdit depuis le 1er janvier 2022 de déposer une main courante dans les cas de violences conjugales ; les policiers ne peuvent enregistrer qu'une plainte. *« C'est un changement passé relativement inaperçu qui est en réalité colossal et entraîne une explosion du contentieux »*, insiste Ariane Amado. Depuis 2017, les faits de violences au sein du couple enregistrés par la police ou la gendarmerie ont augmenté de 106 %, relève l'Observatoire national contre les violences faites aux femmes. Et le nombre de poursuites pour violences conjugales a augmenté de 50 % entre 2017 et 2022, passant de 33 011 à 49 629.

> **La seule solution : lutter contre les inégalités structurelles et travailler sur les questions d'éducation et d'égalité de genre**
>
> **SOLENNE JOUANNEAU**, sociologue

Répondant aux demandes d'associations féministes, les dispositifs de protection des victimes, comme le téléphone grave danger (TGD) et le bracelet antirapprochement (BAR), sont généralisés. En droit civil, l'ordonnance de protection (OP) est renforcée. Auditionné au Sénat en janvier, le garde des Sceaux Eric Dupond-Moretti s'est félicité des progrès réalisés : *« en 2023, grâce au bracelet antirapprochement, le nombre de ces drames* [intrafamiliaux, NDLR] *a été divisé par trois : près de 10 500 interventions des forces de l'ordre ont eu lieu, contre 3 634 en 2022, soit autant de femmes et d'enfants sauvés. Quant aux téléphones grave danger, ils ont permis d'éviter 2 500 drames en 2022 »* ; les ordonnances de protection *« ont également permis de sauver des vies »*, étant désormais prononcées en six jours contre 42 auparavant, et bientôt en 24 heures en cas d'urgence, comme l'ont voté les députés en première lecture le 5 mars.

PANSEMENT SUR JAMBE DE BOIS

Est-on sur la bonne voie ? *« L'ordonnance de protection est un très bon outil car elle permet de protéger les victimes sans avoir à enclencher de poursuite contre les auteurs »*, souligne la sociologue Solenne Jouanneau, autrice de *Les femmes et les enfants d'abord ? Enquête sur l'ordonnance de protection* (CNRS éditions, 2024). Mais son usage reste limité. En 2022, on compte moins de 6 000 demandes, contre 30 000 en Espagne ou 20 000 au Royaume-Uni. Et le taux de demandes déboutées reste élevé, près de 40 %. Comment l'expliquer ? *« Cette mesure d'inspiration féministe a été insérée dans un édifice judiciaire qui reste familialiste. Aux yeux des juges, la coparentalité en cas de séparation reste un horizon désirable, dont il convient de n'écarter qu'avec prudence le conjoint, même violent »*, analyse Solenne Jouanneau.

Quant au téléphone grave danger, poursuit-elle, *« il n'est pas fait pour protéger les femmes qui sont le plus en danger, celles qui n'ont pas encore quitté leur conjoint violent ou sont en train de le faire »*. Il n'est octroyé que si certaines conditions sont remplies, comme la décohabitation et l'interdiction prononcée par un juge d'entrer en contact. Or, c'est souvent lorsqu'ils perdent le contrôle sur leur victime que les conjoints violents passent à l'acte. *« En fin de compte, plus que les femmes, les TGD protègent l'institution judiciaire elle-même : ils sont la preuve qu'elle a fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter un féminicide »*, résume la sociologue.

Le bracelet antirapprochement, enfin, est un dispositif très lourd à porter, non seulement pour les auteurs mais aussi pour les victimes qui doivent toujours avoir sur elles le boîtier chargé afin de pouvoir mesurer le franchissement du périmètre d'alerte. Et les dysfonctionnements sont nombreux (perte de réseau, passage sur une bretelle d'autoroute qui active soudainement l'alerte…). Résultat : s'il rassure certaines victimes, d'autres préfèrent y renoncer. *« Depuis sa création, le nombre de BAR en circulation n'augmente pas »*, relève Ariane Amado.

Qu'en conclure ? *« Ces dispositifs sont nécessaires car ils permettent de proposer des solutions quand la violence est déjà là,* pondère Solenne Jouanneau. *Mais ils restent un pansement sur une jambe de bois. Le seul moyen de lutter contre les féminicides et, au-delà, contre les violences envers les femmes, est de lutter contre les inégalités structurelles et de travailler sur les questions d'éducation et d'égalité de genre. »*

Pour mieux appréhender les féminicides, trois éléments doivent être gardés en tête. D'abord, le tournant féministe du droit pénal est partiel, car les moyens octroyés à la justice

COMMENT FONCTIONNENT LES DISPOSITIFS DE PROTECTION ?

En 2022, 3 600 ordonnances de protection (OP) ont été délivrées aux victimes de violences conjugales, contre 1 500 en 2015. L'OP est un dispositif civil décidé par le juge aux affaires familiales et qui a la particularité de comporter des mesures pénales, comme une interdiction d'entrer en contact, de porter une arme, etc. Il peut être assorti d'un téléphone grave danger (TGD) ou, beaucoup plus rarement, d'un bracelet antirapprochement (BAR) [1]. En matière de gradation, le BAR représente un cran supplémentaire par rapport au TGD, l'étape suivante étant l'incarcération. En 2023, un peu plus de 4 000 TGD étaient actifs, contre 700 en 2020. Ces appareils permettent à la victime de joindre une plate-forme d'assistance accessible 24 heures sur 24, qui est reliée aux services de police et de gendarmerie, et déclenche leur intervention. Quant aux BAR, on en dénombre 1 000 en circulation, un chiffre stable depuis leur entrée en vigueur en 2019. Porté à la cheville du conjoint ou ex-conjoint violent, l'outil est muni d'un système d'alerte qui s'enclenche à l'approche de la personne protégée au-delà d'un périmètre défini par le juge, et entraîne aussi une intervention policière.

[1] Ces deux dispositifs peuvent aussi être octroyés dans le cadre d'une procédure pénale.

n'ont pas suivi : certains problèmes demeurent, comme la correctionnalisation* des viols. Ce tournant correspond d'ailleurs aux revendications de certains courants féministes. Au détriment d'autres approches que défendent d'autres courants féministes, comme l'abolitionnisme pénal* ou la *critical race theory** [5].

BIAIS « CONJUGALISTE »

Ensuite, contrairement à l'Amérique latine, l'appréhension du féminicide en France reste marquée par un biais « conjugaliste ». Le féminicide n'est vu qu'à la lumière de la relation conjugale, au sens large (couple non cohabitant, petit ami sont pris en compte). Or, le féminicide peut avoir lieu hors de ce cadre : matricide, meurtre d'une travailleuse du sexe, lesbicide (meurtre de lesbienne), infanticide de petite fille. Les assassinats de masse de femmes parce qu'elles sont des femmes, comme à Ciudad Juárez au Mexique ou à l'Ecole polytechnique à Montréal en 1989, en font aussi partie. On parle alors de féminicides non intimes. La statistique publique n'a pas d'outil pour les repérer.

En France, cette lecture conjugale vient de la Révolution française, *« lorsque l'Etat a délégué au mari le rôle de gardien de l'ordre du foyer, y compris par la violence »*, rappelle la politiste Margot Giacinti. S'y est ajoutée une lecture de ce type de meurtre comme crime passionnel à partir de la fin du XIXe siècle. Les politiques publiques héritent de ce cadrage. Elles restent marquées par un prisme universaliste, aveugle à la dimension de genre : ce sont des femmes qui sont tuées, mais la dimension misogyne et les rapports sociaux de domination (économique, sexuelle, etc.) ne sont pas mobilisés pour saisir ces crimes. *« Il y a tout un travail de catégorisation à faire pour penser la spécificité de ces meurtres de femmes et la façon dont ils se combinent avec d'autres rapports sociaux, comme l'antisémitisme, l'islamophobie, le handicap, l'âge, etc. »*, conclut Margot Giacinti.

Enfin, il est indispensable de prendre aussi en compte les tentatives de féminicides, dont la qualification juridique est souvent rabattue sur les « coups et blessures ». En 2022, on recense 267 tentatives de féminicides. Doivent aussi être comptés les suicides forcés, aussi appelés féminicides indirects. Reconnu en droit pénal depuis 2020 comme circonstance aggravante du harcèlement moral dans le couple, le phénomène reste difficile à cerner. Selon l'Observatoire national de lutte contre les violences faites aux femmes, on en recensait 684 en 2021 et 759 en 2022. Ces chiffres ne comportent pas de distinction par sexe (même si on sait que les femmes sont très majoritaires) et agrègent suicides forcés et tentatives de suicide suite au harcèlement du conjoint. Si l'on prend en compte ces données, on est plus près de 1 000 féminicides ou tentatives de féminicides par an. A peu près le nombre total de personnes assassinées chaque année.

* **Correctionnalisation :** désigne le fait qu'une infraction soit considérée dans le système pénal comme un délit (l'agression sexuelle par exemple), jugé devant un tribunal correctionnel, et non comme un crime (le viol par exemple), jugé devant une cour d'assises.

* **Abolitionnisme pénal :** mouvement intellectuel et militant né dans les années 1970 qui remet en question le système pénal dans son ensemble (tribunaux, police, prisons) et imagine des alternatives.

* ***Critical race theory* :** courant d'interprétation et de pratique critiques du droit développé à partir des années 1970 et 1980 aux Etats-Unis qui considère que la loi et les institutions judiciaires peuvent permettre de maintenir les injustices sociales, en ignorant notamment les rapports sociaux de race.

[3] Sur la rhétorique du déni mise en place par Althusser et ses soutiens et les stratégies de déresponsabilisation du meurtrier, voir *Althusser assassin. La banalité du mâle,* par Francis Dupuis-Déri, Les éditions du remue-ménage, 2024.

[4] Voir *Laëtitia ou la fin des hommes,* par Ivan Jablonka, Seuil, 2016.

[5] Voir Ariane Amado, « L'avènement d'un droit pénal de la conjugalité : le nouveau tournant féministe de la politique criminelle en France ? », Archives de politique criminelle, 2023, cutt.ly/0w0NhFQY

Cet article a été écrit dans le cadre du deuxième volet d'enquête EDJNet sur les féminicides en Europe : www.europeandatajournalism.eu/femicides-in-europe/

En finir avec la « shrinkflation »

Le gouvernement dit vouloir mettre fin aux pratiques des industriels qui masquent la hausse des prix de leurs produits en en réduisant discrètement la quantité, mais annonce des demi-mesures.

Par Marion Perrier

« *C'est une arnaque, c'est scandaleux. En gros, vous en avez moins et vous payez plus cher, que ce soit sur les chips, les céréales, le jus d'orange. Je trouve ça révoltant.* » En septembre dernier, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, n'avait pas de mots assez forts pour dénoncer la *shrinkflation*.

Contraction de *shrink* (« rétrécir », en anglais) et d'inflation, ce terme désigne une pratique consistant à réduire la quantité d'un produit contenue dans un bien tout en en conservant ou en en augmentant le prix. On parle aussi d'inflation masquée. Si les fabricants et distributeurs sont libres de faire évoluer le contenu de leurs produits et leurs prix, *« ce qui pose problème est que cela soit fait en catimini »,* explique Audrey Morice, responsable de campagne dans l'ONG Foodwatch, qui a dénoncé ces pratiques et épinglé une vingtaine de marques en septembre 2022.

Même si le prix et le poids d'un produit sont affichés, il est difficile pour le consommateur de se rendre immédiatement compte du changement. Pour documenter le phénomène, Foodwatch a d'ailleurs réalisé un travail de fourmi en épluchant les vieux catalogues promotionnels des supermarchés.

Du côté de l'Insee, les changements de poids ou de quantité sont pris en compte dans le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC), mais il n'existe pas de statistiques concernant l'ampleur de ces pratiques. *« Nous neutralisons l'effet de la* shrinkflation *dans l'IPC, mais nous ne sommes pas en capacité de la mesurer »,* confirme l'Institut.

VERS DAVANTAGE DE TRANSPARENCE

Le phénomène a en tout cas fait l'objet d'une très forte médiatisation. La pratique n'est pourtant pas nouvelle. En 2008, *60 Millions de consommateurs* avait pointé Lu, dont le paquet de biscuits Prince était passé de 330 à 300 grammes. *« L'historien polonais Witold Kula décrivait déjà des stratégies de* shrinkflation *chez les boulangers au Moyen Age »,* rappelle l'économiste Florence Jany-Catrice. Le contexte de forte inflation – avec des prix ayant augmenté de 5,2 % en 2022, puis 4,9 % en 2023, et même 11,8 % pour les prix alimentaires – a cependant pu raviver la tentation d'user de cette pratique pour les fabricants.

Mais elle pourrait bien ne plus pouvoir se faire en toute discrétion. En ce début 2024, Bercy a en effet notifié à la Commission européenne un projet d'arrêté visant à rendre obligatoire l'indication d'un changement de quantité d'un produit en renseignant ce changement et l'évolution du prix au kilo. Cette indication se ferait *« directement sur l'emballage ou sur une étiquette attachée ou placée à proximité »*, selon Bercy, dans une police de caractères de taille identique à celle du prix du produit. L'affichage serait obligatoire pendant trois mois après la mise en vente du nouveau format. Cette mesure pourrait entrer en vigueur en avril.

Mais, contrairement aux déclarations initiales de Bruno Le Maire, elle pèserait sur les distributeurs et non sur les fabricants. Il aurait fallu pour ce faire intégrer l'obligation à la révision du règlement européen sur l'information

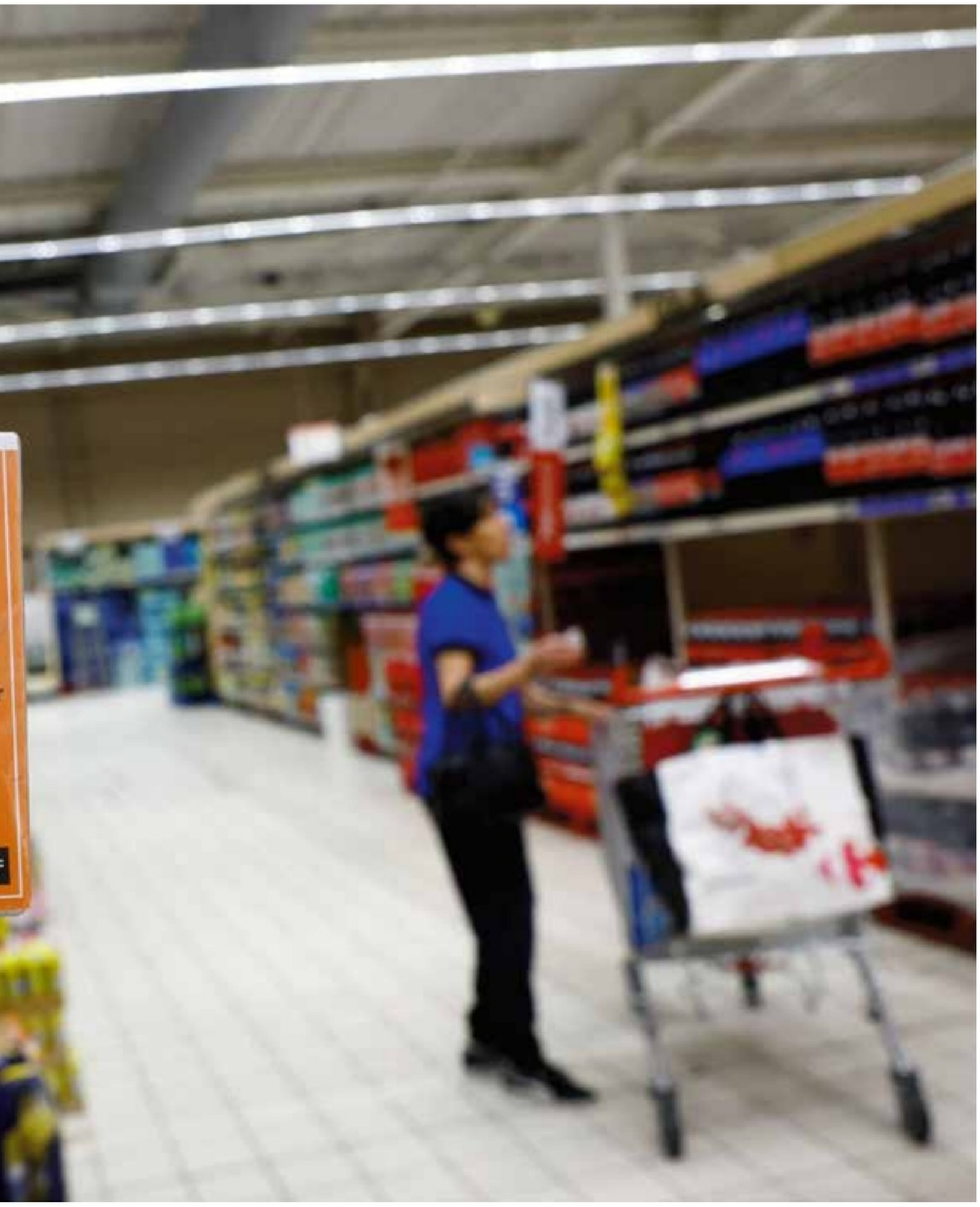

Supermarché Carrefour à Montesson (78), septembre 2023. L'affichage obligatoire d'un changement de quantité d'un produit pourrait ne concerner que les magasins de plus de 400 m². © © SARAH MEYSSONNIER - REUTERS

du consommateur sur les denrées alimentaires qui n'entrera pas en vigueur avant 2026. Trop tard pour le ministère.

Le projet ne suscite donc pas l'enthousiasme des distributeurs. « *Cette transparence doit être faite par les industriels, seuls responsables des spécificités techniques de leurs produits et de leurs évolutions* », souligne la Fédération du commerce et de la distribution.

Les distributeurs, qui fixent les prix en rayon, disposent toutefois de plusieurs armes face aux fabricants, à commencer par la menace d'un déréférencement. « *Ce projet d'arrêté va dans le bon sens puisqu'il impose plus de transparence, mais il présente des écueils* », estime de son côté Audrey Morice, de Foodwatch. Ne sont en effet concernés que les magasins de plus de 400 mètres carrés et pas la vente en ligne.

En outre, même si cet arrêté parvient à supprimer la *shrinkflation*, il est peu probable que cela soit très sensible pour les consommateurs. Si l'on ne connaît pas l'ampleur du phénomène, les estimations apportées par certains acteurs évoquent une à quelques centaines de produits concernés sur les 20 à 30 000 références d'un supermarché.

FIXER DES RÈGLES PLUS STRICTES

Dans ce contexte, les dénonciations des distributeurs et du ministre de l'Economie semblent relever d'une stratégie de communication. « *A un moment où tous veulent apparaître comme les meilleurs défenseurs du pouvoir d'achat, la* shrinkflation *est une pratique facile à dénoncer* », constate Philippe Goetzmann, consultant spécialiste de la grande distribution. « *Cet affichage est une goutte d'eau dans l'océan de la perte de pouvoir d'achat des plus démunis, et on peut se demander si le gouvernement exigera aussi de rendre visibles les stratégies de dégradation de la qualité, plus délicates à repérer* », souligne Florence Jany-Catrice.

> « Ce qui pose problème est que cela soit fait en catimini »
>
> **AUDREY MORICE**, de Foodwatch

On parle en effet de *cheapflation* lorsque le fabricant modifie la composition d'un produit en remplaçant certains ingrédients par d'autres moins chers (*cheap* signifie « bon marché » en anglais), sans pour autant baisser son prix. Du surimi Fleury Michon avec moins de chair de poisson, de la mayonnaise Maille discrètement allégée en jaunes d'œuf : plusieurs cas ont été dénoncés début février par Foodwatch.

Globalement, l'ONG demande que l'Etat intervienne pour fixer des règles plus strictes, notamment sur l'étiquetage des produits, et qu'il accorde plus de moyens à la répression des fraudes pour les contrôles.

Aux yeux de Philippe Goetzmann, les prises de position scandalisées contre la *shrinkflation* ont aussi eu pour conséquence d'enterrer le débat, que lui juge pourtant pertinent, sur la réduction des grammages. Vieillissement de la population, baisse des besoins caloriques, lutte contre le gaspillage impliquent, selon le spécialiste, une diminution des portions. Un virage qu'aucun acteur ne semble prêt à assumer et que l'on conçoit difficilement, alors qu'en mai dernier un Français sur six déclarait ne pas manger à sa faim, selon une enquête publiée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc).

Les chômeurs à la diète

On s'en doutait, c'est confirmé : de moins en moins de demandeurs d'emploi ouvrent des droits au chômage depuis la réforme de 2019 entrée progressivement en vigueur en 2021. Fin février, un rapport intermédiaire du comité d'évaluation de la réforme, qui s'est appuyé sur des données de l'Unédic, a notamment chiffré les impacts de deux mesures : le changement du calcul du salaire journalier de référence (SJR) qui sert à fixer le montant de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) et l'augmentation de la durée de travail nécessaire pour avoir accès à l'indemnisation (passée de 4 mois sur une période de 28 mois à 6 mois sur 24 mois).

Entre 2019 et 2022, les ouvertures de droits ont ainsi chuté de 17 %. Prudents, les auteurs du rapport rappellent qu'il était compliqué de faire la part des choses entre les effets de la réforme et l'embellie économique qui a fait baisser le nombre d'inscrits à France travail (ex-Pôle emploi).

Pour autant, les chiffres montrent qu'entre le 2e trimestre 2021 et le 2e trimestre 2023, la courbe des ouvertures de droits a décru plus vite (– 17 %) que celle des demandeurs d'emploi qui se sont inscrits à Pôle emploi (– 14 %).

Ce premier bilan pointe des éléments préoccupants pour les jeunes, les non-cadres et les chômeurs les plus précaires, qui alternent CDD ou missions d'intérim et périodes de chômage. Même s'ils sont de plus en plus nombreux à travailler, suivant l'adage de Gabriel Attal – *« travailler doit payer plus que de ne pas travailler »* –, ils ne sont guère récompensés. Ce sont eux qui sont le plus touchés par la modification du calcul du SJR.

Au total, 47 % d'allocataires (soit un million de chômeurs) perçoivent une allocation inférieure à celle qu'ils auraient touchée selon les anciennes règles. Et 26 % d'entre eux voient même leur indemnisation chuter de 10 % à 50 %.

En dépit de ces résultats qui invitent à la prudence et d'une absence d'évaluations complètes des réformes – le rapport final sur les impacts des mesures est attendu pour la fin de l'année –, le gouvernement entend une nouvelle fois durcir des règles qui l'ont déjà été deux fois depuis 2017.

Ce énième tour de vis devrait continuer à faire les bons comptes de l'Unédic qui, malgré des excédents moins importants que prévu, table sur un solde positif de plus de 11 milliards en 2027. Ces restrictions à venir devraient également aider l'exécutif à boucler son budget. En quête de 10 milliards d'économies supplémentaires, il fait une nouvelle fois les poches aux chômeurs.

Sandrine Foulon

Evolution du nombre d'allocataires ayant ouvert au moins un droit à l'assurance chômage sur le 1er semestre 2022 comparé au 1er semestre 2019, selon l'âge, la qualification et le type du dernier contrat, en %

Source : Dares

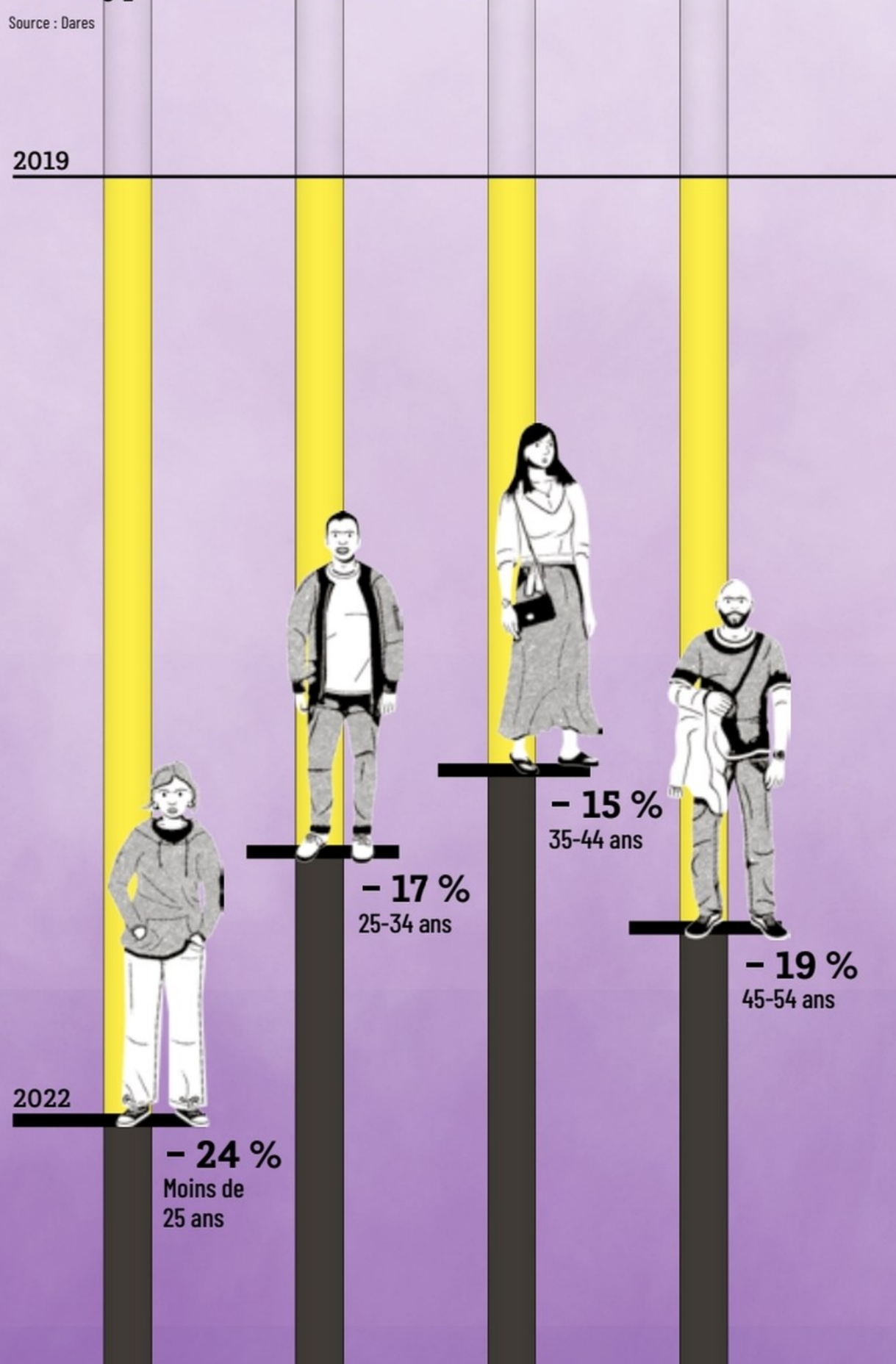

Lecture : entre 2019 et 2022, les ouvertures de droits des allocataires sortant d'une mission d'intérim ont chuté de 35 %.

De moins en moins de chômeurs indemnisés

Part des chômeurs indemnisés parmi les inscrits à l'assurance chômage, en %

Source : France travail

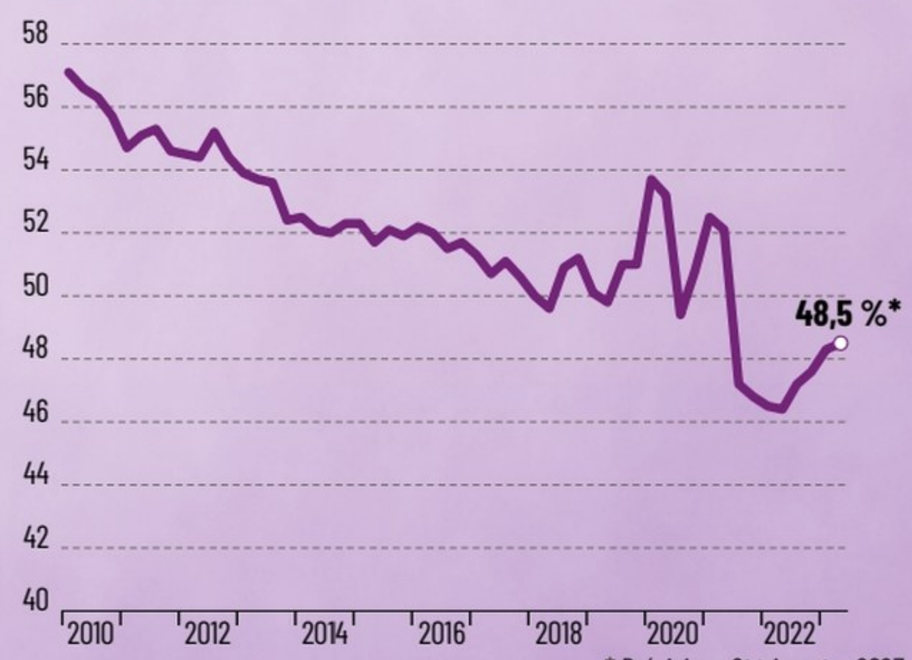

* Prévisions 2e trimestre 2023.

Les chômeurs travaillent de plus en plus

Part des allocataires de l'assurance chômage qui travaillent, en %

Source : Unédic

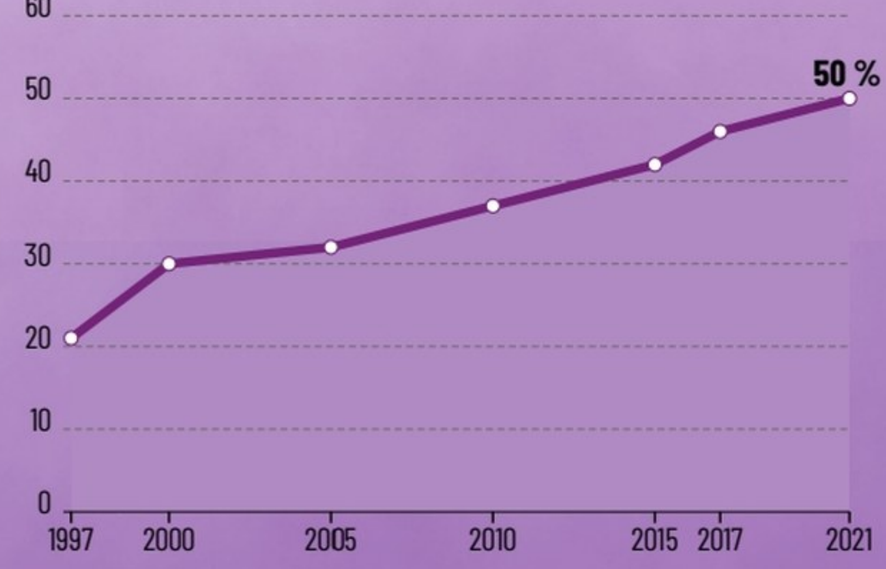

Les finances de l'assurance chômage continuent de bien se porter

Solde financier de l'assurance chômage et prévisions, en milliards d'euros

Source : Unédic

A Gaza, l'irréparable a déjà été commis

Alors que l'urgence humanitaire est absolue, l'avenir économique du territoire est gravement compromis si l'aide internationale fait défaut et que le blocus est maintenu après la guerre.

Par Aude Martin

Rafah, 4 mars 2024. En date du 5 mars, le bâti de la bande de Gaza était à 54 % dégradé ou détruit, un taux qui atteignait les 70 % dans la ville de Gaza.

© AHMAD HASABALLAH - GETTY IMAGES/AFP

Benyamin Netanyahou souhaite aller un cran plus loin dans l'horreur. La guerre lancée par Israël contre le Hamas – en réponse aux attaques perpétrées par le mouvement islamiste, le 7 octobre, qui ont coûté la vie à 1 200 personnes – a déjà fait plus de 31 000 morts dans la bande de Gaza, selon les derniers chiffres du ministère de la Santé de l'enclave palestinienne. Parmi eux, plus de 13 000 enfants, rapporte l'Unicef.

Le Premier ministre israélien menace depuis plusieurs semaines de lancer une offensive terrestre de grande ampleur sur la ville de Rafah, tout au sud de la bande, à la frontière égyptienne, où sont déjà menés des raids aériens de plus en plus fréquemment. *« Nous agirons à Rafah, cela prendra quelques semaines mais cela aura lieu »*, a encore assuré le premier ministre israélien à la mi-mars.

La plupart des Etats occidentaux se sont élevés contre l'imminence d'une catastrophe humanitaire de grande ampleur. Sur les 20 % du territoire ainsi ciblés se massent en effet 1,5 million de personnes, soit six fois plus qu'avant la guerre, et presque les trois quarts de la population gazaouie.

Les Etats-Unis, notamment, appellent depuis plusieurs semaines Israël à renoncer à cette attaque en l'absence de *« plan crédible et réalisable »* pour *« assurer la sécurité des civils »*. Ce qui apparaît proprement impossible. *« Ils vont évacuer où ? Sur la Lune ? Où vont-ils faire évacuer tous ces gens ? »*, s'est emporté le chef de la diplomatie européenne Josep Borrell, fustigeant le double jeu à la fois de Washington et des capitales européennes – qui s'élèvent contre les opérations en cours ou en préparation, tout en continuant de livrer des armes à l'Etat hébreu.

UNE POPULATION ET UNE ÉCONOMIE EN MODE SURVIE

Tous les yeux sont donc tournés vers Rafah alors que, pour les Palestiniens de la bande de Gaza qui n'ont pas trouvé la mort dans les bombardements, c'est désormais la faim, le manque d'eau, l'effondrement du système de santé et la propagation des infections qui risquent de tuer, tant les conditions humanitaires sont catastrophiques sur tout le territoire.

L'aide n'entre en effet qu'au compte-gouttes depuis le *check-point* de Rafah à la frontière avec l'Egypte et celui de Kerem Shalom à la frontière avec l'Etat hébreu. 173 camions humanitaires, au maximum, ont pu entrer en moyenne chaque jour lors de la semaine du cessez-le-feu de la fin novembre, contre 500 en moyenne sur l'année 2023, avant l'attaque du 7 octobre.

> « Tout ce qui était produit à Gaza ne l'est plus »
>
> **TAHER LABADI,** de l'Institut français du Proche-Orient

« Depuis 2007 et le blocus imposé à la bande de Gaza par Israël, les conditions de vie des Palestiniens étaient déjà très dégradées, rappelle Taher Labadi, spécialiste de l'économie palestinienne à l'Institut français du Proche-Orient. *Ces livraisons étaient donc déjà nettement insuffisantes pour couvrir les besoins de la population. »* Besoins qui vont évidemment croissant depuis début octobre.

« On assiste à une destruction quasi totale des établissements économiques, que ce soit les usines, les fermes, etc. Tout ce qui permettait à Gaza de se maintenir à flot malgré le blocus, et de couvrir ses besoins vitaux, n'existe plus. Tout ce qui était produit à Gaza ne l'est plus », décrit le chercheur.

Les données satellites le prouvent : 22 % des terres arables avaient déjà été détruites à la mi-décembre. En date du 5 mars, 54 % du bâti a été dégradé ou détruit, ont quant à eux estimé deux chercheurs américains. Le pourcentage dépasse les 70 % dans la ville de Gaza, qui paye ainsi le plus lourd tribut.

Par ailleurs, la flambée des prix des rares denrées qui restent accessibles dans les supermarchés ou sur les marchés, couplée à la réduction des revenus des Palestiniens, augmente le nombre de ceux qui sont désormais dépendants de l'aide pour survivre.

« *Le prix d'un kilo de farine est passé de 10 à 100 dollars, celui des oignons de 75 centimes le kilo à 12 dollars. Les prix ont été multipliés par 10, voire 15* », décrit Taher Labadi. Ceci alors que nombre de Palestiniens n'ont plus de ressources financières en raison de la perte de leur emploi, et qu'il leur est aussi de plus en plus difficile d'accéder à l'argent sur leurs comptes, « *étant dépendants pour cela des liquidités remises en circulation par les commerçants gazaouis, qui ont de plus en plus de mal à faire entrer leurs marchandises* », ajoute le chercheur.

De plus, en raison de l'assèchement des ressources de l'Autorité palestinienne, les salaires des fonctionnaires ne sont plus que partiellement versés, et avec retard. En l'occurrence début mars pour le salaire de janvier, et seulement à hauteur de 60 %.

Résultat, la quasi-totalité de la population gazaouie était déjà en situation de crise ou d'insécurité alimentaire aiguë fin novembre, et 400 000 personnes en situation de famine, en grande majorité dans le nord de la bande.

Les livraisons en carburant sont également insuffisantes : 160 000 litres par jour sont nécessaires pour couvrir les besoins humanitaires de base, estime l'UNRWA, l'agence des Nations unies en charge des réfugiés palestiniens depuis 1949. Il est entré en janvier moins de 400 000 litres sur un mois.

Or, les lignes à haute tension en provenance de l'Etat hébreu, qui permettaient aux Gazaouis d'avoir de l'électricité un peu plus de la moitié de la journée avant la guerre, ont été coupées par Israël peu après les attaques du 7 octobre. Cela implique que les générateurs – et donc le carburant – sont désormais le seul moyen d'avoir du courant sur place, et de faire fonctionner les installations de traitement des eaux usées, de dessalement de l'eau de mer, ou les hôpitaux. Résultat, l'accès à l'eau potable est rare dans le Sud, et désormais impossible dans le Nord, pointe le bureau de coordination humanitaire des Nations unies (Ocha).

> « Israël est en train de détruire Gaza sans détruire le Hamas »
>
> **JEAN-PIERRE FILIU**, historien spécialiste du Moyen-Orient

Qu'à cela ne tienne, la pénurie est un moyen de faire sortir les combattants du Hamas des tunnels qui quadrillent la bande de Gaza, maintient Israël, qui justifie sa radicalité en l'opposant à celle du Hamas au pouvoir depuis 2007 à Gaza. Sauf que le mouvement dispose de stocks de diesel pour soutenir plusieurs mois de siège, explique Elai Rettig, spécialiste de la géopolitique des énergies au Centre d'études stratégiques israélien Begin-Sadat. Un signe parmi tant d'autres qu'« *Israël est en train de détruire Gaza sans détruire le Hamas* », pour reprendre les termes de Jean-Pierre Filiu, historien spécialiste du Moyen-Orient [1].

Principal consommateur de carburant, le système de soins est au bord de l'effondrement. Sur les 36 hôpitaux gazaouis, 24 sont totalement à l'arrêt. Ceux qui fonctionnent encore partiellement le font dans des conditions déplorables, comme l'a décrit l'infirmière Imane Maarifi mi-février, de retour d'une mission de deux semaines à l'hôpital européen du sud de la bande de Gaza : « *C'est un nid de bactéries,* (…) *il faudrait le fermer, le désinfecter du sol au plafond, changer le matériel, jeter tous les matelas qui absorbent du sang pendant plusieurs jours et ne sont jamais désinfectés car il n'y a pas de désinfectant* [2]. »

DES BESOINS IMMENSES, UNE AIDE MINIMALE

Au travers de cet exemple, on devine l'ampleur du chantier de reconstruction qui attend le territoire palestinien, où l'ampleur réelle des dégâts est probablement encore sous-estimée.

« *20 % des roquettes tirées par Israël n'explosent pas. Il va falloir un effort conséquent de déminage pour les enlever. Cela aura un effet durable sur l'activité économique, notamment agricole* », explique par exemple Jean-Louis Arcand, coauteur d'un récent rapport de la Conférence des nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) consacré à l'évaluation des destructions économiques à Gaza.

Etant donné l'étendue inédite des destructions, le rapport pointe d'ores et déjà « *l'impossibilité du relèvement et du développement de Gaza sans des efforts sérieux et rapides de la part de la communauté internationale* », et sans l'inversion de la tendance au ralentissement de l'aide internationale depuis 2008 : alors équivalente à 27 % du produit intérieur brut (PIB) palestinien (soit 2 milliards de dollars), elle

L'AIDE HUMANITAIRE ARRIVE AU COMPTE-GOUTTES

Nombre d'entrées quotidiennes de camions humanitaires dans la bande de Gaza, en moyenne par semaine

Source : Ocha

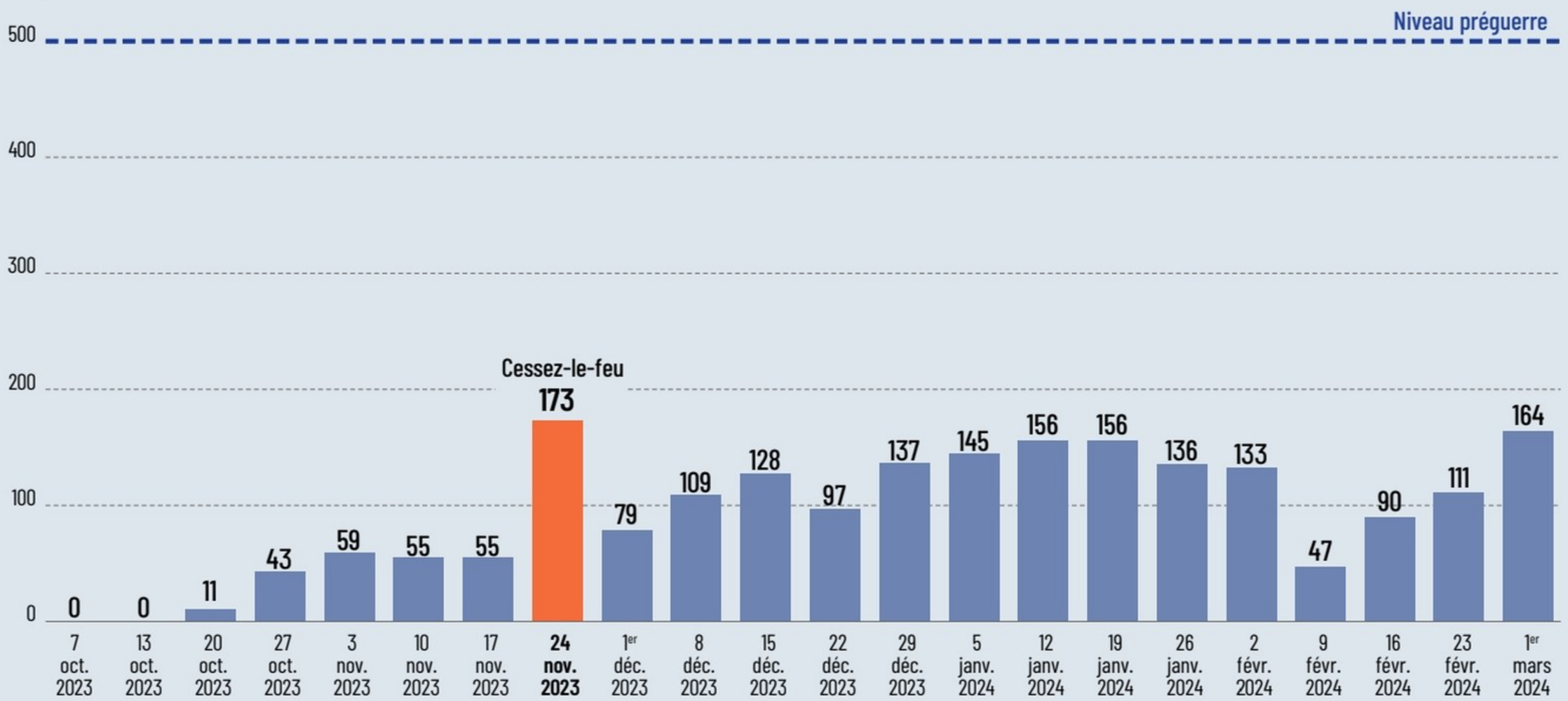

est passée à moins de 3 % en 2022 (550 millions). Un objectif pour l'instant compromis : plusieurs Etats occidentaux, au premier rang desquels les Etats-Unis, ont en effet décidé de suspendre leurs financements à l'UNRWA après les accusations d'Israël, toujours en cours d'investigation, selon lesquelles des salariés de l'agence auraient participé aux attaques du 7 octobre. Certains donateurs, comme la Suède, le Canada ou l'UE, ont repris leurs financements début mars après les avoir stoppés un temps, tandis que d'autres campent pour l'instant sur leurs positions comme la France, le Royaume-Uni ou l'Allemagne.

Les dépenses de l'UNRWA, qui gère notamment 58 camps de réfugiés [3], 706 écoles et 140 centres médicaux, *« s'élevaient à 1,6 milliard de dollars avant le 7 octobre, et la crise a engendré un coût supplémentaire de 400 millions de dollars »*, rappelle le service économique de l'ambassade de France à Beyrouth.

EN ÉTAT DE CRISE PERPÉTUEL

Les conséquences des difficultés financières de l'agence sont évidemment démultipliées en période de guerre, d'autant qu'il n'est *« pas possible »* de remplacer l'UNRWA, a insisté le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres. Mais ces tensions ne sont en réalité pas nouvelles. Car au contraire d'autres agences, l'UNRWA ne puise pas dans le budget général de l'ONU. *« Elle doit s'appuyer sur un financement ponctuel qui prend la forme de contributions volontaires des pays donateurs »*, explique Daniel Forti, spécialiste des Nations unies à l'International Crisis Group. Contributions sur lesquelles les Etats ne s'engagent pas sur plusieurs années, ce qui donne peu de visibilité à l'agence. *« L'état de crise perpétuel est intenable.* (…) *Il est inefficace de gérer ce qui équivaut à un Etat-providence pour trois millions de personnes avec un budget restreint »*, insiste un rapport de l'organisme publié en… septembre 2023.

Il faut également *« un cessez-le-feu immédiat,* insiste Taher Labadi. *Mais cela ne suffira pas. Il est impossible d'envisager quoi que ce soit de vivable à Gaza si le blocus imposé depuis 2007 continue après la guerre ». « La communauté internationale doit réaliser que les contraintes qui pèsent sur l'économie palestinienne en général, et sur Gaza en particulier, ne sont pas simplement le résultat de la récente confrontation, mais trouvent leurs racines dans une occupation qui dure depuis cinquante-six ans »*, conclut la Cnuced, pointant le coût de l'occupation israélienne.

En attendant, la reconstruction semble lointaine. La population massée à Rafah *« regarde la mort dans les yeux »*, alerte le secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires des Nations unies, Martin Griffiths. Et ce alors que, fin janvier, la Cour internationale de justice, saisie quelques semaines auparavant par l'Afrique du Sud d'une accusation de génocide à l'encontre de l'Etat hébreu, a enjoint ce dernier de prévenir tout éventuel acte pouvant s'y apparenter. La même cour a également intimé à Tel-Aviv de prendre des mesures immédiates pour permettre la fourniture d'aide humanitaire à la population civile.

[1] Il vient de publier en février *Comment la Palestine fut perdue. Et pourquoi Israël n'a pas gagné. Histoire d'un conflit (XIXe-XXIe siècle)*, Seuil.

[2] Lors de la conférence « Gaza : rencontre avec les médecins de PalMed France ! » organisée le 13 février, retransmise sur la chaîne YouTube du groupe parlementaire La France insoumise, lc.cx/Z53kZ2

[3] 19 en Cisjordanie, 8 dans la bande de Gaza, 10 en Jordanie, 12 au Liban et 9 en Syrie.

L'Ethiopie, un modèle de dynamisme économique en crise

Minée par la guerre, une mauvaise gestion financière et le changement climatique, l'Ethiopie a été placée en défaut de paiement. Elle enregistre aussi des taux de malnutrition inquiétants.

Par Augustine Passilly

Attablée dans une brasserie d'Addis-Abeba, Senait Jida boit un macchiato à 55 birr. Le breuvage hérité de la brève occupation italienne est hors de prix comparé aux 5 000 birr (83 euros) que cette employée gagnait dans une agence de recrutement chargée d'envoyer des domestiques éthiopiennes dans les pays du Golfe.

« *Je viens de démissionner pour tenter de trouver un autre poste* », raconte cette jeune diplômée d'une licence d'administration publique et de gestion. Elle mesure la colossale tâche qui l'attend. La saturation du marché de l'emploi laisse, chaque année, plus de quatre jeunes diplômés sur dix sur le carreau. Quant aux salaires, ils n'ont pas été indexés sur l'inflation, qui a dépassé 30 % en 2023.

DES EMPRUNTS TROP CHERS

2024 ne présage guère d'amélioration. Le 27 décembre, l'agence de notation Fitch a déclaré le pays en défaut partiel de paiement en raison de son incapacité à rembourser les 33 millions de dollars d'intérêts sur sa dette qui, au total, s'élève à 28 milliards de dollars et est due en majorité à des créanciers chinois. Pourtant, la deuxième nation la plus peuplée d'Afrique a longtemps été perçue comme un modèle de dynamisme économique.

Entre 2004 et 2016, elle affiche un taux de croissance annuel à deux chiffres et cherche à se moderniser via

Agriculteur au Tigré, février 2024.
Dans cette région sinistrée par la guerre et la sécheresse, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire critique augmente.
© ED RAM - GETTY IMAGES/AFP

des programmes massifs d'infrastructures. *« L'Ethiopie était éligible à des emprunts auprès de la Banque mondiale avec des taux d'intérêt à 0,5 % remboursables en quarante ans,* explique l'économiste Worku Aberra. *Mais pour s'exonérer des conditions en termes de garanties environnementales, de respect des droits sociaux ou de lutte contre la corruption, les dirigeants ont préféré se tourner vers des bailleurs privés et contracter des prêts avec des intérêts de 5 % à 6,6 % remboursables en dix ans. »* Ces emprunts doivent être réglés en dollars, dont l'Ethiopie manque cruellement. En cause, notamment, la guerre qui a meurtri la région septentrionale du Tigré entre 2020 et 2022 et qui a conduit à la suspension de l'aide des gouvernements occidentaux. Dans le même temps, les investissements étrangers, les exportations et les fonds envoyés par la diaspora ont considérablement diminué.

Le délai de remboursement était en outre difficile à tenir dans la mesure où les infrastructures mettent du temps à produire des retombées économiques… quand ces dernières arrivent. Le train reliant Addis-Abeba à Djibouti a coûté 4 milliards de dollars et parvient rarement à remplir la moitié de ses sièges. Il en est de même pour le tramway qui traverse régulièrement la capitale en sous-régime. Les billets sont abordables, mais les services sont très souvent perturbés à cause du manque de maintenance.

LE SPECTRE DE LA FAMINE DE RETOUR

De plus, l'optimisme suscité, en 2018, par l'élection du Premier ministre Abiy Ahmed est vite retombé. En 2019, le prix Nobel de la paix lui a été décerné pour ses efforts de réconciliation avec l'Erythrée, mais dès l'année suivante, en 2020, il déclenche la guerre la plus meurtrière du siècle à l'échelle mondiale, dans le Tigré. Le conflit opposant le Front de libération du peuple du Tigré et le gouvernement fédéral a fait entre 400 000 et 600 000 morts.

Conséquence de cet affrontement : le budget du ministère de la Défense est quasiment multiplié par quatre entre 2021 et 2023, tandis que la part dédiée à l'éducation et à la santé régresse.

Malgré la fin des hostilités au Tigré en novembre 2022, rebelles et troupes régulières continuent de s'affronter dans les régions de l'Amhara et de l'Oromia. Or, les trois régions sinistrées constituent le grenier agricole de l'Ethiopie. En plus de représenter à lui seul 40 % du produit intérieur brut (PIB) du pays et 80 % de ses exportations, le secteur agricole est étroitement lié à l'industrie. A cause de la rupture de l'approvisionnement en canne à sucre, par exemple, la multinationale Pepsi menace de suspendre ses activités en Ethiopie.

Les habitants des régions ravagées par la guerre, puis par une sécheresse historique et par la suspension entre juin et décembre 2023 de l'aide humanitaire des Nations unies en raison de craintes de détournements, voient quant à eux leur situation se dégrader rapidement. *« Les taux de malnutrition dans certaines parties de l'Afar, de l'Amhara, du Tigré et d'autres régions ont déjà dépassé les seuils de crise mondialement reconnus »,* alertait, début février, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, qui craint une augmentation du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire critique d'ici juillet à septembre prochain. 10,8 millions d'habitants pourraient alors être touchés.

« Actuellement, la situation ne reflète pas des conditions proches de la famine », précise toutefois l'organisation. Le spectre de celle de 1984, qui avait fait plus d'un million de morts dans le pays, est pourtant dans tous les esprits, et l'emploi du terme au cœur d'une bataille entre les autorités du Tigré et le gouvernement fédéral, qui tente de détourner l'attention des régions concernées.

DU POTENTIEL POUR REBONDIR

Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit malgré tout une croissance de 6,2 % en 2024. *« Nous disposons de terres fertiles, d'une population très nombreuse et jeune, d'une position géographique stratégique. Si le gouvernement parvient à régler les problèmes de sécurité, l'Ethiopie a le potentiel pour devenir l'une des premières économies d'Afrique »*, avance l'économiste Dawit Tadesse. Il insiste pour cela sur la nécessité de moderniser l'agriculture, de doper les exportations de produits transformés, de développer le tourisme, qui était un secteur en plein essor avant la pandémie de Covid.

33

C'est, en millions de dollars, le montant des intérêts sur sa dette que l'Ethiopie s'est montrée incapable de rembourser.

En attendant, l'Etat doit contracter un nouveau prêt auprès du FMI avant fin mars. Mais l'instance conditionne cet octroi à la libéralisation du taux de change, qui équivaut à une dévaluation de la monnaie éthiopienne. Les autorités y sont opposées, craignant que cela n'aggrave l'inflation. *« Des mouvements sociaux ne sont pas à exclure »*, prédit Worku Aberra, en dépit de la répression massive du régime d'Abiy Ahmed.

La mort au coin de la rue

Des douilles, des véhicules calcinés et de nombreux corps jonchent les rues de Port-au-Prince. La mort rôde dans la capitale haïtienne, plongée dans une nouvelle spirale de violence orchestrée par les gangs armés. Ceux-ci se sont réunis dans une coalition insolemment appelée Vivre ensemble, pour frapper les institutions et renverser le pouvoir. Commissariats, hôpitaux, ambassades et palais présidentiel ont été pris pour cible à partir de fin février. Le 3 mars, les gangs ont pris le contrôle de deux prisons, libérant plusieurs milliers de détenus. Le lendemain, les tirs se concentraient près de l'aéroport Toussaint-Louverture, où cette photo a été prise. Le Premier ministre Ariel Henry, dont la légitimité était contestée par la population et les bandes armées, a finalement annoncé sa démission le 12 mars. Haïti se retrouve donc sans Parlement, sans président et sans gouvernement, même si Ariel Henry devrait assurer l'intérim. Jusque quand ? Le pays n'a pas connu d'élection depuis 2016… En attendant, la population subit les pillages, les enlèvements contre rançon et les meurtres des gangs qui contrôlent environ 80 % de Port-au-Prince. Le viol est utilisé comme arme de guerre par les bandes armées sur les femmes et les enfants. Pour se protéger, les habitants se réfugient dans les écoles. Mais, comme si cela ne suffisait pas, les hôpitaux manquent de tout, le choléra se répand, la malnutrition s'aggrave. A cause des violences, les organisations internationales ne parviennent plus à faire acheminer assez d'aide alimentaire et de fournitures pour la santé infantile. Or, à l'automne déjà, plus de 40 % de la population se trouvait en insécurité alimentaire aiguë.

Eva Moysan

Port-au-Prince (Haïti), 4 mars 2024.

© LOUIS GUERINAULT - SIPA

BORLET

IA générative : l'Europe a des talents, pas les moyens

Pour développer une filière de l'intelligence artificielle en mesure de rivaliser avec les géants américains comme Microsoft, l'Europe et la France disposent de compétences mais manquent de financements.

Par Thomas Lestavel

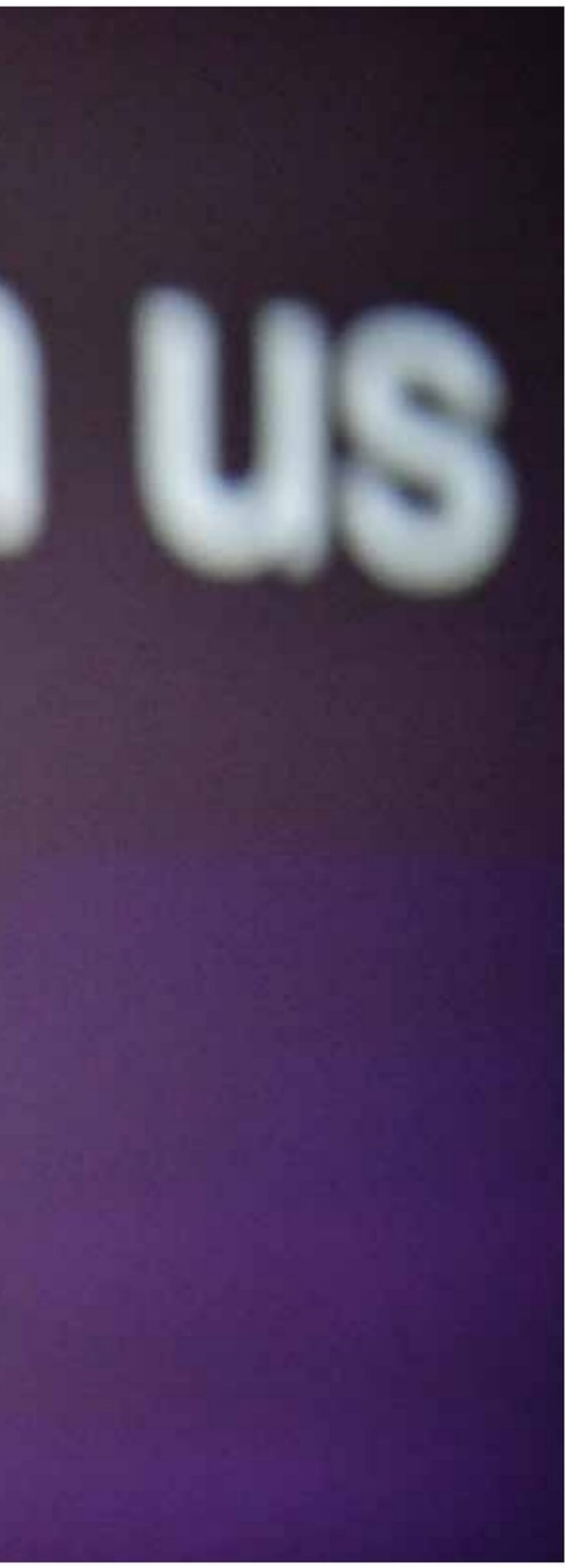

Arthur Mensch, PDG de Mistral AI, à Paris, le 17 novembre 2023.
La *start-up* française a signé fin février un partenariat avec l'américain Microsoft.
© ABDULLAH FIRAS - ABACA

Le français Mistral AI se pose fièrement comme un concurrent à la hauteur de l'américain OpenAI, le leader mondial de l'intelligence artificielle (IA) à l'origine de l'agent conversationnel à succès ChatGPT. La *start-up* a annoncé fin février un partenariat avec Microsoft pour que son nouvel outil, Mistral Large, soit déployé dans l'offre *cloud* du géant de l'informatique et assorti d'un investissement dans la jeune pousse. Elle se fait ainsi une place aux côtés d'OpenAI dont les technologies font partie intégrante des offres de Microsoft, qui est aussi son principal actionnaire.

Cette annonce intervient moins d'un an après la création de la *start-up* française et quelques mois après une levée de fonds de 385 millions d'euros auprès de plusieurs grands groupes, dont le concepteur de puces Nvidia, l'éditeur de logiciels Salesforce, le transporteur CMA CGM et le prestigieux fonds d'investissement californien Andreessen Horowitz. En tout, Mistral AI a déjà levé 490 millions d'euros. Un record en France.

490

C'est, en millions d'euros, la somme record levée par Mistral AI en moins d'un an.

DES MOYENS COLOSSAUX

Les fondateurs de la société ont fait leurs armes chez les géants américains de la tech. Arthur Mensch, le PDG de Mistral, a travaillé chez DeepMind, un laboratoire d'IA appartenant à Google. Ses associés Guillaume Lample et Timothée Lacroix ont, eux, été chercheurs chez Meta. Le premier est même l'un des créateurs de LLaMA, le modèle d'IA générative de la maison mère de Facebook. Convaincu de pouvoir créer un champion européen, le trio est revenu en France pour monter sa propre entreprise. Celle-ci a attiré Eric Schmidt, l'ex-PDG de Google, dès son premier tour de financement.

Pour l'heure, ce sont bien les mastodontes Google, Facebook, Amazon et surtout Microsoft qui dominent le marché, et de loin. Ils mettent des moyens colossaux dans la puissance de calcul nécessaire pour développer cette technologie. Ainsi, Meta a annoncé l'acquisition d'ici à la fin de l'année de 350 000 cartes Nvidia H100, la Rolls des processeurs graphiques, pour une facture estimée à plus de 9 milliards de dollars. Un montant qui représente près de 20 fois l'ensemble des sommes collectées par Mistral AI depuis sa création.

Dotée de moyens incomparablement plus modestes, la *start-up* tricolore, qui commercialise des outils d'IA générative pour des développeurs et des entreprises comme Capgemini, et depuis fin février Le Chat, un service conversationnel en concurrence directe avec ChatGPT, a néanmoins des atouts à faire valoir. Son modèle Mistral 7B affiche un meilleur rapport prix/performance que certains produits de Google ou OpenAI.

« Avec ses 7 milliards de paramètres, 7B rivalise avec un modèle similaire de Meta, qui en compte le double », souligne le Français Luc Julia, l'un des concepteurs de l'assistant vocal Siri d'Apple, aujourd'hui directeur scientifique du groupe Renault. Etant donné les quantités d'énergie mobilisées pour créer les modèles et les faire tourner, cette efficacité constitue un réel avantage. *« Mistral AI a trouvé des raccourcis dans la manière dont le modèle réfléchit, ce qui rebat les cartes. C'est un peu David contre Goliath »*, évoque Julien Maldonato, spécialiste du numérique chez Deloitte.

La jeune pousse se différenciait aussi jusqu'alors par la dimension *open source* de son modèle, avant de partiellement tourner le dos à cet engagement en

signant avec Microsoft. En effet, le code de l'outil déployé chez l'américain restera fermé. Mais ce contrat va lui ouvrir les portes des capacités de calcul du géant de l'informatique, diminuant ainsi son besoin en processeurs graphiques.

LA RECHERCHE FRANÇAISE À LA POINTE

Dans l'ombre de Mistral AI, d'autres offres françaises émergent. Le spécialiste du *cloud* OVHcloud, qui vient d'annoncer un investissement conséquent dans des cartes graphiques Nvidia, a conçu une série d'outils pour extraire, nettoyer et exploiter les données des modèles. La société Scaleway, filiale d'Iliad (la maison mère de Free), a investi en octobre dans un supercalculateur nommé Nabuchodonosor, dédié à l'IA. *« Bien que certains pays ne communiquent pas leurs données, nous estimons qu'il s'agit du cinquième supercalculateur le plus puissant au monde »*, indiquait Xavier Niel, le président d'Iliad, à l'Association des journalistes économiques et financiers lors d'un événement fin janvier. Parmi les acteurs français, on peut également citer LightOn, Gladia et la librairie *open source* Hugging Face.

Dans l'ensemble, *« nous sommes certes loin de pouvoir concurrencer OpenAI. Mais la France accuse moins de retard sur les Etats-Unis que lors des précédentes révolutions technologiques. Et notre recherche en IA est à la pointe »*, observe Isabelle Ryl, la directrice du consortium Prairie (PaRis Artificial Intelligence Research InstitutE), qui regroupe l'Inria, le CNRS et d'autres centres de recherche. L'Allemagne veut aussi croire en son champion, Aleph Alpha, une *start-up* basée à Heidelberg qui a levé 500 millions d'euros en novembre et veut, elle aussi, marcher sur les platebandes d'OpenAI.

L'Europe a-t-elle vraiment les capacités nécessaires pour développer sa propre filière dans l'intelligence artificielle générative ? L'enjeu est de taille, car le marché mondial croît à une vitesse vertigineuse. Selon le bureau d'études Bloomberg Intelligence, il a déjà triplé entre 2020 et 2022, passant de 14 à 40 milliards de dollars, et pourrait atteindre 1 300 milliards dans dix ans. A titre de comparaison, le marché mondial de la publicité en ligne, sur lequel reposent les modèles économiques des géants Google ou Meta, pèse environ 600 milliards de dollars. C'est dire si l'IA générative représente un immense gisement de croissance pour l'économie. Et notamment pour les entreprises qui tablent sur cette technologie pour accomplir plus rapidement certaines tâches. *« L'IA est devenue le principal facteur de transformation des entreprises. Elle touche tous les secteurs, de la santé à la finance en passant par la médecine et la conception de jeux vidéo. L'Europe doit faire éclore des champions dans le domaine si elle ne veut pas dépendre de fournisseurs étrangers »*, prévient Isabelle Ryl.

> **L'Europe doit faire éclore des champions dans le domaine de l'IA si elle ne veut pas dépendre de fournisseurs étrangers**
>
> **ISABELLE RYL,** directrice du consortium Prairie

Un problème de souveraineté particulièrement crucial en ce qui concerne les achats de cartes graphiques, pour lesquelles Nvidia jouit d'un quasi-monopole. Le groupe américain a tout le loisir de fixer ses tarifs et pourrait, en cas de demande trop forte, prioriser certains clients sur d'autres. *« Les gouvernements européens sont bien conscients de ce risque. Des programmes de recherche sont en cours. Mais aucun nouveau fabricant n'a émergé ces dernières années sur le Vieux Continent »*, déplore Isabelle Ryl. L'Europe dispose uniquement de quelques équipementiers comme les néerlandais ASML et ASMi ou l'allemand BE Semiconductor.

L'autonomie européenne en matière d'IA générative est recherchée à la fois pour des raisons économiques mais aussi sociétales. *« Les modèles entraînés aux Etats-Unis "diffusent" le point de vue américain, c'est un outil supplémentaire de suprématie culturelle »*, analyse Julien Maldonato. La prolifération des *fake news* ou *deepfakes* (vidéos truquées) illustre la puissance de ces outils. *« On peut influencer des systèmes de pensée grâce à l'IA générative. Ce sont des machines à orienter les esprits*, met en garde Luc Julia. *Il nous faut avoir des modèles qui sont entraînés sur des données européennes et reflètent notre culture. »*

EXCELLENCE MATHÉMATIQUE

Dans la course qui s'engage, la France part avec un atout précieux, sa tradition d'excellence en mathématiques consacrée par treize médailles Fields. *« L'intelligence artificielle, c'est uniquement des maths, or nous sommes les meilleurs au monde »*, indique Luc Julia. Plusieurs géants de la tech ont d'ailleurs confié leur département IA à des Français, à l'image de Yann Le Cun chez Meta ou Patrice Simard chez Microsoft. Google vient d'ouvrir mi-février un

centre de recherche en IA à Paris avec 300 chercheurs et Facebook en compte également un dans la capitale. Deux formations en particulier, celle de l'Ecole polytechnique et le master MVA (mathématiques, vision, apprentissage) de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay, sont recherchées au-delà de nos frontières. « *La plupart de leurs diplômés vont chez les géants de la tech, où on leur propose un salaire d'entrée supérieur à 500 000 dollars, dix fois plus qu'en France* », pointe Xavier Niel. Cependant, l'exemple de Mistral semble indiquer qu'une culture entrepreneuriale de l'IA est en train d'éclore en France. « *Il y a dix ans, les jeunes docteurs en intelligence artificielle allaient soit dans le monde académique, soit chez les Gafam. Leur regard sur les* start-up *innovantes a changé. De plus en plus envisagent cette possibilité* », souligne Isabelle Ryl.

Si, en termes de compétences en IA, les Français n'ont pas à rougir par rapport aux Américains, ils disposent en revanche d'un accès plus limité aux données – le nerf de la guerre puisqu'un moteur d'IA devient toujours plus efficace à mesure qu'il brasse un nombre conséquent d'informations. Les Google, YouTube, Facebook et autres Amazon collectent depuis des années une quantité phénoménale d'informations. Les entreprises françaises ne peuvent pas en dire de même. Par ailleurs, les Etats-Unis constituent un seul et même marché de 330 millions d'habitants avec une langue commune qui facilite l'adoption rapide d'un outil comme ChatGPT. A l'inverse, un moteur européen devra se décliner en plus de dix langues s'il veut se développer sur tout le continent. Enfin, l'Europe a « *une approche plus sévère que les Etats-Unis de la protection des consommateurs, ce qui peut limiter l'accès aux données, donc l'entraînement des modèles de ses propres champions de l'IA* », analyse Julien Maldonato. L'IA Act, la régulation européenne adoptée début février, compte par exemple des dispositions pour protéger le droit d'auteur.

LES ÉTATS-UNIS METTENT DES MILLIARDS, L'EUROPE DES MILLIONS

Somme des levées de fonds successives des principales *start-up* américaine, française et allemande de l'intelligence artificielle générative, en millions d'euros

Sources : Tracxn, Forbes

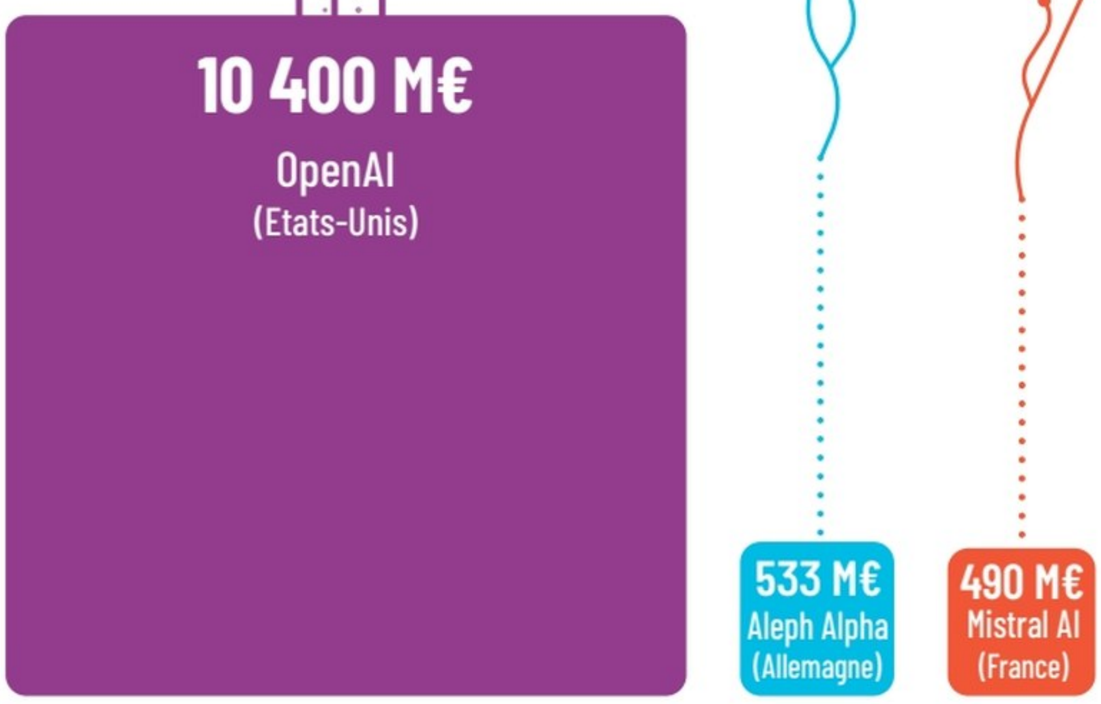

DÉFICIT D'INVESTISSEMENT

Reste la question délicate du financement. Comment rivaliser avec les milliards mis en jeu par les mastodontes américains ? Le président Emmanuel Macron a certes promis en juin dernier un plan de 500 millions d'euros pour stimuler la filière française de l'IA, mais ce montant reste dérisoire par rapport aux besoins de financement. Les fonds d'investissement européens disposent de moyens sans commune mesure avec leurs homologues américains, et n'ont pas la même culture du risque. « *Il faudrait que les grandes familles, les Arnault et autres Pinault, créent des fonds dédiés à l'IA. Par ailleurs, la commande publique devrait privilégier les solutions françaises comme Mistral et OVHcloud* », suggère Luc Julia. Des initiatives privées émergent, à l'image de Kyutai, un laboratoire de recherche en IA fondé en novembre dans lequel Xavier Niel (Free), Rodolphe Saadé (CMA CGM) et Eric Schmidt (ex-PDG de Google) ont injecté 300 millions d'euros. De quoi, peut-être, faire éclore le prochain Mistral AI… ou d'éviter que ce dernier passe sous bannière américaine.

Résultats records pour le CAC 40

Depuis le Covid, le CAC 40 a plus que doublé et dépassé un pic symbolique en mars, porté par les excellents résultats en 2023 des poids lourds tricolores. Explications.

Par Justin Delépine

Alors que les alertes se multiplient sur la révision à la baisse de la croissance de l'économie française ou l'entrée en récession de certains pays, les entreprises du CAC 40 enchaînent les records de valorisation en Bourse, de bénéfices ou de dividendes versés. Comment expliquer cette apparente décorrélation des 40 plus grands groupes français d'avec le reste de l'économie ? Le CAC 40 fait-il sécession ?

Pour mémoire, l'indice boursier du CAC 40 regroupe 40 sociétés françaises cotées en Bourse figurant parmi les plus grosses valorisations et représentant les différents secteurs d'activité dans lesquels excellent les grands groupes du pays. Sa composition est actualisée régulièrement pour en faire sortir les entreprises qui vont mal, Atos par exemple, ou pour en intégrer d'autres dont le secteur gagne en importance. Par nature, ce tri sélectif participe donc à ce que les résultats du CAC 40 se situent au-dessus de la moyenne du reste de l'économie.

Mais cela ne permet pas de tout expliquer. Les entreprises du CAC 40 ont dégagé en 2023 un bénéfice net de plus de 150 milliards d'euros, soit 8 % de plus qu'en 2022 et près de 50 % de plus que la moyenne des années 2010 [1]. Bien loin du niveau de croissance de l'économie française, qui a été de 0,9 % l'année dernière.

La comparaison avec la situation hexagonale ne présente cependant qu'une pertinence limitée, car l'activité de ces entreprises n'est que marginalement française. En 2022, seulement 21 % du chiffre d'affaires du CAC 40 était réalisé en France. En ajoutant les autres pays européens, ce ratio monte à 53 %, mais décline tendanciellement. Cette forte internationalisation permet à ces entreprises à la fois d'être moins dépendantes d'une mauvaise conjoncture dans leur pays d'origine et de pouvoir profiter du dynamisme des zones ou des marchés en croissance.

Toutefois, si la croissance mondiale (3,1 %) a été supérieure à celle de la France en 2023, les performances de ces grandes entreprises apparaissent encore largement au-dessus du niveau de progression de l'économie internationale.

DIX ENTREPRISES DÉGAGENT LES DEUX TIERS DES BÉNÉFICES DU CAC 40

Résultat net part du groupe des dix entreprises du CAC 40 réalisant le plus de bénéfices en 2023, en milliards d'euros

Sources : rapports annuels des entreprises

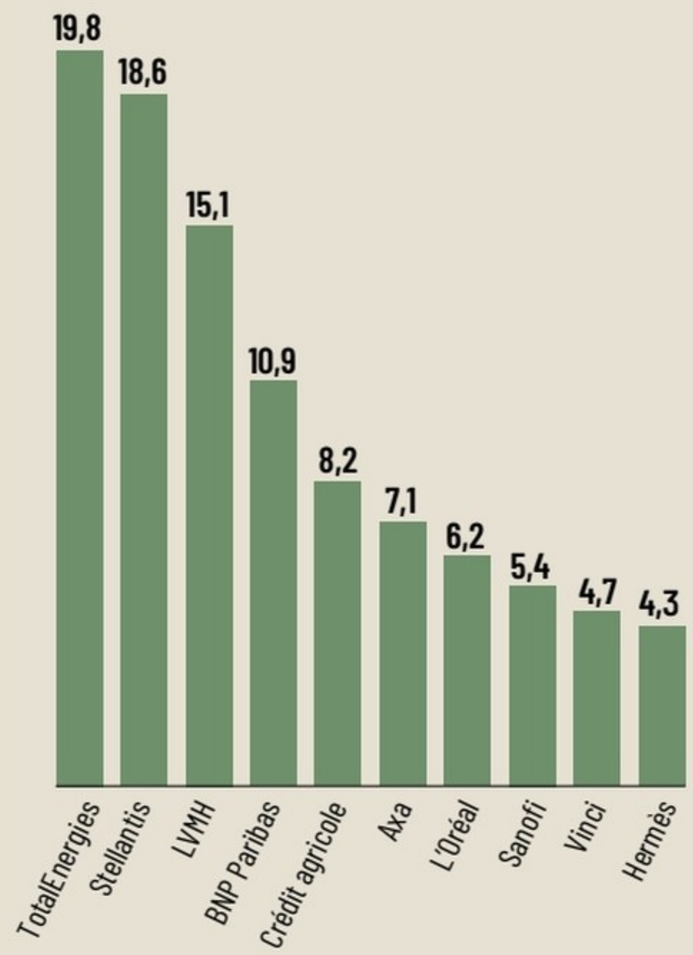

DES NIVEAUX DE PROFITABILITÉ INSOLENTS

Ces dernières années, les champions tricolores ont fait montre d'une insolente profitabilité, leurs bénéfices ayant progressé en moyenne plus vite que leur chiffre d'affaires. Selon le cabinet EY, la marge opérationnelle courante, qui était de 9,3 % en moyenne dans les années 2015-2019, s'est hissée à 13,5 % en 2022. Une hausse de quelques points qui représente des milliards d'euros de profits en plus pour ces firmes qui totalisent plus de 1 700 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2023, l'équivalent de plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) français.

Cette très bonne rentabilité est notamment le reflet du poids croissant du luxe dans la spécialisation économique du pays. La marge de ce secteur se montait en moyenne à 26 % en 2022, mais elle

Au Royal Ascot (Royaume-Uni), en juin 2023. Champagne (Moët & Chandon) pour le CAC 40, dopé par LVMH et le secteur du luxe !
© MAUREEN MCLEAN - SHUTTERSTOCK/SIPA

est encore plus élevée, à 42 %, pour un groupe comme Hermès ! Compte tenu de la taille du groupe, les seuls résultats de LVMH expliquent certaines variations du CAC 40. La firme de Bernard Arnault a ainsi enregistré un bénéfice record de 15,1 milliards d'euros en 2023. Si on y ajoute les autres groupes du luxe, Hermès, Kering et L'Oréal, ces entreprises représentent 18 % des profits de l'indice boursier. Ce secteur est donc largement surreprésenté dans le CAC 40, puisqu'il pèse 38 % de la valorisation totale, c'est-à-dire de la somme des actions des 40 firmes réunies.

Cette forte valorisation, qui traduit notamment l'attente par les actionnaires de profits futurs, reflète la capacité de ces entreprises à acquérir et à concentrer les parties de l'économie parmi les plus profitables. Les sociétés du CAC 40 sont ainsi très actives dans le domaine des fusions et acquisitions et rachètent des entreprises avec un potentiel important de croissance – que ce soit pour s'implanter dans un nouveau pays ou pour vendre un nouveau produit – et de lucrativité.

LE POUVOIR DE DICTER LES PRIX

Enfin, la profitabilité de toutes ces entreprises témoigne de leur capacité à dicter leur prix. Le luxe en est un parfait exemple, mais n'est pas le seul. L'industrie automobile fournit une belle illustration de cette faculté. Stellantis, groupe issu de la fusion de Fiat et PSA, compense ainsi la baisse des volumes par une hausse de la valeur moyenne de chaque véhicule vendu. En 2023, le constructeur a vendu 400 000 véhicules de moins qu'en 2021, mais son chiffre d'affaires a augmenté dans le même temps de plus de 25 % et son bénéfice a progressé de 31 % ! La conséquence du choix assumé par la direction de se concentrer sur les produits haut de gamme avec le plus de marges, mais aussi d'un pouvoir de marché important, via notamment une pression élevée sur les sous-traitants.

Autre exemple, le cas de TotalEnergies avec les superprofits engrangés pendant la crise énergétique de 2022-2023, fruit d'une marge qui a progressé grâce à l'envolée du cours du gaz et du pétrole. Et même si les cours du baril ont diminué en 2023, TotalEnergies reste de loin l'entreprise qui a enregistré le plus de bénéfices l'année dernière, avec 19,8 milliards d'euros.

Cette concentration des entités les plus profitables du pays au sein du CAC 40 se double d'une hyperconcentration à l'intérieur même de cet indice boursier. Les trois entreprises dégageant le plus de profits (TotalEnergies, Stellantis, LVMH) représentent à elles seules un tiers des bénéfices de l'ensemble des 40 firmes.

Derrière ces quelques entreprises qui se taillent une belle part du gâteau, ce sont bien sûr les actionnaires qui en profitent. Cours de Bourse qui montent en flèche, faisant grimper d'autant le patrimoine des actionnaires, ou bien dividendes records : si le CAC 40 fait sécession, assurément leurs actionnaires aussi.

Justin Delépine

1 700 Mds€

C'est, en 2023, le chiffre d'affaires des entreprises du CAC 40. L'équivalent de plus de la moitié du PIB français.

[1] Selon les données de Scalens sur 38 entreprises en ne comptabilisant pas Alstom et Pernod Ricard qui ont des exercices comptables décalés.

L'Europe vend ses armes su

Face à l'invasion russe de l'Ukraine, les pays européens se sont lancés dans une politique de réarmement. Les dernières données du Stockholm International Peace Research Institute (Sipri) peuvent donc surprendre : les Vingt-Sept ont exporté principalement leurs armements hors d'Europe sur la période 2019-2023.

Certes, les grosses commandes, notamment d'avions de chasse neufs, passées par les pays du Moyen-Orient et l'Inde pèsent sur ce calcul, puisque les exportations sont exprimées en valeur. Mais ces exportations extra-européennes traduisent aussi la préférence de beaucoup de pays de l'Union pour des fournisseurs hors du Vieux Continent (en premier lieu les Etats-Unis).

Alors que l'Union adopte des plans de financement d'armements (programme d'armement de 1,5 milliard d'euros, Fonds européen de la défense de 8 milliards), on peut craindre que cet argent public serve surtout à soutenir les exportations extra-européennes vers des régimes autoritaires et non à répondre à la menace russe.

Cependant, pour Yohann Michel, chargé d'études à l'Institut d'études de stratégie et de défense (IESD), exportations et réarmement européen ne sont pas nécessairement contradictoires : « *Les exportations permettent en général d'augmenter la masse produite et donc de diminuer le prix pour les Européens par des économies d'échelle.* » Il rappelle que l'industrie d'armement européenne a longtemps survécu grâce aux exportations extracommunautaires car avant l'invasion russe, les Vingt-Sept achetaient peu de matériels militaires.

« *Les exportations de munitions posent en revanche question aujourd'hui. Alors que l'Ukraine en manque cruellement et que nous peinons à en fabriquer à cause de pénuries de matières premières et de ressources humaines, nous continuons à en exporter hors d'Europe* », relève le chercheur. Pour soutenir Kiev, les industriels de l'armement doivent être prêts à réorganiser massivement leurs carnets de commandes en faveur de l'Ukraine.

Eva Moysan

Des exportations européennes limitées vers l'Ukraine

Top 6 des pays importateurs d'armement européen

Source : Sipri, UE à 27, 2019-2023

Des exportations non européennes pour la France

Principaux clients de la France, en % des exportations totales d'armement françaises

Source : Sipri, 2019-2023

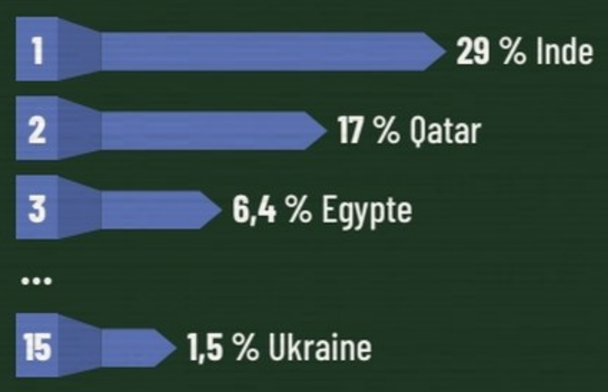

L'Arabie Saoudite, première cliente des Américains

Principaux clients des Etats-Unis, en % des exportations totales d'armement américaines

Source : Sipri, 2019-2023

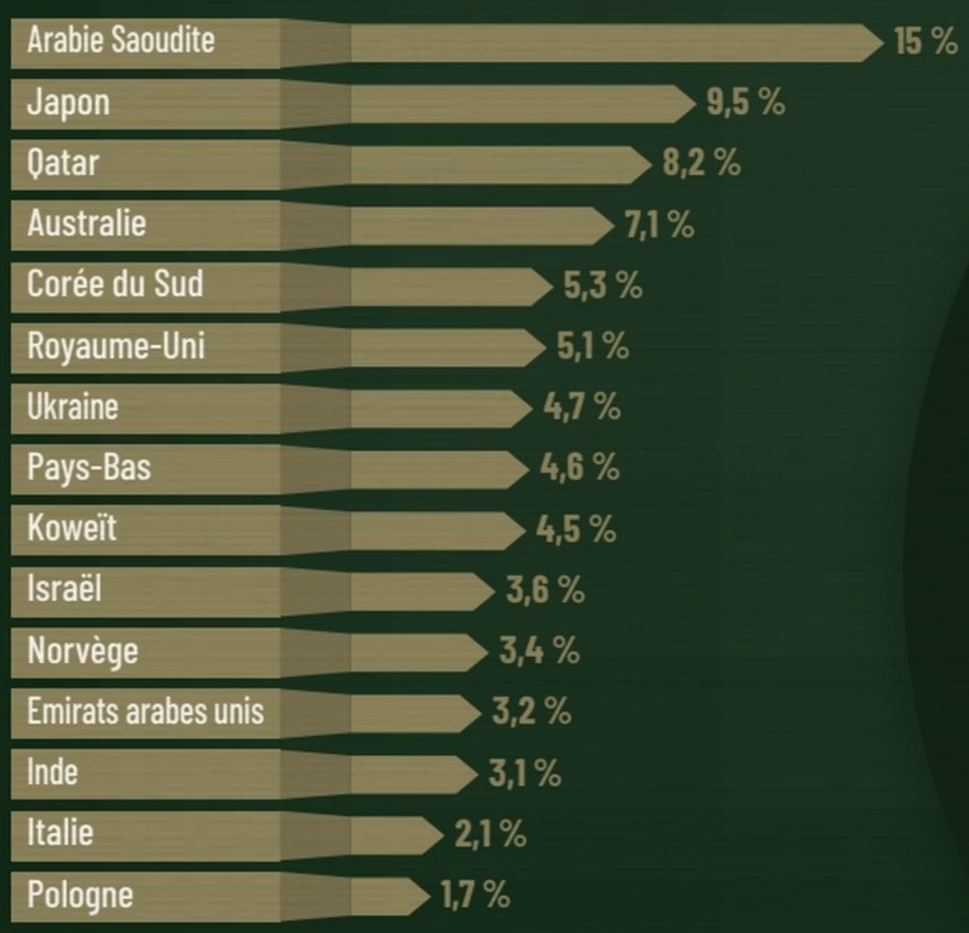

rtout hors du continent

Rang mondial des principaux* exportateurs d'armement (Europe et Etats-Unis) en fonction de leur part dans le total des exportations mondiales sur la période 2019-2023

Source : Sipri

* Pays qui représentent plus de 0,1 % des exportations mondiales.

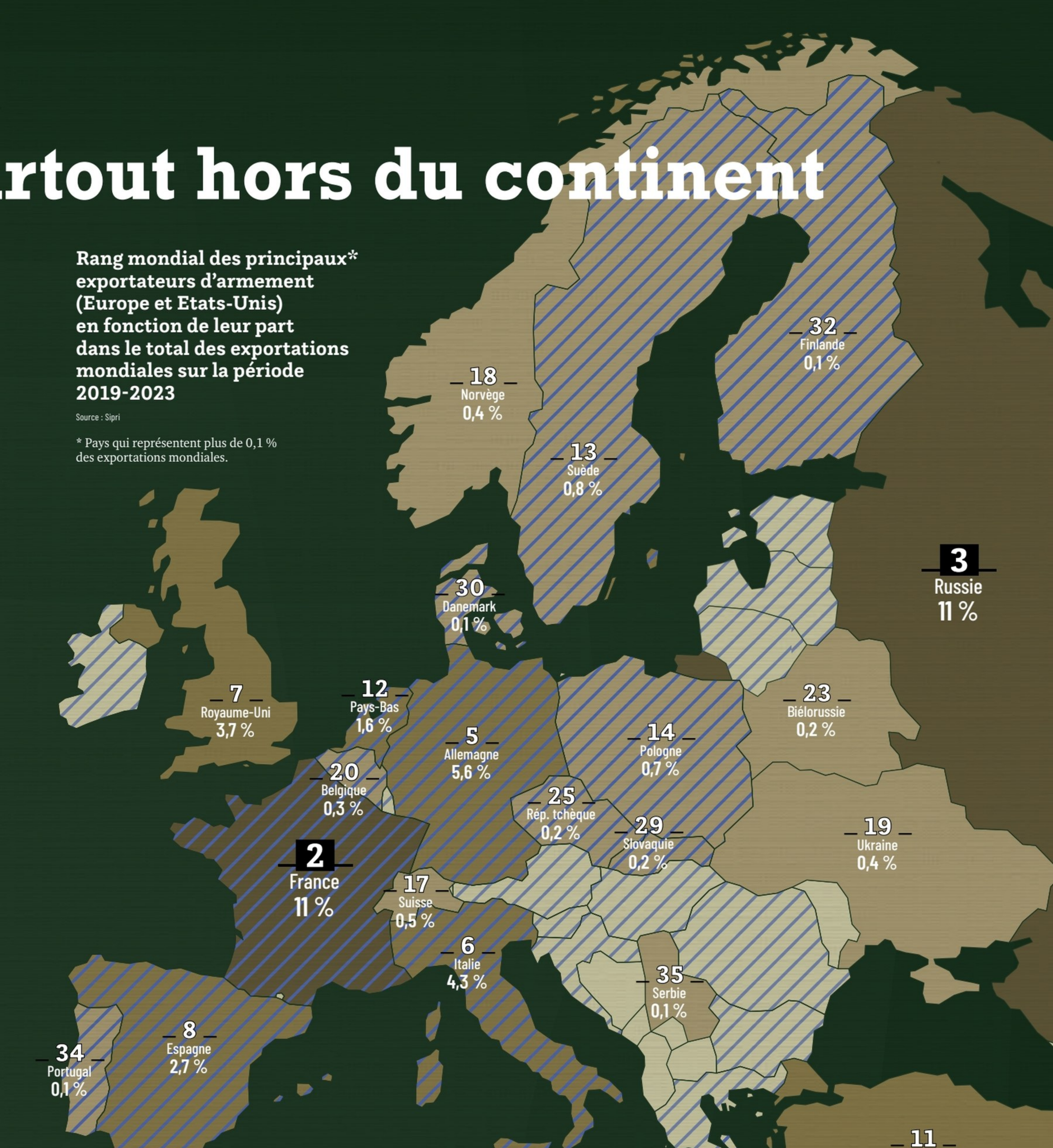

Le cadmium, un poison français

Les Français sont particulièrement contaminés par le cadmium. En cause, une utilisation massive d'engrais phosphatés riches de ce métal toxique et une réglementation insuffisante.

Par Valéry Laramée de Tannenberg

Cadmium : un métal que l'on pense être confiné au tréfonds des batteries des voitures électriques. Pas seulement. Ce métal est également à l'origine d'un empoisonnement général de la population française. Une intoxication en grande partie imputable à certaines pratiques agricoles. Bien connu des plasturgistes, des fabricants de textiles ou des producteurs de batteries ou de pigments, ce métal blanc-bleu, mou et lourd, l'est un peu moins des agriculteurs. Normal, ils ne l'utilisent pas directement. Présent dans toute la croûte terrestre, le cadmium est souvent associé à d'autres minerais : zinc, plomb et… phosphates.

Certains gisements de phosphate, comme ceux de Khouribga et de Bou Craa au Maroc, contiennent naturellement d'importantes concentrations de cadmium [1]. Et ces roches phosphatées constituent la matière première des engrais… phosphatés, massivement épandus par les agriculteurs français.

TRÈS BIEN ABSORBÉ PAR LES PLANTES

En 2021, les exploitants de grandes cultures ont apporté, en moyenne, 56 kg de phosphates par hectare fertilisé. Notamment dans les régions productrices de maïs grain, destiné à l'alimentation animale. Les champs de Nouvelle-Aquitaine et d'Alsace représentent plus de 80 % des surfaces enrichies au phosphate. Premiers consommateurs européens, les paysans français utilisent 16 % des engrais phosphatés de l'Union européenne, estime l'Union des industries de la fertilisation (Unifa).

La France achète principalement ce type d'engrais à l'Office chérifien des phosphates (Maroc), premier exportateur mondial. Géologie oblige, ces produits sont plus riches en cadmium que la moyenne de ceux utilisés dans l'Union européenne : 51 milligrammes par kilo (mg/kg) d'engrais

Fillette au petit déjeuner (photo d'archives). L'alimentation est désormais la première source de contamination par le cadmium.
© NICOLAS MESSYASZ - HANS LUCAS

> **Les engrais phosphatés sont à l'origine d'environ 75 % des entrées de cadmium dans les sols**
>
> **THIBAULT STERCKEMAN,** ingénieur de recherche Inrae-université de Lorraine

phosphatés, contre 36 mg/kg [2]. Ils contribuent donc davantage à contaminer les terres agricoles.

« Les engrais phosphatés sont à l'origine d'environ 75 % des entrées de cadmium dans les sols. Si les pratiques culturales actuelles sont maintenues, la teneur en cadmium dans les sols français augmentera de 3 à 5 % au bout d'un siècle », explique Thibault Sterckeman, ingénieur de recherche Inrae-université de Lorraine.

Stable et peu lessivable par les pluies, le cadmium est fort bien absorbé par les plantes et, conséquemment, par les animaux herbivores. Ce qui lui ouvre les voies de la chaîne alimentaire humaine. Certes, les niveaux de contamination varient en fonction de la nature du sol et des variétés de végétaux. *« Les aliments*

[1] « Investigation of Heavy Metal Contamination and Ecological and Health Risks in Farmland Soils from Southeastern Phosphate Plateaus of Khouribga (Morocco) », par Ahmed Barakat, Rida Khellouk, Widad Ennaji et Hassan Mosaid, *Ecological Questions* vol. 33, n° 4, août 2022.

[2] « Inputs of Trace Elements in Agricultural Soils via Phosphate Fertilizers in European Countries », par Generose Nziguheba et Erik Smolders, *Science of the Total Environment* vol. 390, n° 1, février 2008.

qui contribuent le plus à l'exposition au cadmium sont les pains et produits de panification sèche, les pommes de terre et dérivés, les légumes, les mollusques et crustacés – les aliments les plus contaminés –, les végétaux à feuillage vert (salades, choux, épinards…), les céréales (blé) ou encore le riz », indique-t-on au centre de lutte contre le cancer Léon-Bérard de Lyon. « *Avec la chute des émissions industrielles et la relative diminution du nombre de fumeurs, l'alimentation est devenue la première source de contamination par le cadmium »,* souligne le docteur Pierre Souvet, président de l'Association santé environnement France. Et les Français sont particulièrement concernés.

> **La teneur en cadmium ne devrait pas dépasser les 20 mg par kilo d'engrais phosphaté**

UNE POPULATION SURCONTAMINÉE

Plusieurs études établissent le bilan de l'imprégnation de la population hexagonale par le cadmium. La dernière en date a été publiée par Santé publique France en juillet 2021 et repose sur l'exploitation des données produites par « Esteban » [3]. Fruit du Grenelle de l'environnement, cette étude transversale, initiée par l'Institut national de veille sanitaire, ancêtre de Santé publique France, évalue le niveau d'imprégnation par plusieurs contaminants sur 4 000 adultes et 1 000 enfants.

Dans le lot, le cadmium a été particulièrement suivi. Ce toxique a une fâcheuse tendance à s'accumuler dans l'organisme tout au long de notre vie. En 2012, le Centre international de recherche sur le cancer (Circ, une institution dépendant de l'Organisation mondiale pour la santé) a classé le cadmium cancérogène de groupe 1 (cancérogène pour l'homme). Entré en vigueur en 2009, le règlement européen CLP, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges, le considère comme un cancérogène, un mutagène et un reprotoxique. Une étude italienne, publiée en novembre 2023 par Endocrine, démontre ses capacités à perturber notre système endocrinien. Ce qui pourrait favoriser la survenue de cancers du sein.

Les résultats d'Esteban s'avèrent particulièrement mauvais. Tous les enfants et les adultes surveillés étaient contaminés au cadmium. Les « cadmiuries » moyennes sont, respectivement, de 0,28 µg/litre et de 0,43 µg/litre chez les enfants et les adultes. Nous ne sommes plus très loin des valeurs toxicologiques établies par la commission allemande de biosurveillance : 0,5 µg/litre pour les enfants et 1 µg/litre pour leurs aînés.

Ce n'est pas la première fois que les scientifiques s'alarment d'une telle cadmiurie généralisée. L'étude nationale nutrition santé (ENNS), réalisée entre 2006 et 2007, révélait déjà une telle contamination [4]. Mais à un niveau moindre.

Par rapport à l'étude ENNS, Esteban montre des concentrations en progression, pour une raison non encore déterminée. Autre mauvaise surprise, les Français sont surcontaminés par rapport à des cohortes de pays comparables. Les niveaux de cadmium mesurés dans les urines des Britanniques sont un tiers moins importants que ceux des Français. Pour les enfants, les différences sont encore plus impressionnantes. Des études menées au Mexique ou en Allemagne affichent des niveaux de contamination deux à quatre fois inférieurs aux données françaises.

« Parmi les facteurs de risques qui déterminaient le niveau de cadmium dans les urines chez les enfants de l'étude Esteban, seule la consommation des céréales du petit déjeuner ressortait comme facteur de risque. En effet, une association positive a été observée entre le cadmium mesuré dans les urines des enfants et la consommation

Epandage d'engrais sur du blé en Seine-Maritime, mai 2022. Les engrais phosphatés utilisés en France proviennent principalement du Maroc et sont naturellement très riches en cadmium.
© LEITENBERGER - ANDIA

+ LES RÉGIMES QUI PROTÈGENT

Hors l'exposition professionnelle, l'alimentation est la principale source de contamination au cadmium. Fort heureusement, les denrées les plus problématiques sont bien identifiées. En adaptant notre régime alimentaire, nous pouvons réduire cette contamination. Imputable aux émissions industrielles et aux fleuves, la pollution de la mer au cadmium est une réalité [1]. D'où la nécessité de limiter sa consommation de fruits de mer, notamment ceux en provenance du sud de la mer du Nord où les concentrations augmentent régulièrement, indique l'Opsar. Les céréales (non bio) du petit déjeuner sont aussi une source de contamination bien documentée. De même que les légumes feuilles et racines. A noter aussi que les régimes carencés en protéines, en calcium, en fer, en cuivre ou en zinc « *facilitent l'absorption du cadmium* », souligne Santé publique France. A l'inverse, les menus riches en fibres la diminuent.

[1] Voir cutt.ly/1w1pWpSi

de céréales du petit déjeuner. Les enfants qui en consommaient presque 20 grammes par jour ont une imprégnation par le cadmium augmentée de 8,63 % par rapport aux enfants qui en consomment très peu », notent les auteurs de l'étude.

DÉCADMIER, C'EST POSSIBLE

Les autorités politiques et sanitaires ne sont pas restées les bras croisés. En juin 2018, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) recommande, en conclusion d'un rapport de près de 300 pages, de limiter à 20 mg la teneur en cadmium par kg d'engrais phosphaté : quatre fois moins que la limite en vigueur [5]. Message (presque) entendu à Bruxelles. Un an plus tard, l'Union européenne adopte un projet de règlement encadrant enfin les teneurs en polluants des fertilisants porteurs du marquage CE. Une première européenne ! Entré en vigueur en juillet 2022, le texte limite cependant à 60 mg/kg la teneur en cadmium, soit 4,8 g de cadmium par hectare et par an.

Par rapport aux recommandations de l'Anses, la France n'a pas été très rapide à la détente. Ce n'est qu'en octobre 2023 que le gouvernement a mis en consultation un projet d'arrêté (non encore publié) réduisant de 60 à 40 mg de cadmium par kg d'engrais phosphaté. Une nouvelle règle qui n'aura force de loi qu'en juillet 2026, précise le gouvernement.

Faut-il s'en féliciter ? Cette nouvelle limite va certes dans le bon sens. Mais elle reste supérieure aux recommandations de l'Anses. Pour certains observateurs extérieurs, l'explication – officieuse – est à chercher du côté de la politique étrangère de la France, qui veut réchauffer les relations avec Rabat.

Quoi qu'il en soit, l'institution française rappelle que pour limiter l'accumulation de cadmium dans les sols et éviter « *une évolution à la hausse du pourcentage de la population exposée au cadmium par l'alimentation* », l'apport annuel de cadmium dans le sol agricole ne doit pas excéder 2 g par hectare et par an. Ce qui restreint la teneur en cadmium, au regard des itinéraires de fertilisation actuels, à 20 mg par kilo d'engrais phosphatés. Faute d'indication sur les sacs d'engrais de la teneur réelle, les agriculteurs seront bien en peine de respecter cette limite.

Dans ces conditions, comment réduire la pollution des sols agricoles ? La solution la plus évidente, mais pas forcément la plus simple, est de se tourner vers l'agriculture biologique, dont le cahier des charges exclut le recours aux engrais de synthèse. En moyenne, les produits bio sont moitié moins contaminés que leurs équivalents industriels, confirme une méta-analyse publiée en 2014 par le *British Journal of Nutrition*.

Les tenants de l'agriculture conventionnelle peuvent aussi se tourner vers des engrais produits à partir de roches phosphatées peu chargées en cadmium, comme celles d'Al Hasa et d'Eshidiya (Jordanie), de Floride, d'Araxá (Brésil) et de Siilinjärvi (Finlande).

Les industriels peuvent aussi « décadmier » leurs productions. Différents procédés, à base de calcination de la roche, de résines échangeuses d'ions ou de neutralisation chimique existent. Selon Thibault Sterckeman, leur coût de traitement oscille entre 30 et 100 dollars la tonne. En ne prenant que le haut de cette fourchette, le coût de la décadmiation n'augmenterait celui de la production du blé que de 0,2 %. Négligeable.

[3] Pour « Etude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition ». Voir, pour l'étude publiée par Santé publique France, sur cutt.ly/Dw1pXaXA

[4] Réalisée uniquement sur les adultes, cette étude montre une contamination, moyenne, de 0,28 µg /l.

[5] A l'époque, la norme française est fixée à 90 mg/kg d'engrais.

EN SAVOIR PLUS

- **Rapport de l'Anses de 2018** : cutt.ly/Bw1pReEs
- **Règlement européen de juin 2019** : cutt.ly/bw1pRNEc
- **« Imprégnation de la population française par le cadmium. Programme national de biosurveillance, Esteban 2014-2016 »,** Santé publique France, 2021, cutt.ly/Dw1pXaXA
- **« Rapport relatif à la définition de valeurs repères pour des contaminants des sols pollués : le cadmium »,** Haut Conseil pour la santé publique, 2022, cutt.ly/Mw1pOGKN

Climat contradictoire à la Cour des comptes

Dans son rapport annuel consacré à l'adaptation au changement climatique, la juridiction de contrôle des comptes publics demande à l'Etat d'en faire beaucoup plus en dépensant nettement moins.

Par Antoine de Ravignan

Pierre Moscovici et Gabriel Attal, le 29 janvier 2024 à Paris. La Cour des comptes déplore, entre autres, que l'Etat ne joue pas son rôle de stratège de l'adaptation.
© JULIEN DE ROSA - AFP

Après une phase de consultation en principe en avril, le gouvernement pourrait présenter cet été le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique. Il serait temps : le précédent et deuxième du genre (Pnacc 2) couvrait la période 2018-2022.

La grande différence tient au relèvement de l'hypothèse de réchauffement à long terme. Alors que le Pnacc 2 reposait sur le principe selon lequel la communauté internationale parviendrait à contenir le réchauffement moyen de la planète à 2 °C au plus (soit + 3 °C en moyenne au niveau de l'Hexagone), le Pnacc 3 s'appuie sur la réalité des engagements actuels des Etats. Additionnés, ils conduisent à une stabilisation du climat global à la fin du siècle à un niveau supérieur de 3 °C par rapport à l'ère préindustrielle, ce qui se traduirait par un + 4 °C en France.

Il ne s'agit évidemment pas, avec l'adoption du Pnacc 3, de renoncer à mettre les bouchées doubles sur l'atténuation (limiter au maximum le réchauffement en faisant chuter au plus vite les émissions de gaz à effet de serre), mais de penser l'adaptation (vivre au mieux les impacts d'un réchauffement qui va inévitablement se poursuivre) selon un principe de précaution. L'humanité, de fait, ne s'est pas encore mise en ordre de bataille pour rester « bien en dessous » de 2 °C.

LES POUVOIRS PUBLICS À LA TRAÎNE

C'est dans ce contexte que la Cour des comptes, en charge du contrôle du bon usage des deniers publics, a choisi de faire de la politique d'adaptation le thème de son dernier rapport annuel, présenté le 12 mars [1].

Le bilan, dressé en près de 600 pages, est peu flatteur pour l'Etat et les collectivités territoriales, et conduit à de nombreuses propositions. Les rapporteurs ont analysé seize domaines d'intervention, les uns transverses (la recherche, le secteur financier, l'aide au développement), les autres touchant aux infrastructures (les logements, l'urbanisme, les centrales…), ou bien encore à l'environnement naturel (le dépérissement des forêts, la santé des personnes vulnérables face aux vagues de chaleur, les stations de ski sans neige…).

L'ensemble tient du catalogue, faute de hiérarchiser les sujets. Certains, tout à fait centraux, sont négligés (la sécurité alimentaire vue uniquement sous l'angle de la production céréalière) ou oubliés (la gestion des conséquences sur le territoire des bouleversements qui surviendront à l'extérieur des frontières, qu'ils résultent de crises agricoles, d'épidémies, de migrations ou de ruptures de chaînes industrielles).

Les rapporteurs n'en délivrent pas moins trois messages essentiels. Le premier est le besoin de connaissances. Le succès de l'action publique suppose de réduire les nombreuses incertitudes sur les effets du réchauffement, d'améliorer les projections et l'information des citoyens.

Par exemple, à la suite de la canicule de 2003, SNCF Réseau a relevé de 6 °C

> [La prévention des catastrophes] passe notamment par une rationalisation de l'urbanisme, qui nécessite des décisions courageuses
>
> LA COUR DES COMPTES

la température maximale que doivent supporter les rails. Mais, écrit la Cour, ce choix n'a pas été soumis à une analyse prospective d'un aléa qui pourrait s'avérer encore plus élevé.

Un deuxième impératif catégorique est la mise en cohérence de l'action publique, dans tous les domaines, à tous les niveaux de décision. A l'échelon territorial, les objectifs de développement local doivent être articulés à la prospective climatique. La construction d'ouvrages pour fixer le trait de côte et protéger des équipements touristiques est un choix beaucoup plus coûteux à long terme que des solutions de repli. *Idem* pour la construction en zone inondable. La prévention des catastrophes *« passe donc notamment par une rationalisation de l'urbanisme, qui nécessite des décisions courageuses »*.

A l'échelon national, la politique de rénovation des logements est une autre illustration de cette nécessité d'articuler les politiques publiques. Les trois quarts des financements du dispositif MaPrimeRénov' vont vers le remplacement du système de chauffage, tandis que l'isolation, et encore plus l'isolation performante, est le parent pauvre de cette politique. Or, ces gestes, indispensables pour réduire les émissions de CO_2 liées au chauffage (atténuation), le sont aussi pour améliorer le confort d'été (adaptation).

S'ADAPTER EN ÉCONOMISANT 50 MILLIARDS PAR AN ?

Troisième clé de la réussite : la planification et le pilotage de l'action publique. La Cour déplore que l'Etat ne joue pas son rôle de stratège de l'adaptation : fixer des objectifs, définir une trajectoire pour les atteindre, veiller à la mise en œuvre. Un cas parmi tant d'autres : ces sujets ne sont pas traités dans les contrats de service public passés par l'Etat avec les gestionnaires du réseau électrique, RTE et Enedis.

Il n'existe pas d'évaluation du coût global de l'adaptation, exercice au demeurant très incertain par définition. Seule certitude : même si beaucoup peut être fait à budget constant, les préconisations de la Cour appellent des moyens publics accrus, de même qu'un renforcement de l'effort privé via la régulation et les normes, ce qui renvoie à d'épineuses questions de redistribution.

En revanche, l'atténuation, qui aura un effet positif sur l'adaptation (par exemple la bonne isolation des logements), a, elle, fait l'objet d'évaluations assez robustes sur les besoins de financement publics et privés additionnels, en tout cas dans les secteurs étudiés. Le rapport Pisani-Mahfouz publié en mai 2023 les a chiffrés, de manière non exhaustive, à une soixantaine de milliards d'euros par an, dont la moitié pour l'effort public.

Cela paraît très peu compatible avec une réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'euros par an, effort estimé par la Cour dans son rapport pour tenir la trajectoire de désendettement (sans hausse des prélèvements obligatoires) voulue par le gouvernement. Trajectoire que l'institution de la rue Cambon valide dans l'ensemble. Peut-on, sans être schizophrène, plaider d'un côté pour la cohérence climatique des politiques publiques et de l'autre pour une violente cure d'austérité précisément au moment où il est crucial d'accélérer l'effort climatique ?

[1] « Rapport public annuel 2024. L'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique », Cour des comptes, mars 2024.

Alerte à la contamination

Proportion d'échantillons de fruits et légumes européens contaminés avec des résidus de PFAS, en %

Source : PAN Europe

Un tiers des fraises, pêches et a au moins un PFAS et jusqu'à q

On connaissait les PFAS, ou substances per- et polyfluoroalkylées, dans l'industrie. Surnommés « polluants éternels », ces milliers de composés chimiques très résistants, aux propriétés antiadhésives ou imperméables, se retrouvent dans une multitude d'objets (emballages, textiles, cosmétiques) et peinent à se dégrader dans l'environnement et dans les organismes, causant de nombreux problèmes de santé.

Ces PFAS peuvent aussi servir de pesticides – notamment car ils résistent à l'eau – et constituent 12 % des substances autorisées dans l'Union européenne. En France, où 30 substances actives sont autorisées, leurs ventes ont triplé depuis 2008, selon un rapport des ONG Générations futures et Pesticide Action Network Europe. Avec d'autres organisations, elles ont publié le 27 février un nouveau rapport qui évalue la quantité

des fruits et légumes

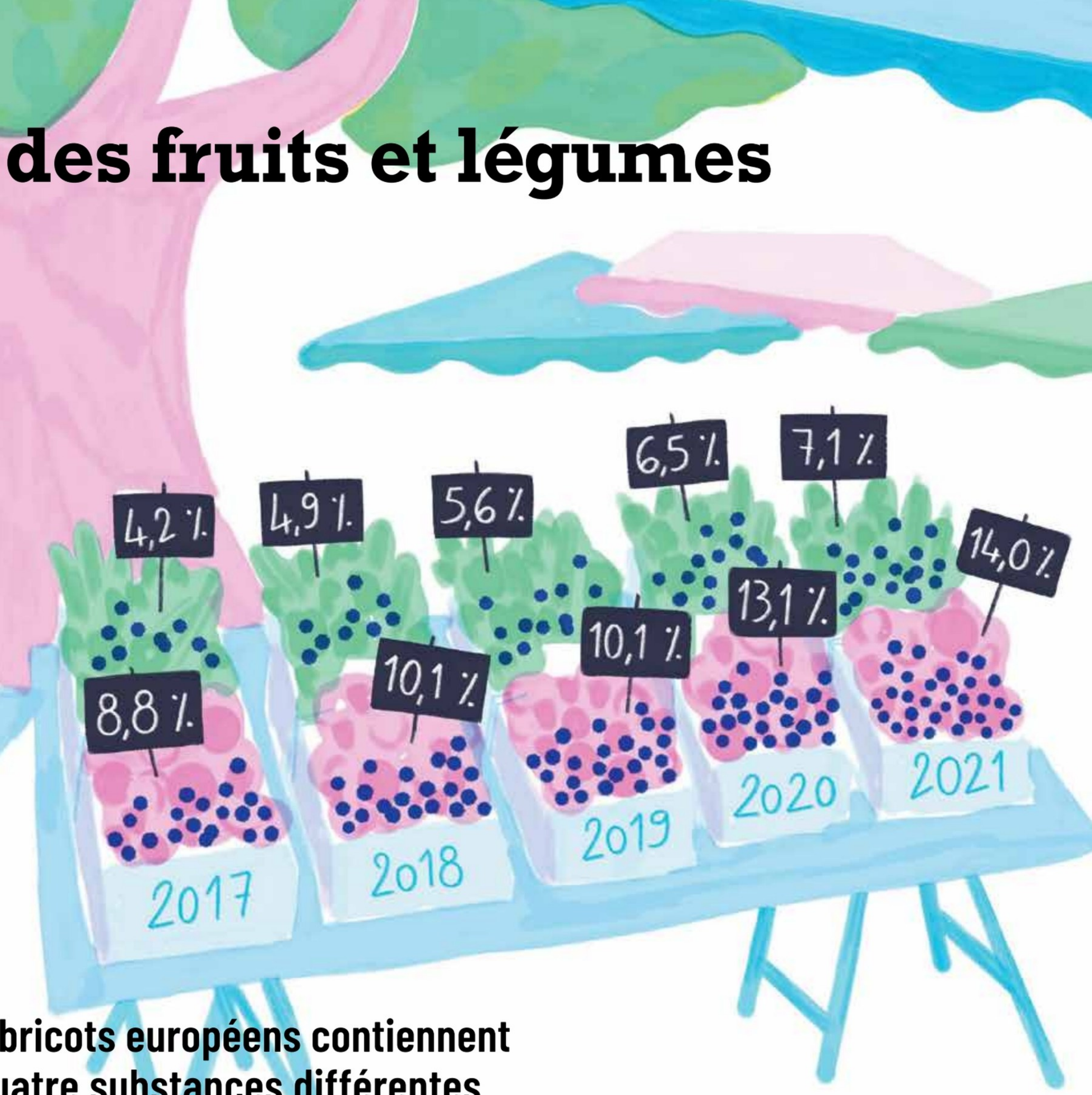

bricots européens contiennent uatre substances différentes

de fruits et légumes contaminés par ces pesticides PFAS en Europe. Basé sur une analyse des données officielles issues des programmes nationaux, soit près de 300 000 échantillons de végétaux, le document révèle que leur taux de contamination a triplé entre 2011 et 2021 : + 220 % pour les fruits et + 274 % pour les légumes.

Fraises, pêches et abricots sont les plus touchés, avec un tiers des échantillons contenant au moins un PFAS et jusqu'à quatre substances différentes. Si les légumes sont globalement moins contaminés, les endives, concombres et poivrons atteignent des taux similaires.

La Belgique, les Pays-Bas et l'Autriche sont les pays dont les échantillons sont les plus pollués, mais la France pointe au 7e rang européen, avec 17 % des échantillons touchés en 2021, dont 54 % des abricots importés et 48 % des raisins cultivés localement.

Matthieu Jublin

EN SAVOIR PLUS

- **« Pesticides PFAS : révélation sur une situation ignorée jusqu'à ce jour ! »,** rapport des ONG Générations futures et Pesticide Action Network Europe, novembre 2023, cutt.ly/LwMtrW8o
- **« Toxic Harvest : The Rise of Forever PFAS Pesticides in Fruit and Vegetables in Europe »,** février 2024, cutt.ly/vwMtuPPR

Illustration : Erica Urzua

« LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ACCENTUE LA CRISE QU'ELLE PRÉTEND RÉSOUDRE »

© IRIS LEGENDRE

Convention citoyenne pour le climat, Grand débat national post-gilets jaunes, budgets participatifs, conseils de quartier, réunions publiques, panels citoyens..., les dispositifs de démocratie participative se sont multipliés ces dernières années. Leur objectif : répondre à la progression de l'abstention électorale en sollicitant les citoyens dans des espaces autres que le vote. Dans un ouvrage récent, *Pour en finir avec la démocratie participative* (Textuel, 2024), Manon Loisel et Nicolas Rio pointent les défauts de ces outils et appellent à mettre fin à la « *fuite en avant participative* ». A la fois chercheurs (ils sont politistes à Sciences Po) et acteurs de terrain (ils ont cofondé Partie prenante, une agence de conseil aux collectivités locales), ils invitent à regarder ailleurs pour soigner la démocratie à la française. Explications avec la coautrice de l'ouvrage, Manon Loisel [1].

[1] Manon Loisel est également chroniqueuse à *Alternatives Economiques*.

Manon Loisel
Consultante en stratégies territoriales et enseignante à l'Ecole urbaine de Sciences Po

ENTRETIEN

Vous appelez à « *en finir avec la démocratie participative* » alors que celle-ci, très en vogue, est souvent présentée comme le moyen de soigner la démocratie représentative. Pourquoi ?

Ces outils ont de nombreux défauts. Le premier, c'est leur côté antiredistributif. Alors qu'ils sont supposés être une réponse à la montée de l'abstention, ils sont surtout investis par ceux qui sont parfois surnommés les « TLM » (Toujours les mêmes). Anciens élus, citoyens engagés, leaders associatifs…, ces profils très marqués socialement s'emparent seuls de ces dispositifs. Ce n'est hélas pas étonnant : pour pouvoir le faire, il faut avoir beaucoup de temps à consacrer à la chose publique. Ce qui est rarement le cas des actifs ou des familles monoparentales. Sans parler du fait qu'il n'est pas donné à tout le monde d'être assez à l'aise pour prendre la parole en public.

La démocratie participative a tendance à renforcer la « présentocratie », c'est-à-dire le pouvoir de ceux qui peuvent se rendre disponibles. Elle ne parvient donc pas à faire entendre les sans-voix. Pire, elle essentialise la parole « des citoyens » à partir de la participation d'un petit nombre. Quand des élus disent *« les habitants sont favorables à »* en s'appuyant sur une délibération d'un conseil de quartier qui rassemble cinq personnes, on voit bien qu'on a un problème.

Autre défaut, ces dispositifs génèrent de l'espoir et donc des désillusions lorsqu'ils n'ont pas de traduction…

En effet, et nous venons d'en faire l'expérience avec deux démarches nationales qui ont constitué un miroir grossissant de ce qui se passe aussi au niveau local. A la suite de la mobilisation des gilets jaunes, Emmanuel Macron a annoncé un « Grand débat national ». Beaucoup se sont prêtés au jeu. Conclusion ?

Le président a dit que les remontées des Français le confortaient dans sa politique ! Autre dispositif, intéressant sur le papier, puis largement ignoré : la Convention citoyenne sur le climat. Emmanuel Macron s'était engagé à retranscrire dans une loi les conclusions de la Convention, mais une faible part de leurs 150 propositions a finalement été retenue. Au niveau local, même chose : les dispositifs participatifs sont toujours circonscrits à des enjeux relativement marginaux. Et, très souvent, les travaux issus des dispositifs ne sont pas pris en compte. Cela renforce la désillusion démocratique, les participants s'estimant souvent trahis. De ce point de vue, la participation renforce la défiance qu'elle était censée résoudre.

On peut tout de même saluer le fait que les élus tentent d'écouter les citoyens plus d'une fois tous les cinq ans, non ?

En théorie, oui. Mais dans les faits, ce recueil de la parole citoyenne ne dépend que des élus, qui fixent seuls les règles du jeu. Et il est rare qu'ils écoutent ceux qui ne prennent jamais la parole dans le débat public. Où entend-on ces derniers ? Souvent dans les mouvements sociaux spontanés comme les gilets jaunes. Parfois dans les manifestations ou dans des collectifs qui échappent largement aux autorités. Parfois aussi dans la presse. Mais jamais dans des dispositifs de démocratie participative. Il est difficile pour les élus d'écouter ces sans-voix, car ils n'ont aucun crédit électoral à en tirer. Les élus auditionnent des experts, et c'est normal. Mais ils n'auditionnent jamais des citoyens peu audibles et ils ne donnent pas de crédit aux expériences de vie et aux ressentis. Ces éléments n'ont pas de valeur politique.

Emmanuel Macron vous répondrait que c'est précisément pour écouter directement « les Français » qu'il a recours aux dispositifs comme le Grand débat national…

C'est vrai, mais ce serait très malhonnête. Car paradoxalement, le « sans filtre » accentue les inégalités sur le partage du pouvoir. Quand Emmanuel Macron est « seul face à 150 citoyens », il ne prend aucun risque puisqu'il fixe seul les règles du jeu. La vraie démocratie, c'est l'existence de contre-pouvoirs qui agissent comme des filtres successifs. La loi immigration l'a montré : le Parlement a joué un rôle, le Conseil constitutionnel aussi. D'autres filtres (syndicats, acteurs de l'éducation populaire, manifestants…) sont, ces dernières années, régulièrement évincés – voire réprimés. Cela exclut les personnes inaudibles qui sont souvent représentées par ces filtres. En bout de course, la démocratie est affaiblie.

Comment faire émerger la parole de ces sans-voix ?

Il est fondamental que les élus accordent plus de crédit et d'attention aux expériences de vie des citoyens, en rééquilibrant leur poids par rapport aux experts. Le cas des zones à faible émission (ZFE) est un bon exemple [2]. Cette mesure est jugée injuste par les plus pauvres. Un sentiment présent dans les médias locaux ou sur les pages Facebook locales, qui ne sont pas gérées par des institutions. Mais au niveau politique, c'est l'expertise qui l'emporte. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire les ZFE. Mais que les difficultés qu'elles rencontrent [leur mise en place a été repoussée dans plusieurs métropoles, NDLR] auraient pu être évitées en tenant davantage compte des ressentis des ménages modestes.

Avec la démocratie participative, on organise des réunions publiques et, souvent, les élus se félicitent du nombre de participants. La réussite de ces dispositifs est analysée à l'aune de critères quantitatifs. Mais l'enjeu est surtout d'écouter des acteurs différents. Par exemple un périurbain modeste qui vient travailler en voiture en ville. Ou encore une personne qui souffre d'asthme et vit près du périphérique.

> « Il faut guérir la démocratie représentative, car il s'agit du moins mauvais des systèmes »

Vous dites également qu'il faut accorder moins d'attention à ceux qui l'ont beaucoup.

Oui. Prétendre écouter tout le monde sans distinction, c'est faire fi de tous les mécanismes de domination. Le combat pour la parité femmes-hommes en est l'illustration. C'est en objectivant et en contestant la surreprésentation des hommes que les féministes sont parvenues à la réduire. La parité montre que pour entendre l'ensemble des citoyens, il ne suffit pas de

redoubler d'efforts pour aller vers les inaudibles. Il faut aussi restreindre la place accordée à ceux qui s'expriment déjà.

Revenons aux ZFE. Vous notez que les considérations scientifiques ont primé sur l'avis des citoyens. Mais n'était-ce pas la seule façon de les faire naître ? Personne ne veut lâcher sa voiture…

La question est difficile mais intéressante. Je ne crois pas que les citoyens soient contre l'écologie. Le problème de la transition écologique, c'est notre crise démocratique. Comme notre système met les classes populaires hors-jeu, la transition devient technocratique et fait l'objet d'un retour de bâton important. Si notre démocratie était plus fonctionnelle, on peut penser que la redistribution des richesses serait plus importante. La mise en place d'une taxe carbone ou de ZFE serait alors beaucoup mieux acceptée puisque les plus riches seraient davantage mis à contribution.

Dans votre livre, vous montrez que le combat démocratique se joue ailleurs que dans les dispositifs participatifs. Quels sont ces lieux ?

Outre les lobbies dont il faut rappeler le poids – la crise agricole vient encore de l'illustrer –, l'administration est un lieu décisif. Cette dernière est souvent vue comme un espace « apolitique » où des techniciens appliquent les politiques décidées par les élus. En réalité, les deux millions d'agents publics qui travaillent dans les collectivités locales ont un poids politique important. C'est particulièrement vrai dans les petites collectivités, où les élus sont souvent des retraités bénévoles aux connaissances techniques limitées.

Dans les métropoles, les élus ont un poids plus important, mais la technicité de certains dossiers est telle que les agents jouent aussi un rôle central. Sans parler des cabinets de conseil privés qui ont une influence croissante mais ne rendent de comptes à personne. Démocratiser l'action publique, c'est faire entrer ces acteurs dans l'arène politique.

Faut-il désacraliser la vision que l'on a des élus ?

Oui ! Les élus sont souvent vus comme des super-héros… sauf qu'ils n'ont pas de superpouvoirs ! La fabrique de l'action publique fait en effet intervenir des acteurs de plus en plus nombreux. Il faut désacraliser la vision que l'on a de l'élu censé décider de tout et lui préférer la figure de l'élu qui représente les citoyens, notamment ceux qui ont peu la parole.

A ce titre, vous formulez une proposition audacieuse en ouverture de votre livre…

Nous proposons en effet d'utiliser le tirage au sort comme une réponse à la hausse de l'abstention et à la baisse de la représentativité des élus. Si l'on prend les élections législatives de 2022, le taux de participation était de 46 %. Dans notre système, 46 % des sièges seraient accordés aux candidats élus, sur le modèle actuel. Les 54 % des sièges restants seraient accordés à des citoyens tirés au sort, de quoi représenter mathématiquement les abstentionnistes. Ce tirage au sort serait corrigé des biais sociaux que l'on constate chez les élus.

Bien sûr, un tel changement nécessiterait un accompagnement et des moyens, mais rien d'insurmontable. On nous rétorquera que ces nouveaux représentants ne seraient pas compétents, mais l'expertise est moins importante que l'existence de contre-pouvoirs. Pour qu'une discussion sur le nucléaire soit démocratique, l'enjeu n'est pas que tous les députés soient des physiciens chevronnés, mais que leur délibération puisse s'appuyer sur des expertises contradictoires.

Il faut guérir la démocratie représentative car c'est le moins mauvais des systèmes. On l'a vu, la démocratie participative a de nombreux défauts. De son côté, la démocratie directe n'évite pas non plus l'écueil du présentéisme, à l'image de « Nuit debout » il y a quelques années. La transformation de nos institutions ne viendra pas d'une autre démocratie mais d'une exigence renouvelée sur leur fonctionnement.

Propos recueillis par Vincent Grimault

« Prétendre écouter tout le monde sans distinction, c'est faire fi de tous les mécanismes de domination »

[2] Les zones à faibles émissions sont un outil visant à améliorer la qualité de l'air. Déployées dans les principales métropoles françaises, elles y bannissent progressivement les véhicules thermiques (diesel, essence).

Mettre l'économie en débat

En librairie actuellement

Sommaire détaillé et commande en ligne :

alternatives-economiques.fr/ecopo101

Bulletin de commande

Pour toutes informations complémentaires : abonnements@alternatives-economiques.fr

☐ **Je commande** *L'Economie politique* n° 101

☐ **14 €** (frais d'expédition inclus)

☐ **Je m'abonne** à *L'Economie politique* pour 1 an (soit 4 numéros)

France métropolitaine ☐ **38 €** (au lieu de 48 €)

Total de votre commande €

Je règle par chèque à l'ordre d'Alternatives Economiques

Offre réservée à la France métropolitaine et valable jusqu'au 30/09/2024 dans la limite des stocks disponibles.

À retourner accompagné de votre règlement à **L'Economie politique,**
12 rue du Cap-Vert,
CS 40010,
21801 Quetigny Cedex

Abonnez-vous aussi en ligne sur **abos.alternatives-economiques.fr** (paiement sécurisé)

par téléphone au **03 80 48 10 25** (règlement par carte bancaire)

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Courriel

Adresse

Code postal Ville

EP 445

Je souhaite recevoir des offres des partenaires d'Alternatives Economiques par email

☐ OUI ☐ NON

En application de la loi du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant et vous pouvez vous opposer à leur cession auprès de l'Economie politique.

Quand le racisme renforce les inégalités de santé

Par Nicolas Da Silva
Chercheur au Centre d'économie de l'université Paris 13

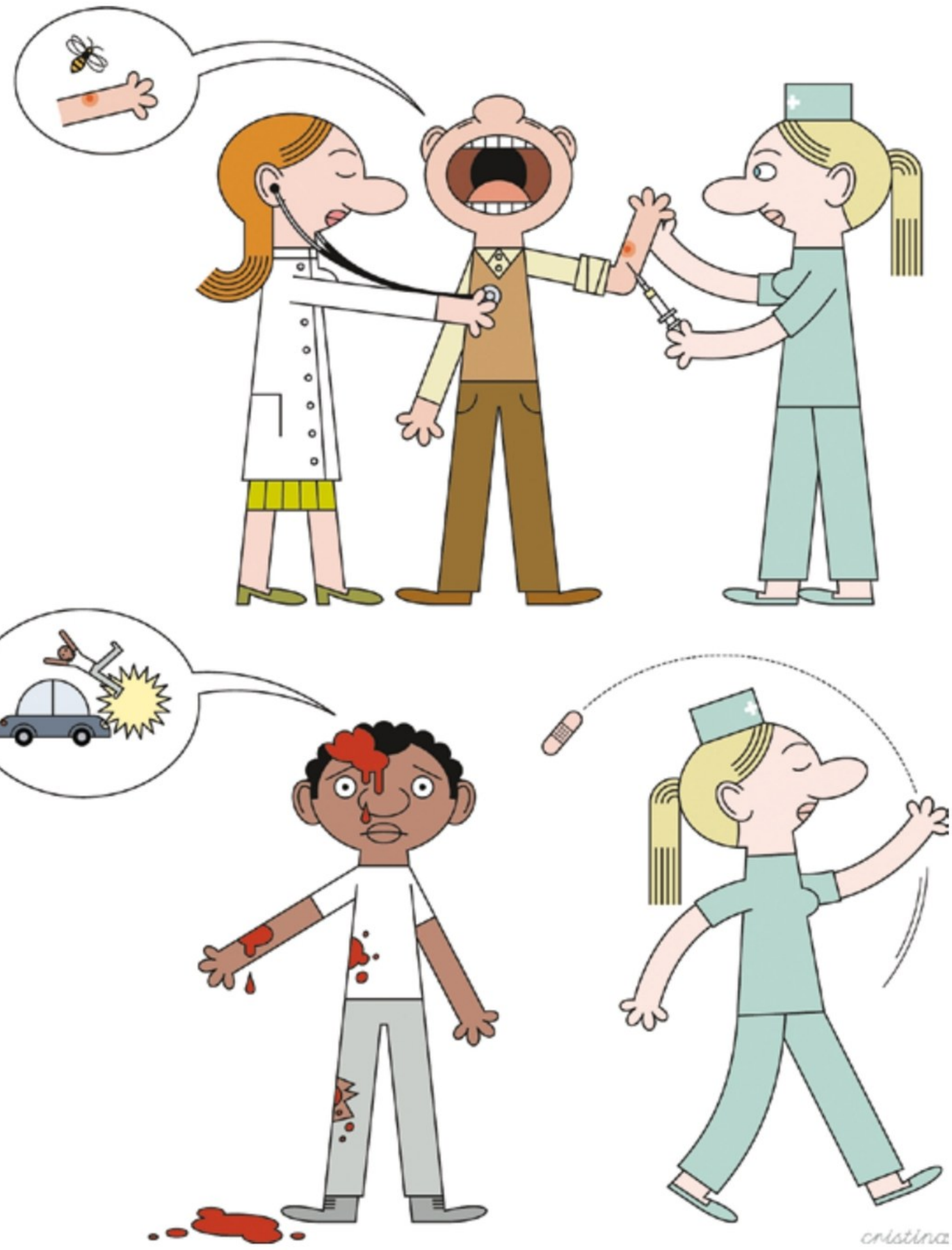

Notre système des soins de santé est-il raciste ? Le décès tragique de Naomi Musenga en décembre 2017, suite à un probable accident vasculaire digestif, est un cas emblématique. Il a refait surface début 2024 avec la mise en examen de l'opératrice du Smur (Structure mobile d'urgence et de réanimation, ex-Samu) qui lui avait répondu sur un ton méprisant : *« Oui, vous allez mourir certainement un jour, comme tout le monde… »* Quelques heures plus tard, la jeune femme décédait faute d'avoir été prise en charge à temps. Durant l'été 2023, une jeune fille de 13 ans prénommée Aïcha a fait un malaise. Les pompiers arrivés sur les lieux ont minimisé son état et culpabilisé l'enfant qui, selon eux, en simulant la souffrance, détériorerait l'accès aux soins de patients vraiment malades. Douze jours plus tard, Aïcha succombait à une hémorragie cérébrale.

L'état de santé des personnes diffère beaucoup selon les groupes sociaux auxquels elles appartiennent. Comme le soulignent les sociologues Maud Gelly et Laure Pitti, le débat sur les causes de ces différences se focalise en France principalement sur l'accès aux soins de santé. Tout se passe comme si les barrières tarifaires (par exemple les franchises médicales) ou les inégalités territoriales suffisaient à expliquer la situation. Or, il ne suffit pas d'accéder aux soins, il faut également qu'à un même accès corresponde une même qualité de l'offre. Pourtant, les plus pauvres, les femmes, les personnes racisées, etc. risquent d'être moins bien accueillies que les autres.

Cet hiver, la publication d'une recherche sur le tri dans les services d'urgences médicales pour le traitement des douleurs thoraciques a beaucoup fait parler d'elle, car elle démontrait l'existence de préjugés racistes. Bien d'autres travaux avaient par le passé souligné des différences de traitement entre les patients racisés et les autres. Aux Etats-Unis, une étude sur la prise en charge de l'hémorragie gastro-intestinale entre 2009 et 2018 montrait déjà qu'en moyenne

© PORTRAITS DES CHRONIQUEURS : JEAN-MARC PAU

un patient « afro-américain » attendait 69 minutes de plus qu'un « Blanc non hispanique ».

L'intérêt de l'étude parue en décembre 2023 sous la coordination d'un médecin urgentiste de Montpellier est double. D'une part, elle porte sur des données principalement françaises (87 % des répondants). D'autre part, elle neutralise l'hypothèse d'un traitement différent en raison d'un état de santé différent. La démarche méthodologique a consisté à demander leur avis à des professionnels des urgences sur la priorité de prise en charge d'un cas. Un seul cas fictif identique était testé avec un changement aléatoire de la photo du patient. Les différences visibles portaient sur le genre (« homme » *versus* « femme ») et sur « l'ethnicité » (« Blanc », « Noir », « Nord-Africain », « Asie du Sud-Est »). Deux résultats significatifs émergent de l'étude. Le patient « homme » est plus souvent considéré comme un cas urgent que le patient « femme » (62 %, contre 49 %). Le patient « blanc » est plus souvent considéré comme un cas urgent que le patient « noir » (58 %, contre 47 %). Pour les auteurs de l'étude, à cas clinique identique, la photo adjointe altère clairement l'ordre des priorités. Outre la démonstration (mieux connue) d'une discrimination à l'encontre des femmes, ils émettent l'hypothèse d'un « *racisme systémique* », c'est-à-dire faisant partie intégrante du système des soins de santé français. Sans que le racisme ne soit nécessairement inscrit dans les règles formelles, comme dans le racisme d'Etat par exemple, il produit des effets discriminatoires parce qu'il irrigue la société.

La politiste Dorothée Prud'homme a également conduit une enquête de terrain dans quatre établissements de soins d'Ile-de-France entre 2009 et 2012 qui a mis en évidence le poids des discriminations dont sont victimes les personnes identifiées comme « roms ». Il ne s'agit pas dans son travail de démontrer l'existence d'une intentionnalité raciste des soignants mais d'analyser comment la catégorisation raciste modifie leurs pratiques. Les médecins observés dans leurs pratiques assignent de manière routinière une partie des patients à la catégorie « roms » et les considèrent comme des « mauvais patients » qui feraient un usage inapproprié des urgences.

Ce racisme est porté par certains professionnels, mais la politique publique n'aide en rien à le faire reculer. Par exemple, l'offensive contre l'aide médicale d'Etat nourrit l'idée fausse selon laquelle les patients étrangers seraient responsables de la crise du système de santé. Et l'appel au « réarmement démographique » ne fait pas oublier que ce gouvernement organise l'errance des femmes enceintes primo-arrivantes en métropole. Voilà ce contre quoi il faut lutter.

Une réforme pas au niveau

Par Philippe Watrelot
Ancien enseignant*

Quelle cacophonie ! Les groupes de niveau ont été une source de tension entre un Gabriel Attal omniprésent et une Nicole Belloubet qui cherche à apporter de la nuance. La publication des décrets et arrêtés le 17 mars 2024 révèle que le dispositif reste une « usine à gaz », comme le dénoncent les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves. Et même si le décret semble trancher en faveur de Nicole Belloubet en parlant de groupes

“Cette réforme s’inscrit dans un ensemble inégalitaire qui remet en cause les principes du collège unique”

PHILIPPE WATRELOT

constitués *« en fonction des besoins »*, l’ambiguïté demeure. Ce n’est pas une question sémantique, mais bien deux conceptions pédagogiques et politiques qui s’affrontent.

Le 5 décembre 2023, Gabriel Attal, alors ministre de l’Education, annonce qu’à compter de la rentrée prochaine, les élèves de 6e et de 5e seront répartis en trois groupes de niveau pour leurs enseignements de français et de mathématiques. L’idée semblait être « de bon sens »… Accorder une attention particulière aux élèves en difficulté peut paraître une bonne idée mais…

Cette réforme provoquera obligatoirement des amplitudes horaires plus grandes et des emplois du temps à trous pour les élèves. Les enseignants des deux disciplines concernées n’auront pas tous les élèves d’une classe. On envisage d’ailleurs de confier ces groupes à des enseignants extérieurs à la classe ou même à l’établissement.

Remettre en cause la composition des groupes de niveau en cours d’année, pour éviter les classes de niveau figées, impliquerait en outre une mécanique d’évaluation permanente, voire, pire, des évaluations standardisées plusieurs fois par an. Malgré la concession de maintenir la classe entière à titre dérogatoire pendant quelques semaines, cette organisation à enseignants multiples et changeants risque aussi de désorienter des élèves venus du primaire.

Les programmes avec des groupes de besoin, à distinguer des groupes de niveau et dont la recherche et l’OCDE disent qu’ils peuvent être efficaces, réunissent les élèves sur des temps limités en vue de leur faire acquérir des compétences précises et ciblées. En cours de mathématiques par exemple, il peut s’agir de comprendre la notion de fonction ou de résoudre des problèmes de proportionnalité, deux compétences visées par le programme de collège. Cela suppose une réorganisation très fréquente des groupes, basée sur des évaluations systématiques des élèves et des processus de concertation afin de redéfinir de nouveaux objectifs d’apprentissage. C’est vers ces « groupes de besoin » que Nicole Belloubet voulait infléchir le dispositif…

Mais ne soyons pas dupes de la concession de vocabulaire : la rigidité de l’organisation et le manque de moyens font craindre une permanence des groupes. Les dotations annoncées sont très faibles (et réduites encore par le plan d’austérité annoncé par Bruno Le Maire le 21 février) et ne permettront pas de couvrir les besoins. On assisterait alors à un tri social et à une stigmatisation des plus faibles néfaste aux apprentissages. D’autant que cette réforme s’inscrit – avec la transformation du brevet en un examen de passage pour le lycée, la suppression de l’aide individualisée et le retour du redoublement – dans un ensemble inégalitaire qui remet en cause les principes du collège unique.

Pour lutter contre les inégalités, ce n’est pas ce dont on a besoin. Cette réforme faite en dépit de l’avis de la recherche et des professionnels n’est pas au… niveau.

* Auteur de *Je suis un pédagogiste,* ESF, 2021.

Résister à l’ubérisation avec les plates-formes coopératives

Par Timothée Duverger
Responsable de la chaire Territoires de l’ESS à Sciences Po Bordeaux

La France s’est opposée en décembre dernier, aux côtés d’autres pays dont l’Italie et la Hongrie, à l’adoption d’une directive européenne sur l’amélioration des conditions de travail dans les plates-formes. Celle-ci a fait pourtant l’objet d’un accord politique entre la Commission européenne (à l’origine du projet), le Parlement européen et la présidence espagnole de l’Union européenne.

La directive, finalement adoptée le 11 mars, instaure une présomption de salariat pour les travailleurs des plates-formes, jusqu’à présent considérés comme indépendants. Une mesure qui concernerait 5,5 millions de travailleurs en Europe.

Le gouvernement de gauche espagnol s’est montré d’autant plus volontariste qu’il a promulgué depuis août 2021 une obligation de salarier les livreurs à vélo, provoquant notamment le départ de Deliveroo. La Belgique, qui vient de prendre

> **“Des coopératives se créent pour porter l’émancipation des travailleurs, comme elles le faisaient déjà au XIXe siècle face aux pratiques capitalistes du tâcheronnage”**
>
> TIMOTHÉE DUVERGER

la présidence de l’Union, a de son côté adopté la présomption de salariat dans son « Deal pour l’emploi » sur le plan national, mais connaît des difficultés d’application.

En France, les « Uber files » ont révélé les relations étroites entretenues par Emmanuel Macron avec le capitalisme de plate-forme. Il n’a donc guère été surprenant de voir notre gouvernement s’opposer à cette directive en promouvant la création d’un statut intermédiaire entre le salarié et l’indépendant, autrement dit une version dégradée du salariat. Cette opposition a cependant été mise en échec le 11 mars par le Conseil européen, qui a voté en faveur de la présomption de salariat, ce qui ouvrira aux travailleurs des plates-formes tous les droits (droit du travail, protection sociale…) qui lui sont liés. Comment la directive sera-t-elle appliquée en France ? Nous ne le savons pas encore. En attendant, des coopératives se créent pour porter l’émancipation des travailleurs, comme elles le faisaient déjà au XIXe siècle face aux pratiques capitalistes du tâcheronnage.

Un programme de recherche soutenu par la Drees s’est intéressé à ces coopératives de livraison. Le rapport pointe des bas salaires chez les livreurs ainsi que l’hétérogénéité des conditions de travail et d’emploi, selon l’ancienneté et le niveau de développement des coopératives. Mais il souligne aussi que ces conditions sont globalement meilleures que celles proposées dans les plates-formes capitalistes. Ces coopératives se sont fédérées en 2017 dans un réseau, Coopcycle, qui en rassemble une quarantaine en France et quelques dizaines d’autres en Europe (Belgique, Italie, Espagne, Allemagne…) ainsi qu’au Canada et en Amérique latine. Elles mutualisent une plate-forme numérique et renforcent leur pouvoir de négociation collective.

La coopération connaît toutefois des limites. Elle peut être instrumentalisée, comme à Milan où Uber Eats a été condamné pour avoir sous-traité son service de livraison à une coopérative exploitant des travailleurs immigrés. Elle ne concerne également que l’élite des travailleurs des plates-formes, disposant des ressources nécessaires pour s’organiser. Mais elle ouvre la voie à un autre modèle de développement de l’économie des plates-formes que l’Europe devrait encourager si elle veut que sa directive porte concrètement ses fruits. ■

Pourquoi le RN est l’ennemi des services publics

Par Lucie Castets
Co-porte-parole du collectif Nos services publics

Marine Le Pen promet régulièrement qu’elle sera *« la présidente qui incarne le retour et la restauration de l’autorité de l’Etat »*, notamment en préservant le statut de la fonction publique et en renforçant ses moyens. Contrairement aux discours libéraux qui assument de défendre une réduction de l’intervention publique, le Rassemblement national (RN) porte ainsi un discours de façade en faveur d’un Etat fort, à même de répondre aux besoins des citoyens. Pourtant, ne nous y trompons pas, le RN est tout autant, sinon davantage, un ennemi des services publics.

La principale contradiction entre le discours du RN et la réalité de ce qu’il prône ? En matière de fiscalité, le parti formule des propositions qui conduiraient à totalement assécher les services publics en les privant de sources de financement. Ses propositions en matière économique prévoient notamment un allégement des cotisations sociales payées par les employeurs et une défiscalisation

des heures supplémentaires. Le RN est par ailleurs en faveur d'une réduction des impôts sur les successions en exonérant les biens immobiliers à hauteur de 300 000 euros et en réduisant les taxes sur les donations.

La mise en œuvre du programme économique du RN aurait de ce fait pour effet direct de réduire les recettes de l'Etat d'environ 40 milliards d'euros de baisses de prélèvements obligatoires, selon l'Institut Montaigne. Ainsi, la liste de dépenses nouvelles promises par le parti pour l'hôpital, la police, la justice, les prisons, l'éducation, etc., est incompatible avec la proposition de ramener le poids de la dépense publique de près de 56 % du produit intérieur brut (PIB) à 50 % en 2027, comme Marine Le Pen s'y était engagée dans le cadre de la campagne présidentielle. Dans ce contexte serait encore accentuée la tendance aujourd'hui à l'œuvre, et documentée par le collectif Nos services publics [1], de laisser une place croissante à une offre privée en grande partie financée ou solvabilisée par la puissance publique mais accessible seulement à ceux qui en ont les moyens.

De plus, le discours du parti sur la fonction publique s'appuie sur des idées poujadistes qui caricaturent l'administration. Celle-ci serait en train de mourir de son « obésité *administrative* », selon les mots du député RN Christophe Bentz. L'élu appelle ainsi à réaliser des économies sur *« les grandes administrations »*, tandis que son parti propose un renforcement des effectifs quasi exclusivement sur les services répressifs comme la police et gendarmerie. Or, c'est bel et bien cette administration – qui n'est évidemment pas exempte de défauts – qui garantit que les politiques publiques mises en œuvre poursuivent bien des objectifs d'intérêt général. C'est elle qui est par exemple en mesure de réguler l'action des entreprises et l'influence des lobbies dans l'élaboration de la loi, de lutter contre la fraude fiscale, d'enseigner à nos enfants ou encore de recevoir le public dans les préfectures. Ainsi, il existe une contradiction franche entre le fait de défendre un Etat et des services publics forts, d'une part, et de déplorer l'importance des effectifs d'agents publics qui le servent au quotidien, d'autre part.

Enfin, la vision portée par le RN est de nature à mettre profondément à mal les principes au cœur des services publics : un accueil universel et inconditionnel. En effet, à rebours des principes fondateurs de la République, le RN prône un service public qui exclut en faisant reposer son fonctionnement sur la préférence nationale.

Il recommande ainsi l'instauration de règles permettant de traiter différemment les familles en fonction de leur origine. La mise en œuvre de la priorité nationale, censée soulager *« nos services publics de dépenses insensées »* et les rendre *« plus efficaces »*, instaurerait une classe de sous-citoyens, en contradiction totale avec les valeurs d'égalité et de solidarité consubstantielles au service public. A cet égard, la *« victoire idéologique »* revendiquée par le RN lors du vote de la loi immigration met à mal l'universalité de l'accès aux prestations délivrées par les services publics de notre pays.

Comment alors, sans argent, sans agents, et en excluant une grande partie de la population, *« rendre au service public ses lettres de noblesse »* comme l'appelle de ses vœux Marine Le Pen ?

[1] *Rapport sur l'Etat des services publics*, Nos services publics, Equateurs, 2024.

Retrouvez bien d'autres chroniques sur
www.alternatives-economiques.fr/all/opinions

Réchauffement Total

Le pétrole, le gaz et les actionnaires restent les priorités de TotalEnergies, mais pas les renouvelables. Le plan vert de l'entreprise en fait la démonstration.

La production et l'utilisation d'énergies fossiles contribuent au réchauffement des températures et à la destruction de la planète. Le constat est aujourd'hui bien établi. Plus surprenant, on découvre qu'il était écrit noir sur blanc dès 1971 dans la revue interne de l'entreprise… Total ! Ce n'est pas la seule découverte offerte par ce livre-enquête, à charge, sur TotalEnergies, que propose le journaliste de Mediapart Mickaël Correia.

Certes, la fin des années 1960 et le début des années 1970 représentent le commencement de l'éveil écologique et il est intéressant de constater que le message a touché d'emblée un grand producteur d'hydrocarbures. Quelle a été la réaction de l'entreprise ? D'abord, surtout ne rien faire et mettre l'information sous le tapis. Puis, quand les débats sur le réchauffement climatique ont commencé à monter, produire des documents pour alimenter une fabrique du doute et nourrir le climato-scepticisme. Enfin, lorsque la position est devenue difficile à tenir, engager une vaste entreprise de *greenwashing*.

Le mensonge Total
Enquête sur un criminel climatique
par Mickaël Correia
Seuil, 2024, 168 p., 19 €.

23 BOMBES CLIMATIQUES AU PORTEFEUILLE

C'est la façon dont l'auteur analyse le plan vert à l'horizon 2030 mis en œuvre par l'entreprise. Le plan prévoit une stagnation des émissions de CO_2 du groupe jusqu'en 2030, quand le Giec dit qu'elles doivent diminuer de 43 % si l'on veut conserver la maîtrise du climat. Dans ce plan, en 2030, le pétrole et le gaz représentent encore 80 % des énergies produites. Oui, TotalEnergies investit dans les énergies renouvelables, mais le montant de ces investissements est trois fois moins important, répétons-le, trois fois moins important, que ce qui est distribué aux actionnaires.

Les priorités de l'entreprise apparaissent donc clairement : le pétrole et le gaz, les actionnaires et, s'il reste de l'argent, les renouvelables. Preuve en est que Total concentre dans son portefeuille d'actifs pas moins de 23 bombes climatiques ! Rappelons qu'une bombe climatique est un site d'extraction d'énergies fossiles affichant un gros potentiel d'émissions sur son cycle de vie. On pourrait se dire que l'entreprise est folle de rester concentrée sur ce type d'énergies amenées à être de moins en moins utilisées. Les dirigeants y ont pensé et ont déjà entamé des projets de diversification. Vers quel type de produits ? Du plastique ! On ne se refait pas…

Tout cela pourrait ressortir de décisions privées que l'Etat pourrait tenter d'influencer pour ramener les dirigeants vers un comportement environnemental plus raisonnable. La fin du livre montre que c'est tout l'inverse : Emmanuel Macron et la diplomatie française mettent tout en œuvre pour aider l'entreprise à développer ses projets. Le chapitre listant les quelques milliers d'euros d'actions Total détenues par tel ou tel parlementaire n'est pas le plus convaincant. Mais la porosité entre l'Etat français et TotalEnergies représente, selon l'auteur, un bel exemple de cynisme climatique, les deux partenaires n'hésitant jamais à mettre en avant leur combat pour la sauvegarde de la planète.

La réalité est tout autre : TotalEnergies est incapable de se priver du *« jackpot du capitalisme fossile »,* comme le démontre ce petit livre, facile à lire et malheureusement assez persuasif.

Christian Chavagneux

LECTURES

COMMENT BIFURQUER
Les principes de la planification écologique

par Cédric Durand et Razmig Keucheyan

Zones, 2024, 254 p., 20,50 €.

Que l'on soit d'accord ou pas avec les auteurs, c'est à ce jour l'un des meilleurs livres de réflexion sur la planification écologique. L'ouvrage prend pour hypothèse de départ que capitalisme et transition écologique ne sont pas compatibles. Démanteler des installations polluantes donne des actifs échoués, pas un *business* profitable, et reconstruire un nouveau système productif sur la logique du profit prend trop de temps. Alors, que faire ? Le « néo-industrialisme » à la Biden ne satisfait pas les auteurs : c'est transférer de l'argent des contribuables vers le capital pour verdir le modèle existant. Faut-il jouer sur les prix, comme le réclament les libéraux ? On peut surtaxer le carburant pour les jets privés, mais l'instance régulatrice devient la volonté et la capacité à payer, donnant un poids fort aux plus riches. Et pour les pauvres, il faut décarboner leur consommation, pas la leur faire payer plus cher. Reste la planification écologique. Elle réclame une comptabilité écologique, un cycle démocratique de décisions collectives concertées (mais pas avec les entreprises polluantes), une demande mieux informée sur les dégâts produits. Tout est loin d'être convaincant, mais tout fait réfléchir, raison pour laquelle on ne saurait trop recommander ce livre. **Ch. Ch.**

COMMENT L'HUMANITÉ SE VIANDE
Le véritable impact de l'alimentation carnée

par Jean-Marc Gancille

Rue de l'échiquier, 2024, 160 p., 19 €.

Cofondateur de l'écoquartier Darwin à Bordeaux, Jean-Marc Gancille est un militant antispéciste et animaliste. Un de ses objectifs est donc de nous prouver que nous pouvons nous passer des protéines animales. Même si l'on n'est pas prêt pour un régime végane strict, ce livre est une mine d'informations sur la viande et le poisson. Après avoir rappelé le *« désastre écologique »* qu'entraîne leur consommation massive, il s'attaque à un certain nombre d'idées reçues sur le sujet, et évoque des alternatives concrètes. Il pointe ainsi le fait que la viande est une passion française, un *« puissant marqueur identitaire »*. Aussi, si la Stratégie nationale bas carbone prévoit une réduction des cheptels, aucun plan d'action n'est mis en place dans son sillage. Or, les exemples britanniques et néerlandais prouvent qu'on peut avoir des politiques volontaristes dans ce domaine. Il cite aussi la Suisse avec le mouvement « transfermation » pour la reconversion d'exploitations animales en fermes véganes avec des organismes d'accompagnement. Autre initiative, la True Animal Protein Price Coalition qui milite au niveau européen pour accroître le prix de la viande. A consommer sans modération.

Naïri Nahapétian

LES JOURS HEUREUX
*par le Conseil national de la Résistance (précédé d'*Il est minuit moins le quart, *par Sophie Binet)*

Grasset, 2024, 10 p., 9 €.

Le programme de reconstruction de la France élaboré par le Conseil national de la Résistance entre mai 1943 et mars 1944 est souvent commenté, rarement lu. Ce texte court est consacré pour l'essentiel au combat contre l'envahisseur. Seule la fin pose comme impératif la création d'un Etat-providence, *« l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie »*, *« la participation des travailleurs à la direction de l'économie »*, le soutien au pouvoir d'achat, la planification et *« une politique de prix agricoles rémunérateurs »*. Un idéal que l'on croirait écrit pour aujourd'hui. Ce qui n'a bien sûr pas échappé à l'actuelle secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, qui voit dans l'alliance droite-gauche de 1944 et dans l'affaiblissement d'un patronat compromis avec l'occupant une partie de la réussite du programme auquel elle reproche juste d'avoir oublié les femmes. Une belle lecture. **Ch. Ch.**

POUR UNE ÉCOLOGIE POLITIQUE
Au-delà du capitalocène

par Michel Aglietta et Etienne Espagne

Odile Jacob, 2024, 461 p., 27,90 €.

Attention, voici un livre passionnant et de haute volée. Les auteurs tentent d'y évaluer les *« régimes de viabilité »* écologiques du capitalisme, l'interaction entre accumulation du capital et dégradation de la nature. Maîtriser le régime actuel de destruction passe par des interventions sur l'interdépendance entre flux biophysiques et flux monétaires, par une exigence éthique poussant à l'intégration de la dimension environnementale dans la protection sociale, par la planification écologique. Michel Aglietta et Etienne Espagne proposent une mise en perspective historique des régimes de viabilité, du Moyen Age à nos jours, montrant comment le capitalisme a assuré sa reproduction en mettant de plus en plus la Terre en péril. Ils présentent les différentes réponses proposées dans le monde aujourd'hui. Un capitalisme responsable est-il possible ? Leur conclusion reste incertaine. **Ch. Ch.**

> **Un idéal que l'on croirait écrit pour aujourd'hui**
> *– LES JOURS HEUREUX –*

IDÉES

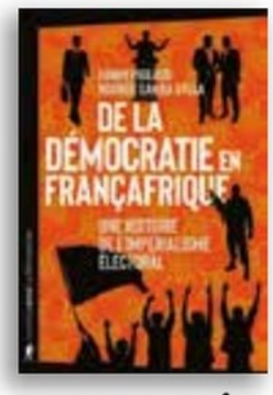

DE LA DÉMOCRATIE EN FRANÇAFRIQUE
Une histoire de l'impérialisme électoral

par Fanny Pigeaud et Ndongo Samba Sylla

La Découverte, 2024, 381 p., 22 €.

Ce livre est assez remarquable. S'il fallait le synthétiser, on proposerait bien les tableaux des pages 159 et 160 ainsi que l'entrée en matière du premier chapitre en forme de contre-histoire de la démocratie et des élections. Les tableaux permettent en effet de visualiser ce qui se passe en Afrique francophone avec une année électorale qui s'annonce bien agitée (comme on le voit au Sénégal), sur fond d'une région qui apparaît comme la championne des coups d'Etat depuis l'ère des indépendances. Pour la contre-histoire, les auteurs ont raison de revenir aux fondamentaux de la science politique tant les termes de démocratie ou de suffrage universel sont aujourd'hui dévoyés partout dans le monde, y compris par les pires des dictateurs. On lira ce livre très documenté pour comprendre le cancer politique de l'Afrique francophone, mais aussi celui de la métropole qui n'a fait sur le continent que ce qu'elle a toujours fait chez elle avec le bonapartisme ou un suffrage universel biaisé. **Jean-Joseph Boillot**

FAUT-IL AIDER LES AUTRES ?
Repenser la solidarité pour la renouveler

par Marc Lévy

L'Harmattan, 2023, 278 p., 28 €.

Dès la préface de Bertrand Badie, ce livre nous invite à questionner la solidarité, en France et à l'international. A l'aide de quatre études de cas, Marc Lévy démontre les bienfaits d'un croisement des expériences à travers le monde, tout en pointant des limites dans la démarche des associations. Une analyse nécessaire alors que l'urgence pousse parfois à préférer une simple réponse caritative à la pauvreté et la précarité. Dommage que la valeur de l'apport historique et géopolitique de la première moitié du livre ne soit révélée qu'en conclusion. Il en devient parfois difficile pour le lecteur de suivre la démonstration. D'autant que le raisonnement est construit en mêlant, façon patchwork, les idées d'autres chercheurs. Un effet renforcé par l'intégration de diverses annexes ici et là. Toutefois, Marc Lévy pose de bonnes bases pour une réflexion sur l'action solidaire, qui mérite d'être approfondie.

Juliette Le Chevallier

L'ÉCONOMIE DE L'AMÉRIQUE LATINE

par Vera Chiodi et Philippe Roman

Coll. Repères, La Découverte, 2024, 128 p., 11 €.

Pourquoi les pays d'Amérique latine n'ont-ils jamais réussi à converger vers les économies les plus développées du monde ? L'Argentine illustre ainsi régulièrement les déboires économiques du continent, mais ce n'est pas le seul pays à souffrir, par exemple, d'un déficit structurel de sa balance des paiements. A des degrés divers, l'Amérique latine pâtit d'une dépendance à ses exportations de matières premières agricoles (bœuf, soja, etc.) ou minérales, dont les prix mondiaux varient fortement, et d'une faible industrialisation qui lui impose d'importer une grande partie de ce dont elle a besoin. Les auteurs remontent à la colonisation du continent et explorent les différents cycles de politique économique qui se sont succédé : un épisode de substitution aux importations mi-XIX^{e}, puis une phase libérale et, début 2000, des politiques néo-développementalistes (ou néo-extractivistes) qui se sont accompagnées de mesures redistributives. Une rétrospective de grande qualité, utile pour comprendre les soubresauts du continent. Et indispensable pour appréhender les nouveaux défis de la zone qui, en commerçant de plus en plus avec la Chine, court le risque de s'enfermer dans la production de produits primaires. **Aude Martin**

C'EST LE PEUPLE QUI COMMANDE !
La révolution des Œillets 1974-1976

par Victor Pereira

Editions du Détour, 2024, 275 p., 21,90 €.

Le 25 avril 1974, de jeunes militaires renversaient le dictateur Marcelo Caetano au Portugal sous les vivats de la foule et sans qu'aucun mort ne soit à déplorer. A l'occasion du cinquantenaire de la révolution des Œillets, l'ouvrage de l'historien Victor Pereira propose d'aller au-delà de la chronique de cette journée décisive, même si elle figure bien ici, pour revenir non seulement sur les racines de cet événement mais aussi sur ses suites. Parmi les premières figurent les contradictions de la dictature de l'*Estado novo* instaurée en 1933 par Antonio Salazar, et en particulier la poursuite désespérée d'une guerre coloniale aussi désastreuse sur le plan humain que budgétaire. C'est de cette dernière que va émerger le Mouvement des forces armées (MFA) qui mettra fin au régime en 1974 pour tenter de le remplacer par une démocratie socialiste. Celle-ci va cependant faire long feu dès l'été « chaud » de 1975 en raison tant des dissensions internes parmi les partis en présence que des attaques extérieures avertissant contre un *« nouveau Cuba »*. Un récit passionnant dont les enseignements dépassent largement le cas de notre voisin européen. **Igor Martinache**

> **Une rétrospective de grande qualité, utile pour comprendre les soubresauts réguliers en Amérique latine**
>
> *_ L'ÉCONOMIE DE L'AMÉRIQUE LATINE _*

En vitrine

Pour un revenu minimum d'insertion digne de ce nom

À l'heure où le gouvernement veut obliger les allocataires du RSA à réaliser 15 heures d'« activités » par semaine, ce livre tombe à pic. Parce qu'il remet en perspective historique et philosophique les débats du moment, mais aussi parce qu'il fait des propositions concrètes et progressistes pour améliorer le sort des plus démunis. Car, comme l'explique Guillaume Allègre d'entrée de jeu, l'économiste doit porter tour à tour la casquette du plombier, celle de l'ingénieur et celle du philosophe. Il doit connaître la tuyauterie dans le détail, selon une approche expérimentale chère à Esther Duflo, mais aussi comprendre la mécanique générale, sans oublier de se poser la question des finalités de son travail, de ce qui est juste, dans une veine rawlsienne, car le calcul économique ne peut s'abstraire du politique.

UN INSTRUMENT PAR OBJECTIF

Côté plomberie et ingénierie, l'ouvrage décrit très bien les différentes strates du système de redistribution français, en retraçant son historique et en le comparant aux modèles sociaux de nos voisins. Un système complexe, certes, mais cette complexité a son utilité, défend l'auteur. On demande trop souvent à un instrument de politique publique de viser l'ensemble des objectifs souhaitables : avoir un bon rendement, sauver la planète, réduire les inégalités de niveau de vie, entre hommes et femmes, etc. L'exemple de l'impôt sur le revenu est symptomatique : il est censé financer les dépenses publiques en réduisant les inégalités de revenu grâce à son caractère progressif. C'est déjà beaucoup, mais avec le jeu des niches fiscales, on lui a assigné de nombreux autres objectifs. Il faudrait au contraire avoir un seul instrument par objectif visé. C'est la meilleure façon de dépasser les dilemmes de la justice sociale.

Comment verser de l'argent aux pauvres ?
Dépasser les dilemmes de la justice sociale
par Guillaume Allègre
PUF, 2024, 277 p., 18 €.

VISER JUSTE

C'est d'ailleurs la casquette de l'économiste philosophe qui sied le mieux à Guillaume Allègre. Il commence ainsi son ouvrage en se posant cette question : qu'est-ce qui est juste en matière de redistribution ? C'est la thèse centrale du livre : les économistes doivent arguer du point de vue du juste, et non pas de ce qui est optimal, comme ils le font trop souvent quitte à élaborer des modèles déconnectés du débat public. C'est cette logique qui pousse l'auteur à défendre un revenu minimum d'insertion le plus élevé possible, c'est-à-dire jusqu'à un niveau où il ne décourage pas l'insertion, seuil que Guillaume Allègre fixe à 900 euros. Mais c'est aussi cette logique qui le conduit à rejeter la proposition d'un revenu universel, car il juge que la demande de réciprocité dans l'assistance au sein de la population est très forte et légitime, dans la mesure où c'est une demande d'équité. Ce revenu doit être versé de façon inconditionnelle en amont, pour toucher le plus de monde possible, mais il pourrait être retiré en cas de manquement manifeste au principe de réciprocité, condition nécessaire pour renforcer le consentement au financement de cette aide sociale. Une démonstration stimulante et convaincante.

Laurent Jeanneau

UNE AUTRE HISTOIRE DU MONDE
par Fabrice Argounès, Camille Faucourt et Pierre Singaravélou
Mucem-Gallimard, 2023, 200 p., 26,50 €.

« L'Europe s'est longtemps pensée comme une exception, seule capable d'explorer le reste de la planète, d'inventer la "modernité", d'édicter des normes universelles et de mettre en récit l'histoire du monde. » A tort, comme le montre le très riche catalogue de l'exposition présentée au Mucem (novembre 2023-mars 2024) : calendrier, cartes, manuscrits, ouvrages imprimés, sculptures, peintures… présentent *« un récit polyphonique plus juste car plus complet, qui permettra aux lecteurs de mieux appréhender les biais, les oublis, les impensés de l'histoire occidentale »*.
Les cartes européennes inscrivent le Vieux Continent au centre. Les cartes du monde présentées (en particulier deux cartes arabes de 1154 et 1479, une carte coréenne du milieu du XVIII^{e}, une carte japonaise de 1809) ouvrent de nouveaux horizons. Les « cartes à bâtonnets » micronésiennes recèlent des connaissances sur les courants, les vents et les étoiles longtemps ignorées par la science européenne.
« L'histoire conférant à l'Europe le premier rôle s'est imposée au reste du monde aux dépens de multiples formes de chronologie et de récit historique qui lui préexistaient depuis des siècles, voire des millénaires. » Un beau livre pour découvrir cette autre histoire.

Pierre Volovitch

Le roman du mois

Les formes capitalistes de la vie religieuse

On connaissait les adaptations de romans en film ou en bande dessinée. Moins celles de classiques de la sociologie en roman. Voici chose faite avec l'ultime ouvrage du grand écrivain états-unien Russell Banks décédé début 2023, qui donne chair à la fameuse thèse de Max Weber d'une affinité élective entre l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme. L'auteur donne à son texte une allure testamentaire, puisqu'il est présenté comme la transcription de quinze cassettes enregistrées par un agent immobilier à la retraite retrouvées dans le sous-sol d'une bibliothèque de Floride. Bande après bande, l'octogénaire déroule le récit d'une jeunesse ballottée avec sa famille entre différentes communautés vivant à la marge du monde, et marquée par une histoire d'amour clandestine aux conséquences tragiques. Si le fil narratif sert à tenir les lecteurs en haleine, l'intérêt du roman réside surtout dans le tableau qu'il dépeint de ces expériences collectivistes et mystiques qui pullulent dans l'Amérique du début du XX^{e} siècle. On en apprend ainsi beaucoup sur la communauté Shaker dans laquelle la famille trouve refuge après avoir vécu l'enfer dans une plantation esclavagiste. Etablie dans les marécages de Saint Cloud en Floride, à l'endroit où viendra s'implanter plus tard Disney World, cette secte exige de ses membres qu'ils lui abandonnent leurs biens et fassent vœu d'abstinence sexuelle pour se consacrer au travail pour la collectivité.

Elle est cependant tiraillée entre ses principes, tel le rejet de la lucrativité, et ses velléités d'expansion. Elle est ainsi organisée comme une firme, avec sa hiérarchie et ses inspections. Certains de ses dirigeants se prennent au jeu du marché, à l'instar de l'Aîné John, qui ambitionne de devenir le roi de l'ananas : *« C'était un homme que tentait facilement l'éventualité d'un profit. Non qu'il ait été cupide ou avide, car il ne semblait pas rechercher le luxe ou le confort physique, ni provoquer l'envie de ses voisins. Il était comme un joueur compulsif qui s'intéresse plus au fait de gagner qu'à engranger la récompense du vainqueur. Pour lui, la vie était une compétition dont le but principal était de battre les autres participants. Faire du profit n'était qu'un des moyens d'atteindre ce but. »* Une bonne exploration des tréfonds de l'âme des capitalistes, qu'ils aient crû ou non dans le terreau fertile du Nouveau Monde. **Igor Martinache**

LE ROYAUME ENCHANTÉ
par Russell Banks
Actes Sud, 2024, 390 p., 23,50 €.

ÉCONOMIE DE L'OBÉSITÉ
par Nathalie Mathieu-Bolh
Coll. Repères, La Découverte, 2024, 128 p., 11 €.

Inflammation des artères, risques d'hypertension, diabète…, l'obésité est clairement un problème de santé publique. Or, cette maladie chronique est largement évitable grâce à des politiques publiques appropriées, rappelle Nathalie Mathieu-Bolh, professeure d'économie aux Etats-Unis. Sous l'effet de la consommation croissante d'aliments riches en calories et bon marché, la prévalence de l'obésité a quasiment triplé entre 1975 et 2016 dans le monde. Environ un quart des enfants hispaniques et noirs en souffrent aux Etats-Unis. Et en France, elle touche plus de la moitié des ouvriers. Il faut dire qu'entre 1980 et 2010, les prix des fruits et légumes frais ont augmenté de 40 % aux Etats-Unis alors que ceux des sodas diminuaient de 35 %. Une tendance similaire est à l'œuvre en France. L'autrice montre qu'il existe une courbe de Kuznets de l'obésité, ce phénomène augmentant d'abord avec le revenu, avant de diminuer au-delà d'un certain seuil. Les aliments sont en effet *« des biens positionnels »*, signes de statut social. Et après avoir rappelé le coût de l'obésité, Nathalie Mathieu-Bolh explore des solutions qui passent par des taxes nutritionnelles pour augmenter le prix de la malbouffe. **N. N.**

LE MOMENT RÉGULATEUR
Naissance d'une contre-culture de gouvernement
Antoine Vauchez (dir.)
Les Presses de Sciences Po, 2024, 415 p., 27 €.

Autorité de la concurrence ou des marchés financiers, Cnil, Arcom pour les médias… Les autorités de régulation ont proliféré ces dernières décennies, au point qu'on en compte plus d'une quarantaine ! Ce livre décrypte leur travail, et il en ressort plusieurs fils rouges. D'abord, une influence européenne : la libéralisation des services publics (et les privatisations) a poussé à de nouvelles formes de régulation, en même temps que l'UE fixe souvent le cadre général (concurrence…). Le libéralisme produit de la bureaucratie ! Ensuite, mis à part les autorités financières (AMF, ACPR) dans lesquelles, il faut le noter, le poids des pantouflards et du privé est important, ce sont les profils publics qui dominent. Avec un Conseil d'Etat grand pourvoyeur de membres en même temps qu'il sert de métarégulateur. D'où la qualification de *« différemment publiques »* de ces institutions, sans capture par le privé, soutiennent les auteurs. Même si, enfin, les intérêts privés de chaque secteur sont bien présents, avec un résultat qui sent son oxymore : *« un intérêt général construit (…) au plus près des intérêts privés du secteur »* ! Pour le meilleur ou pour le pire ? Le livre ne le dit malheureusement pas. **Ch. Ch.**

LECTURES

CE QUE LA GAUCHE DOIT À L'ÉCOLOGIE

par Christophe Fourel, Céline Marty et Clara Ruault

Coll. Société, PUF, 2024, 160 p., 15 €.

L'écologie ne serait ni de droite ni de gauche, comme aiment à le claironner certains. Surtout à droite, pour en dépolitiser les enjeux. Ce petit ouvrage à six mains arrive à point nommé pour rappeler au contraire, comme son titre l'indique, la dette immense que la gauche doit à la pensée écologique. Celle-ci se décline en plusieurs thématiques : la naissance de l'écologie politique et la manière dont elle a remanié le mouvement social au cours des dernières décennies ; la remise en cause du productivisme et la mise en évidence des limites sociales et planétaires ; la redéfinition de différentes notions, comme le progrès ou la domination ; l'écoféminisme, qui relie l'exploitation de la nature et celle des femmes, présenté ici à travers l'œuvre de l'historienne et philosophe Carolyn Merchant. Et, enfin, la réflexion sur la mise en œuvre d'une décroissance qui apparaît de plus en plus nécessaire.
Une démonstration aussi pédagogique que convaincante, qui sert également d'antidote à une (extrême) droite qui cherche à récupérer la question écologique. **I. M.**

DES ÉLUS DÉCLASSÉS ?

Didier Demazière et Rémi Lefebvre (dir.)

La vie des idées-PUF, 2024, 115 p., 10 €.

Les agriculteurs ne sont pas les seuls à avoir le *blues*. Les élus aussi, si l'on en juge par l'indicateur en forte hausse des démissions en cours de mandat. Serait-ce le résultat d'un processus de déclassement continu de leur statut dans la société française ? C'est l'hypothèse que se proposent d'examiner les différentes contributions de ce petit ouvrage collectif en abordant différentes dimensions de ce possible déclassement : les sorties de la vie politique, le passage éphémère à l'Assemblée de députées novices élues en 2017, la recomposition des frontières entre sphères publique et privée, la féminisation, l'évolution de la réglementation et des pratiques de cumul des mandats ou encore le sujet sensible de l'indemnisation, dont la complexité et les incongruités apparaissent plus problématiques à l'analyse que les montants alloués, faute de réussir à en débattre ouvertement. Au final, *« le métier politique se transforme plus qu'il ne se déclasse »*, concluent les auteurs, et si les carrières tendent à devenir plus précaires, les conditions d'activité tendent aussi à devenir plus inégales selon les mandats, et ne suffisent pas à tarir les vocations. **I. M.**

ÉTAT SECRET, ÉTAT CLANDESTIN : ESSAI SUR LA TRANSPARENCE DÉMOCRATIQUE

par Sébastien-Yves Laurent

Gallimard, 2024, 360 p., 22,50 €.

L'Etat comme vous ne l'avez jamais vu, et pour cause : spécialiste des enjeux internationaux de sécurité, l'auteur s'intéresse à l'ingénierie dont le pouvoir exécutif s'est doté jusqu'à nos jours pour empêcher la divulgation d'informations ou limiter leur « publicisation » (sceaux, classification de documents, renseignement, etc.). L'auteur retrace cette histoire en comparant la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Une approche comparative restreinte, mais suffisante pour illustrer la diversité des situations et des rythmes avec lesquels les changements s'opèrent. Que les adeptes des thèses complotistes passent leur chemin : ils n'y trouveront pas de quoi étayer leur fantasme d'un Etat manipulateur. L'auteur nous parle ici de réalités longtemps admises jusqu'à ce que le processus de démocratisation n'oblige à les fixer dans un cadre légal, donnant lieu à ce qu'il appelle l'Etat secret légal, qui se substituera à l'Etat secret coutumier. Par Etat clandestin, il désigne encore autre chose : les formes de résistance à cette idéologie de la transparence véhiculée par le néolibéralisme. Bref, un livre à ne pas faire circuler seulement sous le manteau. **Sylvain Allemand**

TRAVAILLEUR (MAIS) PAUVRE
Inégalités et lutte contre la pauvreté laborieuse

par Gilbert Cette

Deboeck Supérieur, 2024, 204 p. 21,90 €.

Gilbert Cette nous fait découvrir par les statistiques ce que l'on savait déjà : la *« pauvreté est moins fréquente chez les personnes en emploi que chez les chômeurs et les inactifs dont les retraités »* et *« parmi les personnes en emploi, la pauvreté serait plus fréquente pour les personnes à temps partiel ou en contrat court »* ou dans les familles monoparentales. Plus utile est le tableau dressé des *« vastes politiques déployées en France pour lutter contre la pauvreté et la pauvreté laborieuse »,* et de leurs résultats. Celles-ci parviennent certes à réduire fortement les inégalités mais auraient *« introduit des freins puissants à la mobilité ascendante en matière de revenus d'activité »*. On lira avec intérêt la critique acérée du système d'aide aux bas revenus mis en place à partir de 1998, alliant prime pour l'activité et allègement de cotisations, qui présente effectivement toutes les caractéristiques de la trappe à misère. Conclusion de l'ex-président du groupe d'experts sur le Smic et désormais à la tête du Conseil d'orientation des retraites : *« L'antidote le plus efficace contre la pauvreté laborieuse est bien l'activité à temps plein. »* Hélas, ses propositions pour y parvenir paraissent bien limitées. **Hervé Nathan**

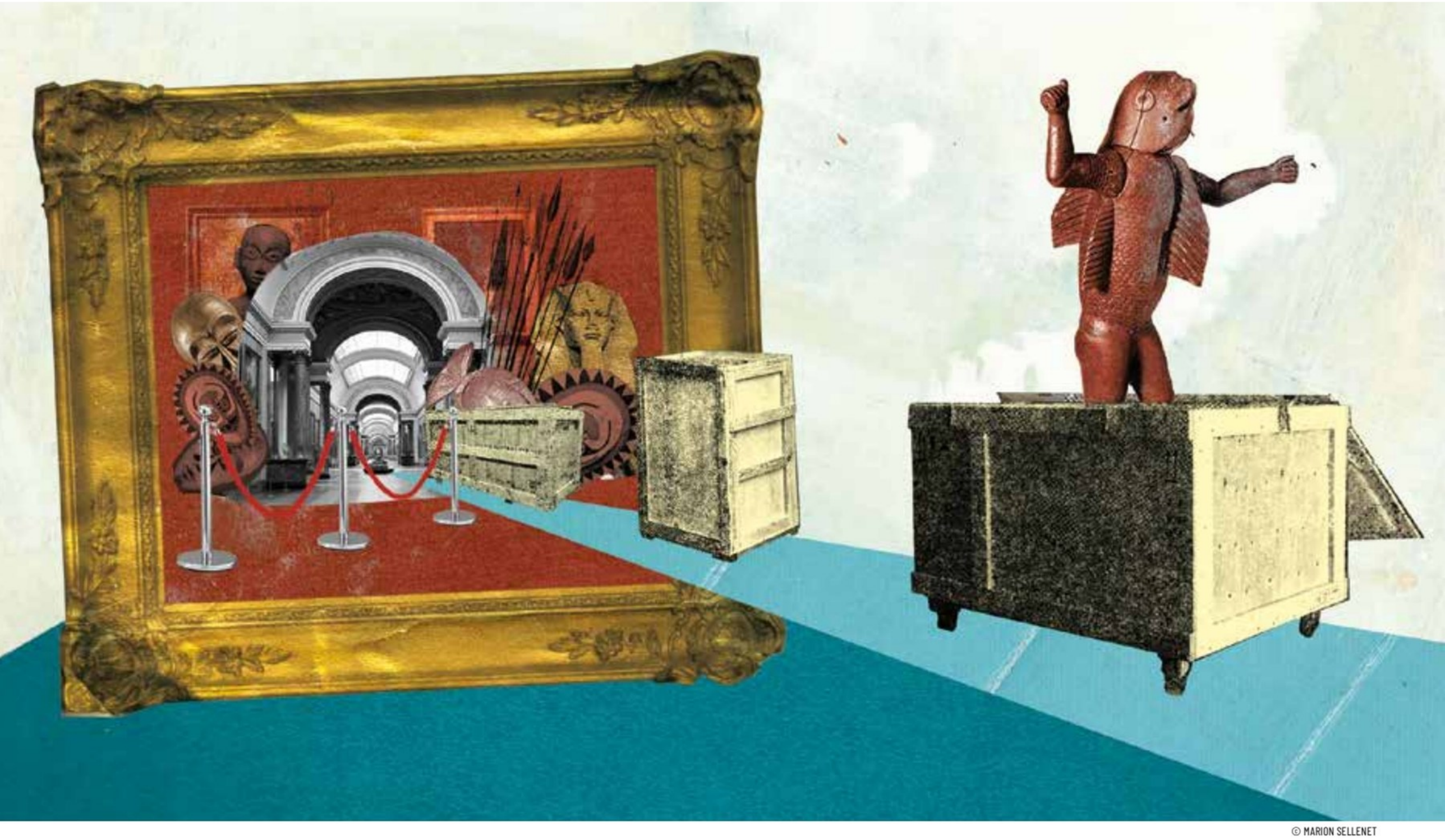

© MARION SELLENET

Restitution des biens culturels : la loi se fait attendre

La loi encadrant les retours des biens culturels pillés durant la colonisation tarde à être adoptée. Elle accélérerait un processus important pour les pays d'Afrique.

Le remaniement gouvernemental de janvier aura retardé la loi sur la restitution des biens culturels pillés pendant la colonisation. Un regret assurément pour l'ancienne ministre de la Culture, Rima Abdul-Malak, qui en avait fait une priorité. *« Elle connaissait le dossier à fond et y était particulièrement sensible »*, nous confie Bénédicte Savoy, professeure d'histoire de l'art à Berlin et autrice de *A qui appartient la beauté ?* (La Découverte, 2024). L'arrivée de Rachida Dati rue de Valois va-t-elle freiner l'adoption de ce texte ? L'avocat et historien de l'art Pierre Noual, auteur de *Restitution, une histoire culturelle et politique* (Belopolie, 2021), souligne que *« le sujet est plus complexe que pour les deux autres lois adoptées l'année dernière en matière de restitution : celle, en juillet, sur les biens spoliés par les nazis et celle, en décembre, sur les restes humains* [1]. *Il y a une dimension bien plus politique liée à notre histoire coloniale »*. Le gouvernement, soucieux de donner de plus en plus de gages à la droite, pourrait-il faire marche arrière ?

UNE SEULE RESTITUTION D'AMPLEUR

Au départ, la France a pourtant été en première ligne. En novembre 2017, à Ouagadougou, Emmanuel Macron appelle à ce que *« les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique »*. Or,

depuis cette déclaration, une seule restitution d'ampleur a été organisée : celle, en novembre 2021, de 26 trésors royaux d'Abomey au Bénin. Bénédicte Savoy a assisté à ce retour : *« Pendant de longues minutes et avec une infinie précaution, les œuvres ont été sorties des caisses »*, nous dit-elle, encore émue. En quelques mois, 200 000 visiteurs sont allés voir ces œuvres au palais présidentiel de Cotonou, *« faisant mentir tous ceux qui, en Europe, prétendent que les Africains ne s'intéressent pas à leur patrimoine »*, ajoute-t-elle.

Mais pourquoi ce mouvement de retour prend-il autant de temps ? L'avocat Gauthier Vannieuwenhuyse, auteur de *La restitution des biens culturels en cas de trafic illicite* (Editions universitaires européennes, 2015), constate *« une résistance parfois légitime à certains égards des conservateurs »*. Plusieurs questions se posent : comment exposer des objets dans des pays ne disposant parfois pas de musées adéquats en termes de conservation ou bien en situation de guerre ?

Par ailleurs, en France, les œuvres d'art sont régies par le principe d'inaliénabilité. *« Pour sortir des pièces, il faut donc à chaque fois une loi d'exception, débattue à l'Assemblée nationale et au Sénat. Une loi-cadre est indispensable pour accélérer le mouvement »*, explique Pierre Noual. D'autres pays s'engagent toutefois sur ce terrain, en particulier la Belgique, le Royaume-Uni et l'Allemagne. A noter qu'outre-Rhin, chaque musée peut décider de la restitution d'une œuvre sans passer par une loi fédérale, ce qui rend le processus bien plus rapide.

Pour concevoir le projet de loi, Emmanuel Macron a commandé en 2021 un rapport à l'ancien président du Louvre Jean-Luc Martinez. Un choix qui a fait débat, ce dernier étant mis en examen dans le cadre d'une affaire de trafic d'antiquités égyptiennes. Remis en avril dernier, son texte défend le principe des restitutions, mais en les soumettant à différents critères : la demande doit émaner d'un Etat, l'acquisition doit avoir été illégale ou illégitime, l'Etat requérant doit s'engager à présenter ces biens au public…

Des conditions qui interpellent Placide Mumbembele, professeur à l'université de Kinshasa et ancien directeur du musée national de la République démocratique du Congo (RDC) : *« Même si, à l'époque, certains objets ont été donnés, le contexte colonial était celui d'un rapport de force disproportionné entre le colonisateur et le colonisé. Les acquisitions se sont toutes faites dans ce climat de violence. Il faut aussi rappeler que lorsque ces objets ont été pris, les Etats africains n'existaient pas, les communautés étant sous la responsabilité des chefs coutumiers. Notre priorité est d'exposer ces biens dans les musées nationaux, mais s'ils peuvent encore servir à des pratiques culturelles, ils doivent être rendus aux communautés. »* Bénédicte Savoy insiste : *« Il faut inverser la charge de la preuve. C'est au musée occidental de montrer que ce bien a été acquis convenablement. Il nous faut aujourd'hui accepter de lâcher prise, de faire confiance. »*

La restitution des biens culturels demeure un sujet encore tabou au sein du monde muséal occidental. De nombreuses institutions, comme le musée du quai Branly ou le musée d'ethnographie de Genève, n'ont pas donné suite à nos demandes d'entretien. « Quid *de l'accessibilité des œuvres ? La fréquentation du musée du quai Branly est plus importante que celui de Bamako »*, remarque Gauthier Vannieuwenhuyse. Bénédicte Savoy dénonce, pour sa part, le mythe de l'universalisme des musées : *« Combien d'Africains peuvent obtenir des visas pour aller voir un musée occidental ? »*

> « Il faut inverser la charge de la preuve. C'est au musée occidental de montrer que ce bien a été acquis convenablement »
>
> **BÉNÉDICTE SAVOY,** professeure d'histoire de l'art à l'université technique de Berlin

En parallèle, on voit de plus en plus de musées sortir de terre sur le continent africain. A Dakar, le musée des civilisations noires a été financé par la Chine, tandis qu'à Kinshasa le musée national a, lui, été construit par la Corée du Sud. Les Etats asiatiques en profitent pour consolider leurs partenariats avec les pays africains.

LA PRÉSENTATION DES COLLECTIONS

En Europe, la réflexion sur le colonialisme amène aussi à repenser les présentations des collections. En Belgique, l'Africa Museum a réaménagé sa muséographie en collaboration avec la diaspora congolaise. *A contrario*, le choix de présenter à Berlin les collections ethnographiques dans une réplique du château des rois de Prusse, qui ont conduit les guerres coloniales, fait polémique. Présidente d'Icom France (le réseau français des professionnels des musées), Emilie Girard se réjouit de *« cette révolution culturelle. Nous devons aussi accentuer les recherches de provenance des œuvres »*. La présentation des œuvres pourrait ainsi fournir davantage de renseignements historiques aux visiteurs. Le contexte géopolitique va-t-il avoir un effet sur l'adoption de la loi sur les restitutions ? Alors que le sentiment antifrançais grandit en Afrique et que de plus en plus de pays choisissent de s'allier à la Russie, les parlementaires freineront-ils pour empêcher les œuvres de partir dans ces régions instables ou miseront-ils sur l'art pour pacifier les relations diplomatiques ?

Antoine Pecqueur

[1] Il s'agit de la restitution de corps ou morceaux de corps, postérieurs à l'an 1500, acquis principalement lors des conquêtes coloniales pour intégrer les collections publiques françaises. La ville de Rouen a été l'une des premières à lancer ce mouvement, en restituant en 2011 à la Nouvelle-Zélande une tête maorie conservée dans son musée d'histoire naturelle.

La mondialisation de Gengis Khan

L'Empire mongol, construit à travers guerres et massacres, établit néanmoins plus d'un siècle de « pax mongolica » qui permit d'intenses échanges techniques, économiques et culturels de la Chine à l'Europe.

Par Gérard Vindt

Une caravane de marchands en Asie centrale (Atlas catalan, 1375). Le réseau de routes commerciales établi par les descendants de Gengis Khan permet à Marco Polo de voyager de 1260 à 1295 en Asie et de rencontrer le khan et empereur de Chine Koubilaï.
© BNF

Début du XIII[e] siècle : alors que les croisés ont échoué à conquérir les lieux saints, des hordes de guerriers à cheval ravagent tout sur leur passage. Les chrétiens occidentaux se mettent à espérer que de mythiques chrétiens d'Orient se portent à leur secours : las, ce sera les Mongols.

Ils sont partis de loin, des steppes de Mongolie, à la lisière nord de la Chine. Entre 1206 et 1211, un chef, Gengis Khan, unifie les tribus derrière lui puis soumet les peuples voisins. Il s'attaque ensuite à la Chine, pillant la capitale de la dynastie Jin, dont les élites sont contraintes de se réfugier plus au sud. Il avance vers l'ouest, envahit l'Asie centrale, l'Afghanistan, la Perse. En 1221, la ville persane de Nishapur est assiégée, mise à sac, sa population totalement massacrée.

AUX MARGES DE LA POLOGNE ET DE LA HONGRIE

Cette violence extrême est conçue pour l'exemple, pour convaincre d'autres populations et d'autres villes de se soumettre. Et ça marche. La mort de Gengis Khan en 1227 n'interrompt pas les conquêtes. C'est son fils et successeur Ogödeï qui étend la suzeraineté mongole bien au-delà : en Asie, de la Corée au Tibet, et au nord de la péninsule indienne, à l'ouest jusqu'à Kiev, aux marges de la Pologne et de la Hongrie. Ces envahisseurs venus de nulle part alarment l'Occident. Le Pape envoie des émissaires au grand khan pour en savoir plus. L'un d'eux, le franciscain Jean de Plan Carpin, voyage de 1245 à 1247, rencontre le petit-fils de Gengis Khan, constate la liberté religieuse en vigueur dans l'empire mais décrit ces « Tartares » comme bien peu civilisés. Un autre franciscain, Guillaume de Rubrouck, est envoyé quelques années plus tard (1253-1255) par Saint Louis dans l'espoir de nouer avec les Mongols une alliance de revers contre les musulmans pour reconquérir les lieux saints. Dans son rapport, Rubrouck décrit la vie quotidienne, les pratiques chamaniques et religieuses, les modes de vie des Mongols.

Les espoirs de Saint Louis sont vite déçus. Les Mongols s'en prennent encore à la Pologne, saccageant Cracovie. Mais ce qui soulage l'Occident, c'est qu'ils s'intéressent davantage à des régions qui leur paraissent plus riches que l'Europe : en 1258, ils prennent Bagdad et massacrent nombre d'habitants. En Chine, ils s'emparent de tout le pays à la fin du XIII[e] siècle et fondent la dynastie Yuan, s'installant dans une nouvelle métropole, la future Pékin.

A la fin du XIII[e] siècle, le plus grand empire terrestre jamais construit s'étend du Pacifique à la mer Noire. Trop vaste, il se

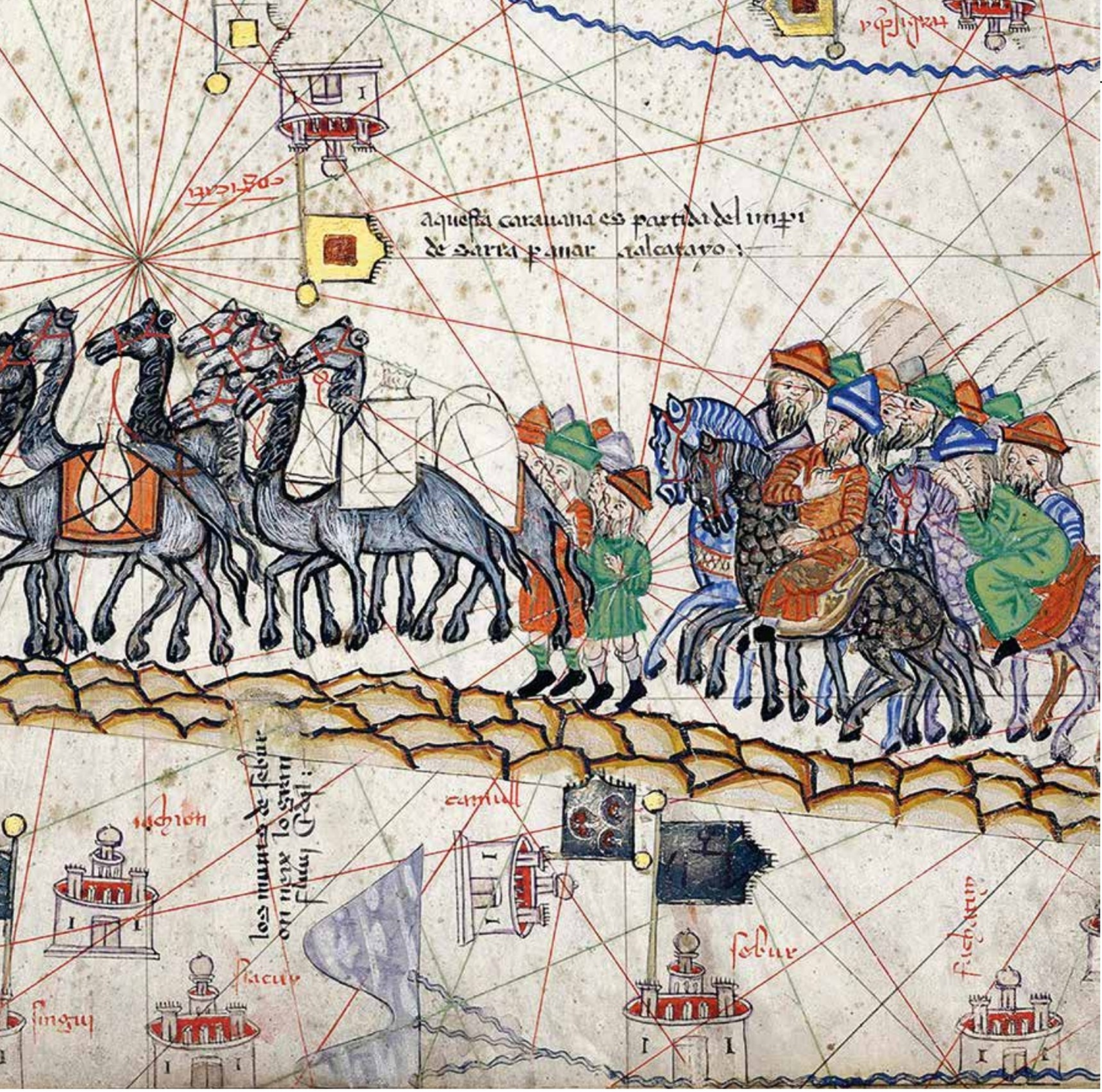

fissure alors en quatre branches rivales dirigées par des descendants de Gengis Khan. La branche aînée en Chine, une autre branche en Asie centrale, la Horde d'or dans les steppes russes et les Ilkhanides en Perse. Des branches rivales, mais qui toutes trouvent avantage à favoriser le commerce à travers l'Asie.

« A la fin du XIIIe siècle, le plus grand empire terrestre jamais construit s'étend du Pacifique à la mer Noire

UN EMPIRE PACIFIÉ

Ainsi, des années 1220 à la propagation fulgurante de la peste noire depuis les steppes d'Asie en 1340, l'Empire mongol, une fois les terres conquises, instaure une paix relative et une sécurité qui contrastent avec la violence des conquêtes.

Il bâtit une solide administration dans laquelle se côtoient des hommes de toutes origines, choisis pour leurs compétences et leur loyauté. La liberté religieuse laissée aux habitants, qu'ils soient bouddhistes, musulmans, juifs, chrétiens ou animistes, favorise la paix civile et les échanges. Un système postal, assuré par les mêmes chevaux rapides et résistants qui ont permis les conquêtes, permet de communiquer rapidement à travers tout l'empire. Les successeurs de Gengis Khan surveillent les routes, construisent des ponts, des puits, installent des caravansérails. Ils choisissent de ne taxer les marchandises qui circulent qu'à hauteur de 3 % de leur valeur et promeuvent l'utilisation du papier-monnaie en feuille de mûrier dont la valeur est garantie par les trésors accumulés lors des conquêtes. Ce qui émerveille Marco Polo.

1227
A la mort de Gengis Khan, l'Empire mongol englobe la Mongolie, la Chine du Nord, l'Asie centrale et le nord de l'Iran.

1241
A la mort de son fils, Ogödeï, l'empire atteint l'Europe orientale.

1271-1295
Voyages de Marco Polo, qui témoigne de l'intensité des échanges dans l'Empire mongol.

1338-1353
La mondialisation de la Grande Peste, de la Chine à l'Europe

Car c'est dans cet empire largement pacifié que celui-ci voyage de 1260 à 1295. Marchand vénitien, il va jusqu'en Chine, rencontre le khan et empereur de Chine Koubilaï. Marco Polo laisse un récit détaillé, à la fois très réaliste et par moment fantastique de l'Empire mongol. A la même époque, un chrétien d'origine ouïghoure, Rabban Bar Sauma, quitte la Chine en 1275 et se retrouve chargé en 1284 par le khan iranien Arghoun, lointain descendant de Gengis Khan, d'aller en Europe convaincre les souverains chrétiens de nouer une alliance contre les musulmans pour libérer les lieux saints. En vain. Il meurt de retour à Bagdad en 1294 et laisse un récit de son voyage. Au siècle suivant encore, voilà le témoignage du musulman venu de Sicile, Ibn Battuta, qui voyage de 1330 à 1346 dans l'Empire mongol jusqu'en Chine.
Il voit 100 navires entrer dans la rade de Quanzhou, d'innombrables petites embarcations et constate l'intense trafic maritime entre la Chine et toute l'Asie du Sud-Est et du Sud.

> « [Le trajet de la mer Noire jusqu'en Chine] est parfaitement sûr, que ce soit de jour ou de nuit »
>
> GUIDE COMMERCIAL DU FLORENTIN FRANCESCO PEGOLOTTI (1290-1347)

COMMERCE DE LUXE

Les échanges terrestres et maritimes existaient certes bien avant les Mongols. Mais la « *pax mongolica* » permet d'intensifier grandement et de diversifier les échanges intercontinentaux, qui ne passent plus nécessairement par le monde islamique. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les grands marchands des cités italiennes s'établissent sur la mer Noire et tout au long des « routes de la soie » qui traversent le continent asiatique. Les Européens, qui n'avaient jusqu'alors qu'une vague idée de l'Asie et de ses peuples, découvrent une nouvelle civilisation et des produits jusqu'alors rares. Si la soie est le produit phare, on trouve à Gênes ou à Venise des fourrures d'hermine ou d'écureuil, du poivre, du gingembre, du musc, des épices, des brocarts, des velours, des draps d'or, des perles, des pierres précieuses, autant de produits de luxe très prisés par les aristocraties.

Des manuels et des guides commerciaux apparaissent. Le Florentin Francesco Pegolotti (1290-1347) publie le plus célèbre guide de l'époque. Il informe sur les lieux d'échanges, les taux d'imposition, les variations de poids, de mesures, la valeur des différentes épices. Il note aussi que le trajet de la mer Noire jusqu'en Chine « *est parfaitement sûr, que ce soit de jour ou de nuit* ».

Un secteur est particulièrement florissant : le commerce de tissus. Les industries textiles connaissent une très forte croissance de Bagdad à Tabriz, au nord de l'Iran. On trouve à Tabriz des marchands de Florence, de Lucques, de Sienne pour acheter ces tissus mais aussi des épices, soieries, venues de la lointaine Chine. Dans le Palazzo Pubblico de Sienne est accrochée une carte du peintre Ambrogio Lorenzetti (1298-1348) précisant les distances, les modes de transport, le réseau d'agents et d'intermédiaires de la cité jusqu'au plus profond de l'Asie.

A l'est comme à l'ouest, de nouveaux horizons se sont ouverts. Au XV[e] siècle, les Chinois lancent plusieurs expéditions maritimes de 1405 à 1433 à travers l'océan Indien et atteignent le Mozambique. En Occident, on rêve d'atteindre Cathay (la Chine) ou Cipango (le Japon). Soit en voguant vers l'ouest, comme le tentera Christophe Colomb en 1492 inspiré par les récits de Marco Polo. Soit vers l'est, comme le feront les Portugais qui atteindront la péninsule indienne en 1498 avec Vasco de Gama. C'est alors le temps d'une nouvelle mondialisation décisive, européenne cette fois, mais initiée, dès le XIII[e] siècle, par l'Empire mongol.

+ A VOIR

« Gengis Khan. Comment les Mongols ont changé le monde » : une belle exposition très documentée au musée d'histoire de Nantes, jusqu'au 5 mai 2024.

© MUSÉE NATIONAL, OULAN-BATOR

EN SAVOIR PLUS

- ***Les Mongols et le monde. L'autre visage de l'empire de Gengis Khan***, par Marie Favereau (dir.), Editions du château des ducs de Bretagne, Nantes, 2023.
- **« Gengis Khan, comment les Mongols ont changé le monde »**, Hors-série du *Monde*, 2023.
- ***Gengis Khan et l'Empire mongol***, par Jean-Paul Roux, Découvertes Gallimard, 2002.
- ***Brève histoire des empires,*** par Gabriel Martinez-Gros, Seuil, 2014.

Par Denis Clerc

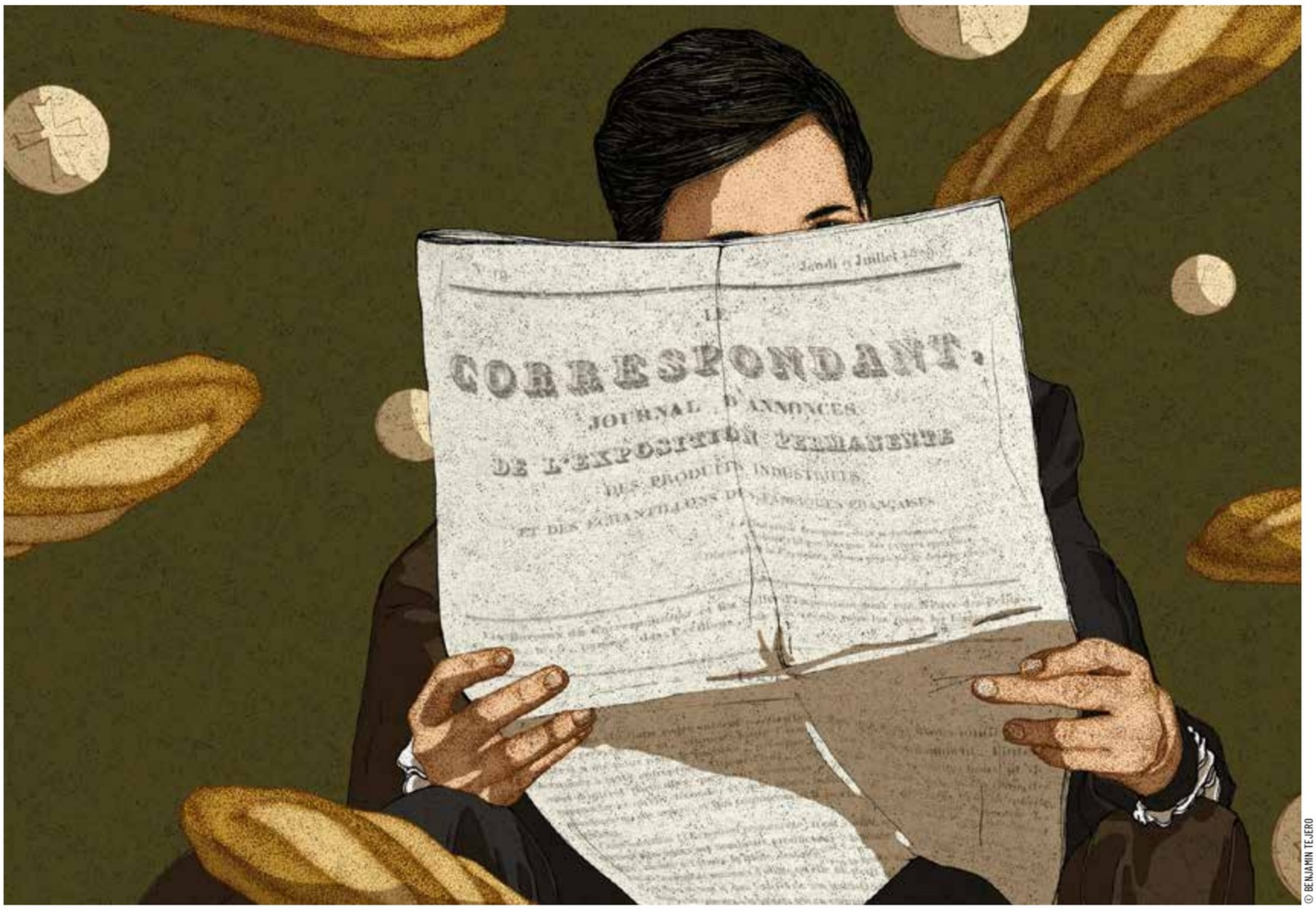

© BENJAMIN TEJERO

Henri Feugueray, la République dans l'atelier

Catholique convaincu, mais républicain, le journaliste Henri Feugueray défend avec ferveur à la fin des années 1840, dans le sillage de Philippe Buchez dont il est proche, les associations ouvrières de production.

On dispose de peu de choses sur la vie de cet économiste hétérodoxe, si ce n'est à partir de ce qu'il a écrit. Catholique convaincu, mais républicain, Henri Feugueray (1813-1854) écrit des articles dans la revue mensuelle *Le correspondant* qui, ayant abandonné son orientation royaliste, est alors la seule, en 1843, à relever de ces deux courants de pensée. L'année suivante, il publie, dans deux numéros successifs de la revue, une étude qui fait des remous parmi les lecteurs et, surtout, les actionnaires : « Le catholicisme est-il hostile à l'industrie ? » Bien entendu, il répond par la négative, mais sous condition : *« Le pain de l'âme et le pain du corps, voilà ce qu'en notre double qualité de catholiques et de Français nous sommes tenus d'assurer aux classes ouvrières. »*

VERBATIM

L'association ouvrière industrielle et agricole (1851)

« Sur la richesse nationale [9 milliards selon Feugueray, NDLR], créée annuellement par le travail de tous les Français, on ne peut pas évaluer à moins de 3 milliards, c'est-à-dire du tiers, le montant de la part que les capitalistes-propriétaires prélèvent pour le loyer des instruments de travail (terres, maisons, usines, machines, argent) qu'ils fournissent aux travailleurs [ce que Feugueray appelle "la rente", NDLR]. »

« Ce que je prétends, et ce que tout le socialisme prétend avec moi, c'est que la rente est le plus profond des maux que la science découvre dans l'économie industrielle des sociétés humaines. La rente est le fondement de toutes les iniquités. C'est elle qui perpétue l'inégalité des classes ; c'est elle qui soutient et vivifie les aristocraties ; c'est elle qui alimente le luxe des uns et crée la misère des autres, qui enlève au travailleur le fruit de son travail pour le donner à l'oisif. »

« Les socialistes ne sont pas des spoliateurs ; ils ne sont pas même des révolutionnaires ; leur seul but est de trouver et d'employer des moyens pacifiques et légaux, par où la société puisse se transformer et se guérir. »

« Dans l'association, (…) les deux classes ennemies se sont fondues en une seule classe : patrons et salariés, tous sont devenus des associés. Les deux intérêts opposés ont disparu ; il n'y a plus qu'un intérêt commun entre tous, celui de l'association. »

En 1848, au moment où la monarchie de Juillet est emportée par la Révolution, Henri Feugueray quitte *Le correspondant* pour *L'ère nouvelle,* un journal quotidien créé le 15 avril. Le 10 mai, il y publie, sous le titre « Le catholicisme et la démocratie », un long article dans lequel on pouvait lire : *« Sans nous laisser abattre par les dangers que peut courir l'ordre social, sans nous abandonner aux trompeuses illusions d'un avenir de félicité parfaite, nous nous reconnaissons dans le caractère social de notre révolution (…) et nous y voyons la base la plus solide de son alliance avec le christianisme catholique.* » Au lieu du « sabre et du goupillon », demanderait-il « la République et le goupillon » ? Heureusement, ce n'est pas le cas, même si son catholicisme est parfois un peu trop voyant.

L'association ouvrière est le plus sûr et le plus puissant moyen d'abolir la misère

LE PLUS CATHOLIQUE DES BUCHÉZIENS

On ne sait pas comment et quand il a fait la connaissance de Philippe Buchez, l'inventeur des « associations ouvrières de production », mais il en devient un proche en 1848, lorsque Buchez est élu – temporairement – président de l'Assemblée constituante chargée d'élaborer les règles de la IIe République. Un « Conseil d'encouragement aux associations » est alors créé et doté de 3 millions de francs. C'est bien peu, mais cela permettra à une petite centaine d'associations de prendre racine. Pour Feugueray, un nouveau monde s'ouvre, et il va y plonger corps et âme. Car faire *« entrer la République dans l'atelier »* (la phrase est de lui), c'est permettre aux travailleurs associés d'éliminer toutes les tares que les manufactures font peser sur les ouvriers.

Dans la préface du livre qu'il publie en 1851 (*L'association ouvrière industrielle*

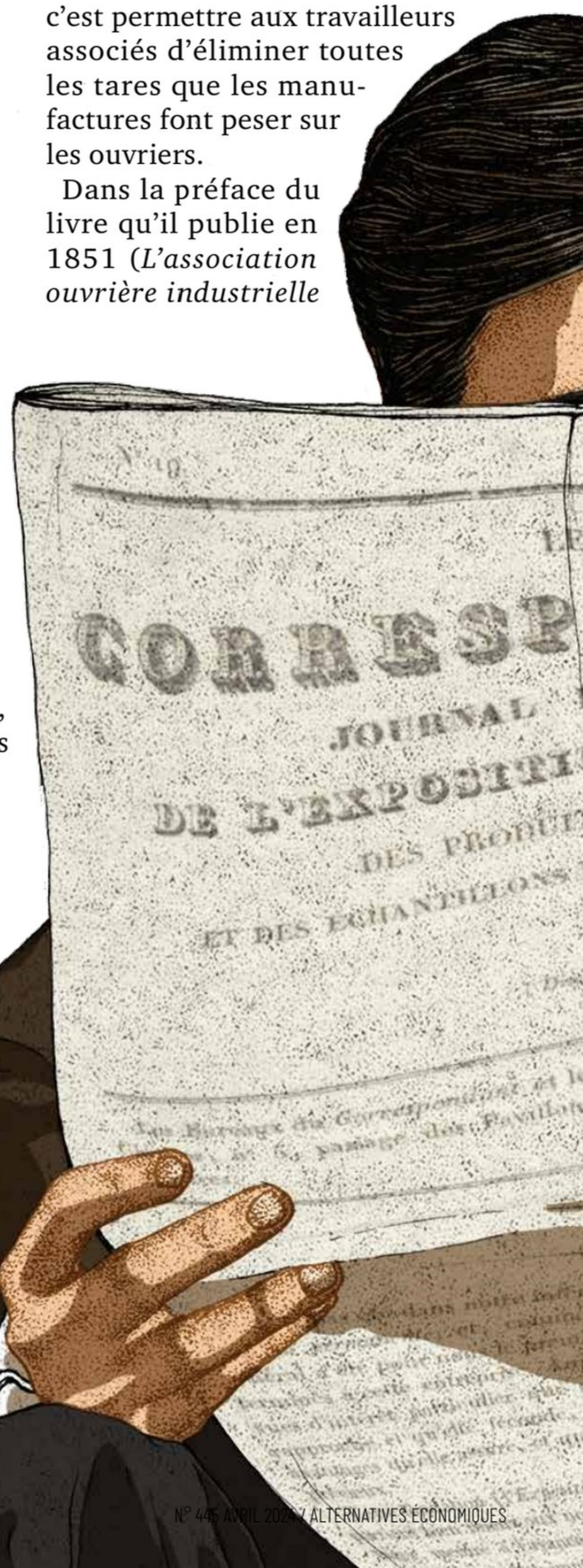

et agricole), il écrit : « *L'association ouvrière est le plus sûr et le plus puissant moyen d'abolir la misère, de garantir l'ordre dans l'industrie, d'y donner le pouvoir au mérite, de rétribuer chacun suivant ses œuvres, d'assurer au travailleur tout le fruit de son travail, de soustraire ainsi la masse du peuple à l'exploitation du capitaliste et à celle de l'entrepreneur, de réaliser la liberté et l'égalité, de faire triompher la justice et d'amener enfin le règne de Dieu sur la Terre, ce qui est le but dernier de toute réforme sociale.* »

Il n'a pas tout à fait tort, mais sa promesse ressemble un peu trop à ce que les bonimenteurs racontent à propos des médicaments miracles qu'ils essayent de vendre aux chalands. Certes, dans des entreprises où le directeur est élu, on peut parier que les salariés s'opposeront aux baisses de salaires qui étaient trop souvent imposées sous prétexte de concurrence. Mais si l'association est déficitaire, il faudra peut-être s'y résoudre. Certes, les travailleurs associés ne traîneront pas des pieds, puisqu'une part des bénéfices leur revient. Mais cela n'empêchera pas les conflits internes, les revendications de certains et les disputes, etc. Heureusement, il corrige dans son texte la trop belle description de sa préface.

UNE SORTIE DE L'ENFER INDUSTRIEL

Bref, l'association, ce n'est pas le paradis, mais une sortie possible de l'enfer industriel de l'époque et de la misère qui frappait des millions d'ouvriers, qui devaient travailler douze à quatorze heures par jour et six jours par semaine pour un salaire mensuel moyen correspondant à 225 euros actuels [1].

[1] Chiffre obtenu par le convertisseur de l'Insee, à partir du salaire mensuel moyen de 1846 calculé par Alain Bayet dans « Deux siècles d'évolution des salaires en France » (Insee, 1997).

VERBATIM

L'association ouvrière industrielle et agricole (1851)

« Il ne s'agit pas dans nos sociétés d'associer des capitaux, mais des hommes ; le but n'est pas d'assurer un plus grand profit aux capitalistes, mais d'arracher les travailleurs à la dépendance où ils sont à l'égard des capitalistes ; le but, c'est que les travailleurs gagnent le capital : argent, usines, terres, maisons, dont ils ont besoin pour travailler ; le but, c'est que le capital appartienne au travail, et que, par suite, le fruit du travail appartienne tout entier au travailleur. On voit bien que l'association des ouvriers n'a rien de commun avec l'association des capitalistes. »

« L'association n'est pas de nature à faire succéder tout d'un coup à l'âge du fer où nous souffrons, un âge d'or où la prospérité, la richesse, l'égalité, le bonheur fassent oublier aux hommes les misères du passé. Rêver une semblable régénération, que le législateur puisse opérer par quelques décrets, comme un magicien par un coup de baguette, c'est s'abandonner à la plus folle et à la plus grossière des illusions. (…) Il est d'expérience universelle que les systèmes sociaux ne se transforment que par des efforts longtemps répétés et par des transitions graduelles. »

« Sans doute, pour le travail, il faut une direction, et c'est le patron qui la donne aujourd'hui ; mais pourquoi cette direction prélèverait-elle sur le produit une si grosse part, quand les autres travailleurs n'en perçoivent individuellement qu'une si faible ? »

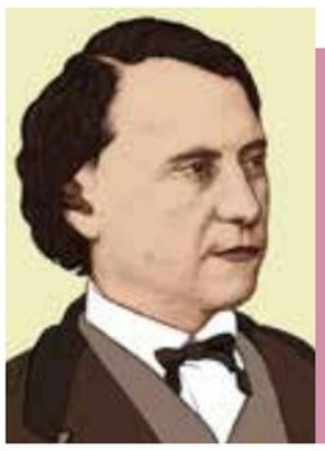

PROCHAIN ÉPISODE

8. Louis Blanc, l'exterminateur de la concurrence

à lire dans notre numéro de mai 2024.

Les vins bio cherchent leur vraie

Les vins biologiques, en biodynamie ou « naturels », plus vertueux pour la santé et l'environnement, se maintiennent à flot et tentent de se préparer à un avenir climatique incertain.

« *La viticulture conventionnelle, tributaire des produits chimiques, des tracteurs et demandant que chaque vin ressorte toujours pareil, ne me convenait pas.* » Au pied du château fort du Haut-Koenigsbourg, en Centre-Alsace, David Koeberlé a acquis son domaine de 27 hectares en 2014 avant d'engager sa conversion à l'agriculture biologique en 2018.

Il est ensuite passé en biodynamie [1], technique plus exigeante qui surveille notamment les effets du calendrier lunaire et porte une attention particulière à la préservation des sols, et finalement en « méthode nature », la seule qui, pour lui, *« certifie qu'il n'y a aucun intrant durant la vinification »*.

« Conserver les autres labels rassure ma clientèle, même si plus on avance dans le temps, plus ils autorisent de produits », regrette celui qui a adhéré au Syndicat de défense des vins nature'l pour valider les qualités de ses vins.

UNE BAISSE VOLONTAIRE DES RENDEMENTS

Créé en 2019 afin d'éviter les déclarations hasardeuses en matière de « vin naturel », ce syndicat propose une charte d'engagement sur la vinification de raisins cultivés en bio, validée par l'Institut national de l'origine et de la qualité, mais non gérée par lui comme le serait un signe de qualité officiel. Il n'existe pas de certification « Vin nature », contrairement aux vins issus de l'agriculture biologique et de la biodynamie.

Malgré l'absence de certification, David Koeberlé indique réaliser régulièrement des analyses Cofrac (Comité français d'accréditation) de ses vins, notamment pour évaluer leur teneur en soufre, qui doit être inférieure à 30 mg/l. Des résultats validés ensuite par des analyses comparatives externes.

En fait, les vins dits naturels *« correspondent à ce qui se faisait avant l'invention des intrants de synthèse et leur large diffusion au lendemain de la Seconde Guerre mondiale »*, résume Jean Lhéritier, président du Slow food Pays catalan et promoteur d'un salon régional de ces vins.

Jacques Carroget, président du Syndicat de défense des vins nature'l, qui compte 261 adhérents, estime à un millier le nombre de vignerons qui produisent au moins une cuvée nature en France. Certains relèvent d'une autre structure, l'Association des vins naturels.

Depuis qu'il a lancé la transition de son domaine, David Koeberlé a vu son équilibre financier évoluer. Ses charges salariales ont été multipliées par deux ou

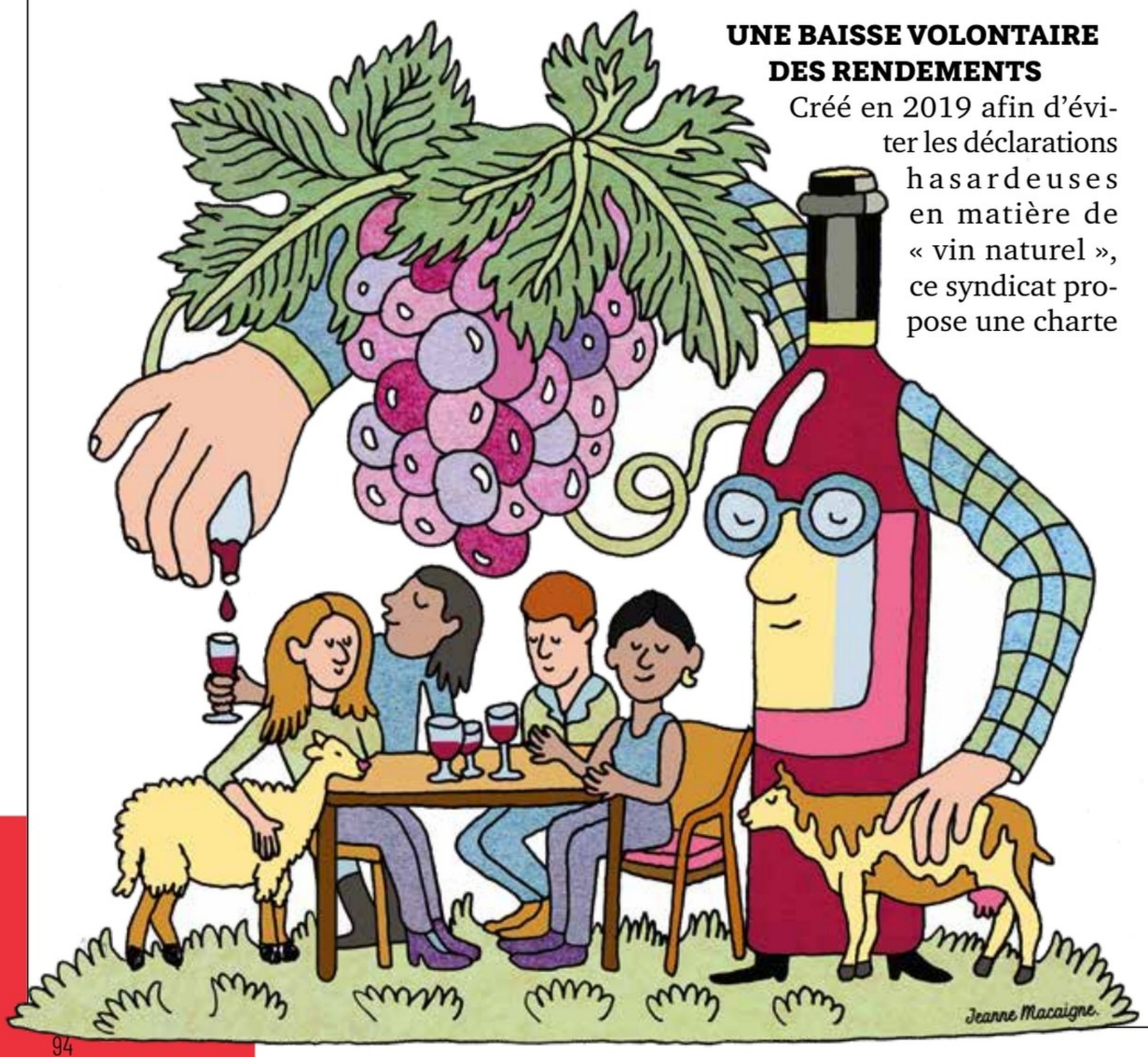

nature

trois du fait d'opérations entièrement manuelles, tandis que les rendements sont passés de 60-70 hectolitres par hectare (hl/ha) en conventionnel à 35-40 hl/ha aujourd'hui. Il ne cherche pas à produire de plus grandes quantités, afin d'assurer une fermentation sans intrants : *« Nous nous en sortons tout aussi bien. Nous n'avons pas de tracteur à réparer, pas de carburant à acheter, pas de sol à remettre en bonne santé ni de fertilisant ou d'engrais à ajouter. »* Au-delà de la préservation de l'environnement et de la santé des vignerons comme des consommateurs, changer les pratiques culturales sert en effet les sols, permettant *in fine* de rendre les pieds de vigne plus robustes.

Dans l'Aube, le producteur de champagnes Vincent Couche dresse un constat semblable. La baisse des rendements relève pour lui aussi d'un choix. *« Cela permet de ne pas chaptaliser*. En Champagne, beaucoup de viticulteurs récoltent entre une fois et demie et deux fois trop par rapport à leurs besoins »*, ce qui est loin d'être nécessaire pour considérer qu'on a fait une belle récolte, assure-t-il.

UNE BONNE OPÉRATION… À LONG TERME

Pour lui qui propose des « Vins méthode nature » tout en étant très engagé en culture biodynamique, tout est question d'équilibre. Notamment entre les bons millésimes et les moins bons pour écouler les stocks des bonnes années en période de disette. Il a aussi diversifié son activité et élève en parallèle des moutons et des poules de races anciennes.

« De premières études sur le long terme montrent que la conversion au bio peut être une bonne opération économique ou, en tout cas, pas aussi mauvaise qu'on pourrait l'imaginer sur le court terme, affirme Jean-Marie Cardebat, spécialiste de l'économie du vin à l'université de Bordeaux. *C'est notamment le cas en biodynamie, qui épuise moins les sols. »* Les champignons et les bactéries interagissent davantage entre eux, « nourrissant » les pieds. Or, qui dit sols moins épuisés, dit augmentation de la qualité.

Sur le court terme, les chiffres bruts semblent moins engageants. A surface et densité de plantation égales, la chambre d'agriculture de Gironde estime que la viticulture bio demande 11 % d'heures de main-d'œuvre en plus par rapport à la viticulture conventionnelle, mais 52 % de coût de carburant en moins pour le passage de tracteurs dans les parcelles, pour un rendement en bio de 20 % moindre.

> **« Nous nous en sortons tout aussi bien »**
>
> **DAVID KOEBERLÉ**, viticulteur

Sans pour autant décourager les candidats : *« La création du cahier des charges AB sur la vinification a permis d'engager un mouvement de conversion important »*, souligne Laurent Brault, du syndicat des Vignerons indépendants de France, qui réunit 7 000 adhérents, dont 40 % labellisés AB. Selon l'Agence bio, la production de vin biologique a été quasiment multipliée par trois en dix ans, passant de 62 528 ha en 2013 à 170 806 ha en 2022, soit de 7,9 % du vignoble à 21,5 % aujourd'hui.

Cette croissance semble pourtant marquer le pas avec une baisse des entrées en conversion en 2022, pour la première fois depuis 2014, à hauteur de – 14,2 %. La double crise du vin et du bio n'aide pas, bien que les vins bio tirent leur épingle du jeu dans un contexte de baisse de la consommation.

Il est encore trop tôt pour connaître l'effet des premières mesures d'aide annoncées par le gouvernement dans le contexte de la récente mobilisation agricole. 80 millions d'euros d'aides d'urgence sont prévus pour toute la filière viticole ainsi que 150 millions d'euros de primes à l'arrachage (pour éviter la surproduction) et à la reconversion, et 50 millions d'euros d'aides pour l'agriculture bio, tous secteurs confondus. Un montant jugé dérisoire par la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab).

En attendant, en 2022, toujours selon l'Agence bio, les vins bio étaient les seuls à connaître une évolution positive de leurs ventes, même si c'était dans des proportions plus faibles que les années précédentes, à hauteur de + 2 %, contre encore + 9 % en 2021. Ils représentaient alors 6 % des volumes de vin consommés en France, pour un chiffre d'affaires en hausse de 6,3 % – à relativiser en contexte d'inflation. Et ce, bien qu'ils soient réputés de 20 % à 30 % plus chers que les vins conventionnels. Ils attirent

[1] Les labels de biodynamie sont très exigeants sur le respect des sols, la limitation des intrants, etc., ce qui est positif écologiquement, mais ils y ajoutent des pratiques aux fondements plus ésotériques dont l'efficacité n'a jamais été prouvée scientifiquement.

* **Chaptaliser :** ajouter du sucre au moût pour augmenter le degré d'alcool final d'un vin après la fermentation alcoolique.

Dans les vignobles, les adaptations au changement climatique sont multiples, sans solution miracle pour l'instant

par ailleurs un public de plus en plus jeune et de plus en plus diversifié socialement. Jean Lhéritier, de Slow food Pays catalan, observe que celui-ci est en outre urbain et compte de nouveaux consommateurs en quête de vins plus vifs et moins alcoolisés.

Tous les circuits de distribution ne sont cependant pas logés à la même enseigne. Les circuits marqués par des relations de proximité entre consommateurs et vendeurs, c'est-à-dire la restauration, les cavistes et la vente directe, connaissent une croissance. Selon l'Agence bio, la hausse de leurs ventes a été respectivement de 12 %, 8 % et 5 % entre 2021 et 2022. L'export, qui est l'un des créneaux importants des « Vins méthode nature » notamment, se développe aussi (+ 2 % en 2022 par rapport à 2021). En revanche, la grande distribution (21,6 % des parts de marché) et les magasins spécialisés bio qui ne vendent pas que du vin (8,9 % des parts de marché) reculent de 7 % chacun. Une tendance qui se confirme au premier semestre 2023. Seules les ventes directes et chez les cavistes affichent encore de légères hausses, respectivement à hauteur de 2 % et de 1 %.

L'ÉPREUVE DU CLIMAT

Isabelle Bouchon, viticultrice qui a engagé en 2009 la conversion au bio du domaine familial, a observé récemment une tension sur le marché de son AOC Bordeaux supérieur : « *Jusqu'au printemps dernier, je m'en sortais mieux que mes collègues en conventionnel, ce n'est plus le cas.* » Sa principale crainte cependant : les effets du changement climatique qui, avec des événements extrêmes, peuvent entraîner de lourdes pertes de récoltes.

Déplacements de parcelles, recours à l'agroforesterie pour créer de l'ombre, redécouverte de cépages anciens ou de plants résistants au mildiou et installations contre la grêle : dans les vignobles, les adaptations sont multiples, sans solution miracle pour l'instant.

Valider l'intérêt de soigner la vigne méditerranéenne en polyculture, sans intrant de synthèse et dans une démarche holistique, est ainsi l'objectif de la démarche Vignes en transition, lancée en 2018 par Pierre-Yves Petit, spécialiste en permaculture. Il délivre des formations et cultive une parcelle pilote de 8 hectares, à Vic-la-Gardiole (Hérault), en Occitanie, région qui compte le plus de surfaces de vignes bio en France (35 % des hectares en 2022).

Soumise à des vents asséchants et à un climat de plus en plus sec, la Méditerranée est très exposée au changement climatique. Avec trois des quatre dernières années à moins de 450 millimètres de pluie, contre de 600 à 650 normalement, Pierre-Yves Petit craint d'être rattrapé par le manque d'eau. Entre quatre et dix ans seraient nécessaires pour obtenir une parcelle totalement efficiente. « *Le temps économique n'est pas le même que le temps écologique, surtout quand celui-ci est déréglé* », conclut-il.

Bénédicte Weiss

Labels viticoles, qui dit quoi ?

Label bio AB. Avant 2012, seule la culture du raisin était concernée par son cahier des charges, permettant de fait une vinification semblable à celle des vins conventionnels. Depuis, des règles de vinification bio sont entrées en vigueur à l'échelle européenne, imposant une liste restreinte d'additifs et interdisant des procédés comme le traitement par électrodialyse, la désalcoolisation partielle des vins, ou encore la concentration partielle par le froid [1].

Label Demeter et Biodyvin en biodynamie. Le premier, qui ne s'intéresse pas qu'à la vigne, se veut strict (limitation à cinq du nombre d'interventions au chai sur une liste de 21 possibles, répartition de préparations fermentées sur les sols au moins une fois par an, pour les stimuler…). Le second a été créé par des vignerons en 1995. Appelant ses adhérents à recourir le moins possible aux intrants et à observer au plus près leurs productions, son cahier des charges se veut minimaliste, visant à ne pas appliquer une recette et à connaître son produit et sa terre.

Label Haute valeur environnementale (HVE). En dépit de son nom, ce n'est pas un label mais la certification d'une démarche de progrès qui ne remet pas en cause l'utilisation de traitements de synthèse et leur nocivité. Il y a un an, il a été attaqué pour tromperie devant le Conseil d'Etat par des associations de consommateurs, des associations de préservation de l'environnement et des agriculteurs et organisations en agriculture biologique : certains y voient une machine de guerre de la FNSEA – le syndicat agricole majoritaire – contre le bio.

[1] Elimination partielle de l'eau contenue dans la vendange, par congélation.

Agenda

DU 2 AU 5 AVRIL

PRINTEMPS DE L'ÉCONOMIE

PARIS 16E ET EN LIGNE. Pour sa douzième édition, le Printemps de l'économie a choisi comme thème « Quelle Europe dans un monde fragmenté ? ». Parmi les 30 conférences-débats au programme, *Alternatives Economiques* en a conçu deux. La première traitera du sujet « Etats-Unis/Europe/Chine : vive la dette ! », avec notamment Anne-Laure Delatte, économiste, Clara Léonard, cofondatrice de l'Institut Avant-garde, et Jean-François Robin, directeur de la recherche chez Natixis CIB. La seconde posera la question de la place de l'Europe dans la bataille Etats-Unis/Chine. Y seront présents l'économiste au Cépii Thomas Grjebine, l'avocat Nicolas Ravailhe et la chercheuse à l'Ifri Mathilde Velliet, spécialiste des relations sino-américaines. Ces deux conférences seront animées par Christian Chavagneux. Les rencontres auront lieu au Conseil économique, social et environnemental (Cése), 9 place d'Iéna, mais également en ligne. Le programme est disponible sur le site de l'événement.

Info : www.printempsdeleco.fr/12e-edition-2024

11 AVRIL

PEUT-ON RELOCALISER L'ÉCONOMIE ?

BORDEAUX (33). La mondialisation a entraîné une délocalisation massive de la production française. De plus en plus de voix se font entendre pour relocaliser cette production industrielle. Mais est-ce possible ? Ce sujet sera débattu dans le cadre du cycle de conférences « Inventer demain. Les rencontres de l'éco », organisé par la mairie de Bordeaux, *Alternatives Economiques* et Carenews. Autour de Camille Dorival, directrice de la rédaction de Carenews, seront rassemblés pour en discuter Philippe Bihouix, ingénieur et directeur général du groupe Arep, les économistes Nadine Levratto et Yannick Lung, également coprésident de la gemme, la monnaie locale girondine. La rencontre aura lieu à l'hôtel de ville, place Pey-Berland, de 18 h 30 à 20 h. La réservation est conseillée.

Info : https://urlr.me/Jvqsd

24 AVRIL

LA VOITURE ÉLECTRIQUE EN DÉBAT

PARIS 4E. La voiture électrique est-elle bonne pour le climat ? Sera-t-elle abordable pour le plus grand nombre ou réservée aux riches ? Aura-t-on assez de matières premières ? Sera-t-elle fabriquée en Europe ou importée de Chine ? Et, au fond, en avons-nous besoin ? Ne suffit-il pas de développer des transports en commun et le vélo ? Autant de questions auxquelles proposent de répondre deux experts de la transition énergétique lors d'un rendez-vous du cycle de conférences « Penser la post-croissance », organisé par l'Institut Veblen et Pour un réveil écologique. Seront présents Cédric Philibert, expert en énergie et climat et auteur du livre *Pourquoi la voiture électrique est bonne pour le climat* (Les petits matins, 2024), et David Marchal, de l'Ademe. La rencontre aura lieu de 18 h 30 à 20 h à l'Académie du climat, 2 place Baudoyer. L'inscription est conseillée.

Info : https://urlr.me/V83ht

Connectez-vous sur **www.alternatives-economiques.fr/agenda** pour annoncer vos manifestations. Pour pouvoir paraître dans le prochain numéro, l'annonce de votre initiative doit nous parvenir **avant le 15 du mois.**

Alternatives Economiques

Abonnez-vous
pour suivre l'actualité économique et sociale avec un média totalement indépendant

altereco.media/abo

1 € le premier mois, puis à partir de 6,90 € par mois.
Résiliable en ligne à tout moment

PERTES & PROFITS par Enzo

– S'ils ont inventé l'intelligence artificielle, c'est parce que la connerie, elle, est bien humaine.

Soutenez le 3e Rapport sur les riches en France

Un état des lieux complet

Un ensemble de données exclusives. Combien de riches en France ? Qui sont les riches ? Comment-vivent-ils ?

Un engagement citoyen

Soyez celui ou celle qui permettra l'édition du rapport. L'Observatoire des inégalités est un organisme indépendant d'information. Nous avons besoin de vous.

Participez au financement sur inegalites.fr

Contre les inégalités,
l'information est une arme.

Observatoire des inégalités

nouveau

CRÉATION ÉPHÉMÈRE N°5

Un trésor gustatif rare issu de grains Arabica Bourbon du Rwanda

L'OR SANS DOUTE LE MEILLEUR CAFÉ DU MONDE

JACOBS DOUWE EGBERTS FR SAS | 30 BIS, RUE DE PARADIS, 75010 PARIS, FRANCE, 810 029 413 RCS PARIS | SAS AU CAPITAL DE 16 594 157,70 EUROS.